

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

FOREIGN AFFAIRS AND
INTERNATIONAL TRADE

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET
COMMERCE INTERNATIONAL

Chair:

The Honourable RAYNELL ANDREYCHUK

Présidente :

L'honorable RAYNELL ANDREYCHUK

Thursday, December 8, 2016
Wednesday, December 14, 2016

Le jeudi 8 décembre 2016
Le mercredi 14 décembre 2016

Issue No. 15

Fascicule n° 15

Consideration of a draft agenda (future business)

Étude d'un projet d'ordre du jour (travaux futurs)

and

et

Second and third meetings:

Deuxième et troisième réunions :

Bill S-226, An Act to provide for the taking of restrictive measures in respect of foreign nationals responsible for gross violations of internationally recognized human rights and to make related amendments to the Special Economic Measures Act and the Immigration and Refugee Protection Act

Projet de loi S-226, Loi prévoyant la prise de mesures restrictives contre les étrangers responsables de violations graves de droits de la personne reconnus à l'échelle internationale et apportant des modifications connexes à la Loi sur les mesures économiques spéciales et à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés

and

et

First meeting:

Première réunion :

Bill S-219, An Act to deter Iran-sponsored terrorism, incitement to hatred, and human rights violations

Projet de loi S-219, Loi visant à dissuader l'Iran de parrainer des actes constituant du terrorisme, de l'incitation à la haine et des violations des droits de la personne

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON FOREIGN
AFFAIRS AND INTERNATIONAL TRADE

The Honourable Raynell Andreychuk, *Chair*

The Honourable Percy E. Downe, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Ataullahjan	* Harder, P.C.
* Carignan, P.C.	(or Bellemare)
(or Martin)	Housakos
Cools	Ngo
Cordy	Oh
Dawson	Poirier
Eaton	

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to Rule 12-5 and to the Order of the Senate of December 7, 2016, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Eaton replaced the Honourable Senator Maltais (*December 7, 2016*).

The Honourable Senator Poirier replaced the Honourable Senator Martin (*December 7, 2016*).

The Honourable Senator Maltais replaced the Honourable Senator Eaton (*December 6, 2016*).

The Honourable Senator Martin replaced the Honourable Senator Poirier (*December 6, 2016*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL

Présidente : L'honorable Raynell Andreychuk

Vice-président : L'honorable Percy E. Downe

et

Les honorables sénateurs :

Ataullahjan	* Harder, C.P.
* Carignan, C.P.	(ou Bellemare)
(ou Martin)	Housakos
Cools	Ngo
Cordy	Oh
Dawson	Poirier
Eaton	

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 décembre 2016, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice Eaton a remplacé l'honorable sénateur Maltais (*le 7 décembre 2016*).

L'honorable sénatrice Poirier a remplacé l'honorable sénatrice Martin (*le 7 décembre 2016*).

L'honorable sénateur Maltais a remplacé l'honorable sénatrice Eaton (*le 6 décembre 2016*).

L'honorable sénatrice Martin a remplacé l'honorable sénatrice Poirier (*le 6 décembre 2016*).

ORDRE DE RENVOI

Extract from the *Journals of the Senate*, Wednesday, October 5, 2016:

The question being put on the motion of the Honourable Senator Tkachuk, seconded by the Honourable Senator Baker, P.C., for the second reading of Bill S-219, An Act to deter Iran-sponsored terrorism, incitement to hatred, and human rights violations, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Tkachuk moved, seconded by the Honourable Senator Andreychuk, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 5 octobre 2016 :

La motion de l'honorable sénateur Tkachuk, appuyée par l'honorable sénateur Baker, C.P., tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-219, Loi visant à dissuader l'Iran de parrainer des actes constituant du terrorisme, de l'incitation à la haine et des violations des droits de la personne, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Tkachuk propose, appuyé par l'honorable sénatrice Andreychuk, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Charles Robert

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Thursday, December 8, 2016
(39)

[English]

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade met this day at 10:30 a.m., in room 160-S, Centre Block, the deputy chair, the Honourable Percy E. Downe, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Ataullahjan, Cools, Cordy, Dawson, Downe, Eaton, Housakos, Ngo and Oh (10).

Other senator present: The Honourable Senator Bovey (1).

In attendance: Natalie Mychajlyszyn, Pascal Tremblay and Karine Azoulay, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on November 17, 2016, the committee continued its consideration of Bill S-226, An Act to provide for the taking of restrictive measures in respect of foreign nationals responsible for gross violations of internationally recognized human rights and to make related amendments to the Special Economic Measures Act and the Immigration and Refugee Protection Act. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No 14.*)

WITNESSES:

As an individual:

William Browder, Head of the International Justice Campaign for Sergei Magnitsky and Author of Red Notice (by video conference).

Human Rights Foundation:

Thor Halvorssen, President and Chief Executive Officer (by video conference).

Global Affairs Canada:

Kevin Rex, Acting Director General, Eastern Europe Relations;

Carolyn Knobel, Acting Director General, Legal Affairs;

Marc-Yves Bertin, Director General, International Economy Policy;

Richard Arbeiter, Director General, Office of Human Rights, Freedoms and Inclusion.

The deputy chair made a statement.

Mr. Browder and Mr. Halvorssen made statements and answered questions.

At 11:20 a.m., the committee suspended.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le jeudi 8 décembre 2016
(39)

[Français]

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Percy E. Downe (*vice-président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Ataullahjan, Cools, Cordy, Dawson, Downe, Eaton, Housakos, Ngo et Oh (10).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Bovey (1).

Également présents : Natalie Mychajlyszyn, Pascal Tremblay et Karine Azoulay, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 17 novembre 2016, le comité poursuit son étude du projet de loi S-226, Loi prévoyant la prise de mesures restrictives contre les étrangers responsables de violations graves de droits de la personne reconnus à l'échelle internationale et apportant des modifications connexes à la Loi sur les mesures économiques spéciales et à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 14 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

À titre personnel :

William Browder, directeur de la campagne internationale Justice pour Sergeï Magnitsky et auteur de *Red Notice* (par vidéoconférence).

Human Rights Foundation :

Thor Halvorssen, président et chef de la direction (par vidéoconférence).

Affaires mondiales Canada :

Kevin Rex, directeur général par intérim, Relations avec l'Europe de l'Est;

Carolyn Knobel, directrice générale par intérim, Affaires juridiques;

Marc-Yves Bertin, directeur général, Politiques économiques internationales;

Richard Arbeiter, directeur général, Bureau des droits de la personne, des libertés et de l'inclusion.

Le vice-président prend la parole.

MM. Browder et Halvorssen font chacun un exposé, puis répondent aux questions.

À 11 h 20, la séance est suspendue.

At 11:23 a.m., the committee resumed.

Mr. Bertin made a statement and, together with Mr. Rex, Mr. Arbeiter and Ms. Knobel answered questions.

At 11:39 a.m., the Honourable Senator Ngo took the chair.

At 12:10 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, December 14, 2016
(40)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade met this day at 4:17 p.m., in room 160-S, Centre Block, the deputy chair, the Honourable Percy E. Downe, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Ataullahjan, Cordy, Dawson, Downe, Eaton, Ngo, Oh and Poirier (9).

Other senators present: The Honourable Senators Bovey, Gold, Moore and Woo (4).

In attendance: Natalie Mychajlyszyn, Pascal Tremblay, Alexandra Smith and Karine Azoulay, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on November 17, 2016, the committee continued its consideration of Bill S-226, An Act to provide for the taking of restrictive measures in respect of foreign nationals responsible for gross violations of internationally recognized human rights and to make related amendments to the Special Economic Measures Act and the Immigration and Refugee Protection Act. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No 14.*)

WITNESS:

Raoul Wallenberg Centre for Human Rights:

The Honourable Irwin Cotler, Founder and Chair.

The deputy chair made a statement.

Mr. Cotler made a statement and answered questions.

At 5:03 p.m., the committee suspended.

At 5:08 p.m., the committee resumed with the chair, Senator Andreychuk, presiding.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on October 5, 2016, the committee began its consideration of Bill S-219, An Act to deter Iran-sponsored terrorism, incitement to hatred, and human rights violations.

À 11 h 23, la séance reprend.

M. Bertin fait un exposé, puis avec MM. Rex et Arbeiter et Mme Knobel, répond aux questions.

À 11 h 39, l'honorable sénateur Ngo occupe le fauteuil.

À 12 h 10, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 14 décembre 2016
(40)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international se réunit aujourd'hui, à 16 h 17, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Percy E. Downe (*vice-président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Ataullahjan, Cordy, Dawson, Downe, Eaton, Ngo, Oh et Poirier (9).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Bovey, Gold, Moore et Woo (4).

Également présents : Natalie Mychajlyszyn, Pascal Tremblay, Alexandra Smith et Karine Azoulay, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 17 novembre 2016, le comité poursuit son étude du projet de loi S-226, Loi prévoyant la prise de mesures restrictives contre les étrangers responsables de violations graves de droits de la personne reconnus à l'échelle internationale et apportant des modifications connexes à la Loi sur les mesures économiques spéciales et à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 14 des délibérations du comité.*)

TÉMOIN :

Centre Raoul Wallenberg pour les droits de la personne :

L'honorable Irwin Cotler, fondateur et président.

Le vice-président prend la parole.

M. Cotler fait un exposé, puis répond aux questions.

À 17 h 3, la séance est suspendue.

À 17 h 8, la séance reprend sous la présidence de la sénatrice Andreychuk (*présidente*).

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 5 octobre 2016, le comité entreprend son étude du projet de loi S-219, Loi visant à dissuader l'Iran de parrainer des actes constituant du terrorisme, de l'incitation à la haine et des violations des droits de la personne.

WITNESSES:

The Honourable Senator David Tkachuk, Sponsor of the Bill.

Foundation for Defense of Democracies:

Sheryl Saperia, Director of Policy (Canada).

Canadian Coalition Against Terror:

Danny Eisen, Co-Founder.

The chair made a statement.

At 5:10 p.m., the deputy chair, Senator Downe, took the chair.

Senator Tkachuk and Ms. Saperia made statements and, together with Mr. Eisen, answered questions.

At 5:45 p.m., the chair, Senator Andreychuk, took the chair.

At 5:48 p.m., the committee suspended.

At 5:49 p.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee proceeded in camera to consider a draft agenda (future business).

It was agreed:

That senators' staff be permitted to remain in the room during the in camera portion of the meeting.

It was agreed:

That the committee allow the transcription of the in camera portion of today's meeting, that one copy be kept in the office of the clerk of the committee for consultation by committee members present or by the committee analysts; and

That the transcript be destroyed by the clerk when authorized to do so by the Subcommittee on Agenda and Procedure, but no later than at the end of this parliamentary session.

It was agreed:

That the draft report entitled *Free Trade Agreements: A Tool for Economic Prosperity* be adopted; and that the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to approve the final version of the report taking into consideration this meeting's discussion, including the executive summary and recommendations, with any necessary editorial, grammatical and translation changes required; and that the steering committee be empowered to make decisions on behalf of the committee to publicize the report with the support of the Senate Communications Directorate, including determining the appropriate timing for tabling the report.

It was agreed:

That pursuant to the order adopted by the Senate on December 7, 2016, the membership of the Subcommittee on Agenda and Procedure be increased by one non-voting

TÉMOINS :

L'honorable sénateur David Tkachuk, parrain du projet de loi.

Foundation for Defense of Democracies :

Sheryl Saperia, directrice des politiques (Canada).

Coalition canadienne contre le terrorisme :

Danny Eisen, cofondateur.

La présidente prend la parole.

À 17 h 10, le vice-président, le sénateur Downe, occupe le fauteuil.

Le sénateur Tkachuk et Mme Saperia font chacun un exposé, puis avec M. Eisen, répondent aux questions.

À 17 h 45, la présidente, la sénatrice Andreychuk, occupe le fauteuil.

À 17 h 48, la séance est suspendue.

À 17 h 49, conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, la séance se poursuit à huis clos afin que le comité examine un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Il est convenu :

Que le personnel des sénateurs puisse demeurer dans la salle pendant que le comité siège à huis clos.

Il est convenu :

Que le comité autorise la transcription de la portion à huis clos de la séance d'aujourd'hui, qu'une copie soit conservée dans le bureau de la greffière du comité pour consultation par les membres présents du comité et les analystes du comité, et

Que le document soit détruit par la greffière lorsque le Sous-comité du programme et de la procédure l'autorisera à le faire, mais au plus tard à la fin de la session parlementaire.

Il est convenu :

Que l'ébauche du rapport intitulé *Accords de libre-échange : un outil pour la prospérité économique* soit adopté; que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à approuver la version définitive du rapport en tenant compte des discussions d'aujourd'hui, y compris le résumé et les recommandations, et à y apporter les modifications nécessaires sur le plan de la forme, de la grammaire et de la traduction; et que le comité directeur soit autorisé à prendre des décisions au nom du comité concernant la publication du rapport, avec l'aide de la Direction des communications du Sénat, notamment pour ce qui est de la date de dépôt du rapport.

Il est convenu :

Que, conformément à l'ordre adopté par le Sénat le 7 décembre 2016, le nombre de membres du Sous-comité de la procédure et du programme soit

member chosen from the senators who are not members of a recognized party, to be designated after the usual consultations.

At 6:06 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

augmenté d'un membre sans droit de vote, choisi parmi les sénateurs qui ne sont pas membres d'un parti reconnu, désigné après les consultations d'usage.

À 18 h 6, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Marie-Eve Belzile

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, December 8, 2016

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade, to which was referred Bill S-226, An Act to provide for the taking of restrictive measures in respect of foreign nationals responsible for gross violations of internationally recognized human rights and to make related amendments to the Special Economic Measures Act and the Immigration and Refugee Protection Act, met this day at 10:30 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Percy E. Downe (*Deputy Chair*) in the chair.

[*English*]

The Deputy Chair: Honourable senators, I call this meeting of the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade to order. The chair of the committee, Senator Andreychuk, is the sponsor of the bill, so she will not chair this meeting. In my capacity as deputy chair, I will be chairing.

Today we continue our examination of Bill S-226, An Act to provide for the taking of restrictive measures in respect of foreign nationals responsible for gross violations of internationally recognized human rights and to make related amendments to the Special Economic Measures Act and the Immigration and Refugee Protection Act.

We have before us two witnesses today. Appearing by video conference from London, United Kingdom, we have Mr. Bill Browder, Head of the International Justice Campaign for Sergei Magnitsky, who has also written that excellent book *Red Notice*, which if you haven't read yet, I would urge you to. It's a fascinating read and extremely well written.

Thank you for accepting our invitation, Mr. Browder, to appear before us once again.

In Dallas, Texas, we have Mr. Thor Halvorssen, President and Chief Executive Officer of the Human Rights Foundation.

We look forward to your presentations, and then we'll take questions from the senators. Without further delay, I ask Mr. Browder to start his presentation.

William Browder, Head of the International Justice Campaign for Sergei Magnitsky and Author of *Red Notice*, as an individual: Thank you very much for giving me the opportunity to appear before you today. This conversation has been going on for a number of years about the Magnitsky sanctions and the way in which Canada should be addressing this issue. I'd like to briefly summarize for the committee the story on the Magnitsky sanctions so that everyone understands where we stand now and where we should be going in the future.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi, 8 décembre 2016

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international, auquel a été renvoyé le projet de loi S-226, Loi prévoyant la prise de mesures restrictives contre les étrangers responsables de violations graves de droits de la personne reconnus à l'échelle internationale et apportant des modifications connexes à la Loi sur les mesures économiques spéciales et à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, pour étudier le projet de loi.

Le sénateur Percy E. Downe (*vice-président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le vice-président : Honorables sénateurs, je déclare ouverte cette séance du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international. La présidente du comité, la sénatrice Andreychuk, parraine le projet de loi; elle ne présidera donc pas cette réunion. C'est moi qui la présiderai en ma qualité de vice-président.

Aujourd'hui, nous poursuivons notre étude du projet de loi S-226, Loi prévoyant la prise de mesures restrictives contre les étrangers responsables de violations graves de droits de la personne reconnus à l'échelle internationale et apportant des modifications connexes à la Loi sur les mesures économiques spéciales et à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Nous recevons deux témoins aujourd'hui. Tout d'abord, par vidéoconférence à partir de Londres, au Royaume-Uni, nous recevons Bill Browder, qui est le directeur de la campagne internationale Justice pour Sergueï Magnitski et qui a aussi écrit un excellent livre, *Red Notice*. Si vous ne l'avez pas encore lu, je vous encourage fortement à le faire. C'est un livre fascinant qui est très bien écrit.

Nous vous remercions d'avoir accepté notre invitation à témoigner devant nous à nouveau, monsieur Browder.

Nous recevons également Thor Halvorssen, président et chef de la direction de la Human Rights Foundation, à partir de Dallas, au Texas.

Nous avons hâte de vous entendre. Après vos exposés, les sénateurs vous poseront des questions. Sans plus attendre, je demanderais à M. Browder de nous présenter son exposé.

William Browder, directeur la campagne internationale Justice pour Sergueï Magnitski et auteur de *Red Notice*, à titre personnel : Je vous remercie beaucoup de me donner l'occasion de témoigner devant vous aujourd'hui. La conversation sur les sanctions Magnitski et la façon dont le Canada devrait aborder la question dure depuis longtemps. J'aimerais, rapidement, résumer l'historique des sanctions Magnitski de sorte que tous comprennent où nous en sommes et quelles doivent être les prochaines étapes.

As most of you know, Sergei Magnitsky was my lawyer in Russia. Sergei Magnitsky uncovered a massive government corruption scheme in Russia and exposed it; and for that he was then arrested, tortured for 358 days and killed on November 16, 2009. On November 17, when I got the news that my colleague and friend Sergei Magnitsky was killed, I made it my life's work from then until now to get justice for him and to make sure that the people who killed him didn't enjoy impunity. That's the reason why I'm here today.

In my campaign to get justice, in 2011 I ended up working together with at-the-time Member of Parliament Irwin Cotler in putting together a piece of legislation which was called the Magnitsky law. In that legislation, we asked for visa sanctions and asset freezes against the people who killed Sergei Magnitsky and the people who commit other gross human rights abuses around the world.

Over the next few years, I came to Ottawa on a number of occasions to meet with members of Parliament and to meet with the government to discuss and advocate for the Magnitsky law. On March 25, 2015, the House of Commons voted unanimously in favour of Irwin Cotler's amendments calling on the government to impose a Magnitsky law. On May 5, 2015, the Senate, your body, also voted in favour of that.

I subsequently had a meeting with the at-the-time Conservative government Minister of Foreign Affairs who assured me that the act would be implemented.

Unfortunately, the act was not implemented in time. The government changed and there was then an election campaign in which all parties, the Conservatives, the Liberals, the New Democratic Party all proposed in writing that should they be elected they would impose a Magnitsky act under their government.

I would just quote for you from the public statement made by the Liberal Party of Canada at the time:

The Liberal Party of Canada believes that, by imposing sanctions, we can impose meaningful penalties on human rights violators and deter future violations.

The letter went on to say that a Liberal government would immediately expand the list of sanctioned Russians.

As we all know, the Liberal Party then became the government, and we were expecting and enthusiastically waiting for the Magnitsky act to be imposed, and on May 12, 2016, Member of Parliament James Bezan asked the Minister of Foreign Affairs what he would do to make this happen. The Minister of Foreign Affairs, Mr. Dion, said:

I note that we are able to stop the perpetrators of this crime with the current Immigration and Refugee Protection Act, because it is checking eligibility at the border. We have this capacity.

Comme la plupart d'entre vous le savent, Sergueï Magnitski était mon avocat en Russie. Sergueï Magnitski a découvert un énorme stratagème de corruption en Russie et l'a exposé. Pour cela, il a été arrêté et torturé pendant 358 jours avant d'être tué le 16 novembre 2009. Le 17 novembre, lorsque j'ai appris que mon collègue et ami avait été tué, j'ai décidé qu'à partir de ce moment, j'allais me consacrer à obtenir justice pour lui et à veiller à ce que les gens qui l'avaient tué ne jouissent pas de l'impunité. Voilà la raison pour laquelle je suis ici aujourd'hui.

Dans le cadre de ma campagne pour obtenir justice, j'ai travaillé en 2011 avec Irwin Cotler, alors député, à l'élaboration d'une mesure législative qui s'appelait la loi Magnitski, dans laquelle nous demandions l'imposition de sanctions relatives aux visas et le gel des avoirs des personnes qui avaient tué Sergueï Magnitski et de celles qui avaient commis des violations graves des droits de la personne dans les diverses régions du monde.

Au cours des années suivantes, je me suis rendu à Ottawa à plusieurs reprises pour rencontrer les députés et le gouvernement afin de discuter de la loi Magnitski et de la défendre. Le 25 mars 2015, la Chambre des communes a accepté à l'unanimité les modifications proposées par Irwin Cotler, qui demandaient au gouvernement de mettre en œuvre la loi Magnitski. Le 5 mai 2015, le Sénat a également voté en ce sens.

Par la suite, j'ai rencontré le ministre des Affaires étrangères conservateur de l'époque, qui m'avait assuré que la loi serait mise en œuvre.

Malheureusement, la loi n'a pas été mise en œuvre à temps. Le gouvernement a changé. Lors de la campagne électorale, tous les partis — les conservateurs, les libéraux et les néo-démocrates — avaient promis par écrit de mettre en œuvre la loi Magnitski s'ils étaient élus.

J'aimerais citer un énoncé public du Parti libéral du Canada :

Le Parti libéral du Canada croit qu'en imposant des sanctions, nous pouvons infliger des pénalités significatives aux violateurs des droits de la personne et décourager des violations dans l'avenir.

Dans leur lettre, les libéraux disaient qu'un gouvernement libéral ajouterait des noms à la liste des Russes visés par des sanctions.

Comme nous le savons tous, le Parti libéral a été élu et nous attendions avec impatience la mise en œuvre de la loi Magnitski. Le 12 mai 2016, le député James Bezan a demandé au ministre des Affaires étrangères ce qu'il ferait pour veiller à ce que la loi soit mise en œuvre. Le ministre des Affaires étrangères, M. Dion, a répondu ceci :

Je souligne que les dispositions actuelles de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés nous permettent déjà d'arrêter ceux qui commettent de tels crimes, car elle permet de vérifier l'admissibilité à la frontière. Nous sommes déjà en mesure de le faire.

The committee will have to review, very carefully, the Special Economic Measures Act to address this kind of problem.

It's clear to me from my own knowledge of the Canadian situation, having seen what's going on there, that there is actually no ability in the law to block human rights violators from coming into the country.

Furthermore, there is no current law available to freeze the assets of human rights violators in Canada. This was confirmed by testimony that was given by Mr. Hugh Adsett, Director General, Legal Affairs, Department of Foreign Affairs, who is quoted as saying that SEMA does not currently have the ability to block people who are guilty of human rights violations.

So I'm very pleased that we are now sitting here before you in this committee specifically to discuss Senator Andreychuk's legislation, which will fill these holes in the legislation of Canada and allow a Sergei Magnitsky act to move forward.

I will leave my prepared comments at that and look forward to answering any detailed questions that you may have. Thank you very much.

The Chair: Thank you, Mr. Browder. We'll hear from our next witness, Mr. Thor Halvorssen.

Thor Halvorssen, President and Chief Executive Officer, Human Rights Foundation: Thank you and good morning. In March 2015, President Barack Obama issued a new executive order imposing targeted sanctions, especially visa denials and asset freezes, against seven Venezuelan government officials involved in perpetrating or covering up the extrajudicial killing and torture of dozens of pro-democracy student demonstrators.

The targeted sanctions were an implementation of the Venezuelan Defense of Human Rights and Civil Society Act of 2014, which the American President signed on December 18, 2014.

In April 2013, the Obama administration had already published a list of 18 Russian individuals targeted with similar sanctions. This time the sanctions were pursuant to the Sergei Magnitsky Rule of Law Accountability Act of 2012, which had been passed in November 2012 and signed into law on December 14, 2012.

Two years after that, on December 29, 2014, U.S. Secretary of State John Kerry added four more names to that list, and he said that although going forwards there will be fewer future designations of persons tied to Mr. Magnitsky's death, the State Department is committed to continuing to administer the Magnitsky act by turning to designations of those associated with gross human rights violations.

Our organization, the Human Rights Foundation, celebrated these actions by explaining the following policy points: Authoritarian governments would be powerless if they didn't

Le comité devra étudier minutieusement la Loi sur les mesures économiques spéciales pour s'attaquer à ce genre de problème.

Il est clair, d'après mes connaissances de la situation canadienne, que la loi ne permet aucunement d'empêcher les violateurs des droits de la personne d'entrer au pays.

De plus, il n'y a aucune loi qui permette de geler les avoirs des violateurs des droits de la personne au Canada. C'est ce qu'a confirmé le directeur général des affaires juridiques d'Affaires mondiales Canada, Hugh Adsett, lors de son témoignage, en disant que la LMES ne permettait pas pour l'instant d'empêcher les auteurs de violations des droits de la personne d'entrer au pays.

Je suis donc très heureux d'être ici avec vous pour discuter du projet de loi de la sénatrice Andreychuk, qui permettra de combler les vides dans la loi du Canada et de faire avancer la loi de Sergueï Magnitski.

Je vais m'arrêter ici. Je serai heureux de répondre à vos questions détaillées. Merci beaucoup.

Le président : Merci, monsieur Browder. Nous allons maintenant entendre notre prochain témoin, Thor Halvorssen. Vous avez la parole, monsieur.

Thor Halvorssen, président et chef de la direction, Human Rights Foundation : Bonjour et merci. En mars 2015, le président Barack Obama a émis un décret visant à imposer des sanctions ciblées, surtout le refus de visa et le gel des avoirs, de sept représentants du gouvernement vénézuélien impliqués dans la dissimulation de l'exécution extrajudiciaire et de la torture de dizaines d'étudiants qui manifestaient pour la démocratie.

Les sanctions ciblées ont été prises en vertu de la Venezuelan Defense of Human Rights and Civil Society Act of 2014, signée par le président américain le 18 décembre 2014.

En avril 2013, l'administration Obama avait déjà publié une liste de 18 Russes ciblés par des sanctions similaires. Cette fois-ci, les sanctions avaient été prises en vertu de la Sergei Magnitsky Rule of Law Accountability Act of 2012, qui avait été adoptée en novembre 2012 et édictée le 14 décembre 2012.

Deux ans plus tard, le 29 décembre 2014, le secrétaire d'État américain John Kerry a ajouté quatre noms supplémentaires à la liste et a fait valoir que bien qu'à l'avenir, le nombre de personnes associées à la mort de M. Magnitsky allait diminuer, le département d'État s'engageait à continuer d'appliquer la loi Magnitski pour les personnes impliquées dans les violations graves de droits de la personne.

Notre organisation, la Human Rights Foundation, s'est réjouie de ces mesures et a fait valoir ce qui suit : les gouvernements autoritaires seraient impuissants s'ils n'avaient pas d'agents

have enforcers willing to arbitrarily arrest, torture and execute innocent people. These sanctions, implemented by the U.S. government, target the individuals who have chosen to become enforcers of brutality, injustice and oppression at whatever cost to their fellow citizens. Under the reality of authoritarian governments, enforcers are seldom immoral outliers. They are instead normal people who have rationally and carefully weighed their alternatives and decided that remaining on the side of the oppressive government would give them and their families continued prestige, stability, security, maybe some extra cash and, for some, even the ability to have their children travel regularly to prosperous and democratic Western countries.

Simple, targeted sanctions like visa denials and asset freezes by democratic countries like the United States have the potential to change the mindset of government enforcers and to motivate them to abandon the oppressive political structures that they currently prop up.

As you well know, Canada currently lacks legal instruments that would allow your country to enact simple, targeted sanctions against the world's repressive regimes and the individuals, whether they are part of an authoritarian or even a dictatorial structure, that are the most notorious for enforcing torture, extrajudicial killings and forced disappearances.

In sum, Canada today lacks an explicit legal instrument allowing your nation to prevent the entrance and to freeze the assets of the worst individuals and the worst of the world's dictatorships that are perpetrating the most egregious human rights violations against innocent people.

Today, it's big time corruption and hundreds of millions of dollars that underpin these crimes. As Bill Browder, Sergei Magnitsky's colleague in whose memory he spearheaded this effort, has said before the committee previously, it has emerged recently that proceeds from a \$230 million fraud in Russia were sent to Canada.

This is no surprise for us at the Human Rights Foundation, as we now have 10 years of experience exposing corruption and egregious human rights abuses in countries as diverse as Venezuela, Kazakhstan, Equatorial Guinea or Gabon that are so different culturally but so similar institutionally.

During my prior experience before the house committee on a related topic a few weeks ago, I noted the following, and I think it's rather important for me to underline this. The modern dictator, the modern authoritarian, whether elected or arriving in power through force, removed from any honest pursuit of a communist utopia or from embodying its right-wing antithesis is almost pathologically a kleptocrat. He may even justify his own enrichment as well-deserved compensation for his services keeping the nation open for business. To achieve this, they rely

d'exécution prêts à arrêter, à torturer et à exécuter de façon arbitraire des innocents. Ces sanctions, prises par le gouvernement américain, ciblent les personnes qui ont choisi d'être des agents d'exécution de la brutalité, de l'injustice et de l'oppression, peu importe le coût pour leurs concitoyens. Selon la réalité des gouvernements autoritaires, les agents d'exécution sont rarement des gens immoraux. Ce sont plutôt des gens normaux qui ont fait un choix rationnel en pesant le pour et le contre de chacune des options et qui ont déterminé qu'en restant du côté du gouvernement oppresseur, eux et leur famille continueraient de jouir d'un certain prestige, de la stabilité et de la sécurité, qu'ils auraient même un peu plus d'argent, et pour certains d'entre eux, la possibilité de voir leurs enfants visiter régulièrement des pays occidentaux démocratiques et prospères.

Les sanctions ciblées simples comme le refus de visa et le gel des avoirs par les pays démocratiques comme les États-Unis peuvent changer la mentalité des agents d'exécution du gouvernement et les motiver à abandonner les structures politiques qu'ils appuient.

Comme vous le savez, le Canada n'a pas les instruments juridiques nécessaires pour imposer des sanctions ciblées et simples contre les régimes répressifs du monde et les particuliers, qu'ils fassent partie d'une structure autoritaire ou même dictatoriale, qui sont reconnus pour leur recours à la torture, aux meurtres extrajudiciaires et aux disparitions forcées.

En somme, le Canada n'a pas l'instrument juridique explicite nécessaire pour empêcher l'entrée ou geler les avoirs des pires individus et des pires dictatures du monde qui violent de façon flagrante les droits des personnes innocentes.

Aujourd'hui, ces crimes sont motivés par la corruption et les centaines de millions de dollars en jeu. Comme l'a dit Bill Browder, le collègue de Sergueï Magnitski, qui mène ses efforts en la mémoire de son ami, on a su récemment que les produits d'une fraude de 230 millions de dollars en Russie avaient été envoyés au Canada.

Ce n'est pas surprenant pour nous, à la Human Rights Foundation, puisque nous avons maintenant 10 années d'expérience dans la dénonciation de la corruption et des violations flagrantes des droits de la personne dans divers pays, notamment le Venezuela, le Kazakhstan, la Guinée équatoriale et le Gabon, qui sont complètement différents sur le plan culturel, mais très similaires sur le plan institutionnel.

Lors de mon témoignage précédent devant le Comité de la Chambre sur un sujet connexe il y a quelques semaines, j'ai souligné une chose qui me paraît importante. Le dictateur moderne ou le leader autoritaire, qu'il soit élu ou placé au pouvoir par la force, sans aucune quête d'une utopie communiste ou d'une idéologie de droite, est presque toujours un kleptocrate pathologique. Il pourrait même justifier son enrichissement personnel à titre de compensation bien méritée pour avoir assuré le maintien du pays. Pour y arriver, il mise sur les

on significant natural resources from mines, gold and diamonds, oil and gas reserves, forests and water to secure more profit for themselves and their families.

Just as importantly, they rely on domestic cronies who operate in excellent terms domestically and through sometimes unhinged joint ventures with Western companies that are ready to take a significant share of the spoils in return for silent complicity.

The proxies and cronies of the government are free to travel to the West. They freely travel to Canada. They own luxury apartments, and they make significant investments there and elsewhere.

In order to underline the global nature of this and the use of the Canadian financial system, let me provide a different example. It is nothing to do with Russia.

A group of Venezuelan businessmen formed a criminal association, and it operates under the name Derwick Associates. The principals are in their twenties and thirties. They had no prior experience whatsoever in government contracting in Venezuela, yet in the space of one year the Government of Venezuela provided them with 12 construction and procurement contracts for power plants. The businessmen, Venezuelans who also hold second passports that include Spain, Italy and Germany, subcontracted all of the work to a second-rate American company.

They billed in excess of \$2 billion and then carried out an exchange rate fraud. The total amount that they stole exceeds \$4 billion. They paid kickbacks to Venezuelan government officials, and then they laundered their money. They laundered part of their money using the Royal Bank of Canada. They then invested hundreds of millions of their ill-gotten gains in numerous ventures, including two oil companies, one in Texas, from where I am giving this testimony. They also bought 20 per cent of a publicly traded Canadian company by the name of Pacific Rubiales Energy Corp. Thanks to their shenanigans, the shares of Pacific Rubiales have tumbled to historic lows causing losses in the hundreds of millions of dollars in value for Canadian and other shareholders.

In Canada, they don't operate under the name Derwick Associates. They operate under the name O'Hara Group. The names of the individuals are Leopoldo Alejandro Betancourt López, Pedro José Trebbau López, Francisco Convit, Orlando Alvarado and Francisco D'Agostino. The last one of these is the brother-in-law of the current president of the Venezuelan legislature, Henry Ramos.

Any act of corruption in conjunction with a regime is by necessity an action that empowers the government and enables it to continue to violate human rights with impunity. It is an action that entrenches dictatorships or competitive authoritarian states. In the case of this company, Derwick Associates, they have engaged in bribery, kickbacks, money laundering and racketeering. They have used their ill-gotten wealth to engage in false arrest and persecution of whistle-blowers. They carried out

importantes ressources minières naturelles, l'or et le diamant, les réserves de pétrole et de gaz, les forêts et l'eau, pour réaliser plus de profits pour lui et pour sa famille.

De façon tout aussi importante, il se fie à ses acolytes pour réaliser ses activités à l'échelle nationale et s'associe parfois à des sociétés occidentales qui sont prêtes à accepter une partie des gains en échange de leur silence complice.

Les mandataires et les acolytes du gouvernement sont libres de voyager à l'Ouest. Ils peuvent voyager au Canada. Ils possèdent des appartements luxueux et font des investissements importants ici et ailleurs.

Afin d'illustrer la nature mondiale du problème et l'exploitation du système financier canadien, je vais vous donner un autre exemple, qui n'a rien à voir avec la Russie.

Un groupe d'hommes d'affaires vénézuéliens a formé une association criminelle, connue sous le nom de Derwick Associates. Ses dirigeants sont dans la vingtaine et la trentaine. Ils n'avaient aucune expérience préalable dans la passation de marchés avec le gouvernement du Venezuela, mais en l'espace d'un an, ils ont passé 12 marchés de construction et d'approvisionnement avec le gouvernement pour des centrales électriques. Les hommes d'affaires, des Vénézuéliens, qui détiennent aussi des passeports espagnols, italiens et allemands, ont donné tous les travaux en sous-traitance à une entreprise américaine de second ordre.

Ils ont facturé 2 milliards de dollars en trop et ont par la suite commis une fraude relative au taux de change. Le montant total d'argent volé dépasse les 4 millions de dollars canadiens. Ils ont offert des pots-de-vin aux responsables du gouvernement vénézuélien et ont blanchi l'argent, notamment par l'entremise de la Banque Royale du Canada. Ils ont ensuite investi des centaines de millions de dollars de leurs gains mal acquis dans diverses entreprises, notamment deux sociétés pétrolières, dont une au Texas, d'où je témoigne aujourd'hui. Ils ont aussi acheté 20 p. 100 d'une entreprise canadienne cotée en bourse, la Pacific Rubiales Energy Corp. À cause de leurs manigances, la valeur des actions de Pacific Rubiales n'a jamais été aussi basse, ce qui a entraîné la perte de centaines de millions de dollars pour les actionnaires du Canada et d'ailleurs.

Au Canada, ils ne fonctionnent pas sous le nom de Derwick Associates, mais plutôt celui d'O'Hara Group. Les membres du groupe sont Leopoldo Alejandro Betancourt López, Pedro José Trebbau López, Francisco Convit, Orlando Alvarado et Francisco D'Agostino. Ce dernier est le beau-frère de l'actuel président de l'Assemblée nationale du Venezuela, Henry Ramos.

Tout acte de corruption associé à un régime est nécessairement un geste qui habilite le gouvernement et lui permet de continuer de violer impunément les droits de la personne. C'est un geste qui renforce les dictatures ou les États autoritaires. Dans ce cas-ci, la société Derwick Associates a eu recours à des pots-de-vin, au blanchiment d'argent et à la fraude. Elle a utilisé sa richesse mal acquise pour procéder à l'arrestation illégale et à la persécution des dénonciateurs. Elle a mené des campagnes de salissage contre

smear campaigns against whistle-blowers in four countries. They have corrupted the financial systems of Spain, Andorra and the United States, and they have touched on Canada.

Currently, with the Special Economic Measures Act and absent a UN Security Council resolution, your government has the authority to impose sanctions on foreign jurisdictions and people only when the government is of the opinion that “. . . a grave breach of international peace and security has occurred that is likely to result in a serious international crisis.”

In other words, you're not going the distance. What the proposed justice for victims of corrupt of foreign officials act or the Sergei Magnitsky act will do is to add gross violations of internationally recognized human rights, especially torture and extrajudicial executions, as a ground that would also trigger sanctions under SEMA against foreign states and against nationals from other countries.

Canada now has the opportunity to catch up and far exceed the United States with Russia- or Venezuela-targeted sanctions legislation. Moreover, by passing this global-focused Magnitsky legislation, Canada will not only honour a bipartisan campaign promise from 2015 but would become the world beacon for human rights accountability, while at the same time preventing gross human rights abusers from the world's worst dictatorships from being able to use the benefits of Canada's solid property rights system and your prosperous way of life.

On behalf of the human rights community that every day interacts with dissidents like Sergei Magnitsky worldwide, who would risk everything to bring democracy and basic freedoms to their own nations, I urge you to send them the message that their oppressors with their ill-gotten money are not welcome in Canada. So I urge you to pass the justice for victims of corrupt foreign officials act, or the Magnitsky act, for short. Thank you very much.

The Deputy Chair: Thank you for your presentation.

Mr. Browder, before I turn to the list of questions, you have indicated publicly that it's your understanding some of the proceeds from the fraud in Russia have ended up in Canada. I wonder if you could elaborate on that in more detail.

Mr. Browder: Thank you for the question. In our campaign for justice for Sergei Magnitsky, we've pursued two paths.

The first is a political path, in which we are advocating for laws like the one we're talking about here today in different countries.

The second path is a criminal justice path, in which we've said to ourselves, if Sergei Magnitsky was killed over the uncovering of the theft of \$230 million, why don't we trace that money to find out who benefited from it and in which countries, and then get the law enforcement agencies of those countries to investigate, freeze

les dénonciateurs de quatre pays. Elle a corrompu les systèmes financiers de l'Espagne, d'Andorre et des États-Unis, et a touché celui du Canada.

À l'heure actuelle, en vertu de la Loi sur les mesures économiques spéciales et en l'absence d'une résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies, votre gouvernement ne peut imposer des sanctions aux administrations étrangères et aux particuliers que lorsqu'il estime « [...] qu'une rupture sérieuse de la paix et de la sécurité internationales est susceptible d'entraîner ou a entraîné une grave crise internationale. »

En d'autres termes, vous n'allez pas au bout des choses. La loi sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus, ou la loi de Sergueï Magnitski, ajoutera les violations flagrantes des droits de la personne reconnus à l'échelle internationale, surtout la torture et les meurtres extrajudiciaires, à titre de motif permettant d'imposer des sanctions aux ressortissants d'autres pays en vertu de la LMES.

Le Canada a maintenant l'occasion de rattraper et même de dépasser largement les lois américaines sur les sanctions ciblées visant la Russie ou le Venezuela. De plus, en adoptant la loi Magnitski, non seulement le Canada respecterait-il une promesse de campagne bipartisane de 2015, mais il deviendrait aussi une référence mondiale dans le domaine de la responsabilisation en matière de droits de la personne tout en empêchant les auteurs de violations graves de droits de la personne provenant des pires dictatures au monde de profiter des avantages du régime de droits de propriété du Canada et de votre mode de vie prospère.

Au nom de la communauté des droits de la personne qui interagit tous les jours avec des dissidents comme Sergueï Magnitski, qui risqueraient tout pour la démocratie et les libertés fondamentales, je vous incite fortement à leur faire comprendre que leurs oppresseurs et leur argent mal acquis ne sont pas les bienvenus au Canada. Je vous encourage donc à adopter la loi sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus, ou loi de Sergueï Magnitski. Merci beaucoup.

Le vice-président : Je vous remercie de votre exposé.

Monsieur Browder, avant de passer à la liste de questions, vous avez dit publiquement que selon vous, certains des produits de la fraude en Russie avaient été placés au Canada. Pourriez-vous nous en dire davantage?

M. Browder : Je vous remercie de votre question. La campagne de justice pour Sergueï Magnitski, vise deux objectifs.

D'abord, un objectif politique : nous faisons la promotion de lois comme celle dont nous parlons ici aujourd'hui dans d'autres pays.

Ensuite, un objectif en matière de justice pénale. Nous nous sommes dit : si Sergueï Magnitski a été tué parce qu'il avait découvert un vol de 230 millions de dollars, pourquoi ne retrouverions-nous pas cet argent pour savoir qui en a profité et dans quels pays ils se trouvent? Nous pourrions ensuite demander

the money, seize the money and prosecute the people?

We've been involved in this investigation for seven years now. We've been able to identify where almost all of the money has gone. Step by step we've been engaging with law enforcement agencies to freeze it. We found money that went to the United States. The Department of Justice has seized about \$14 million of apartments in Manhattan coming from the Magnitsky crime. We found money that went to Switzerland, the Swiss banks. The Attorney General of Switzerland has frozen \$20 million in Switzerland. We found money going to Monaco, France and Luxembourg. The French investigative judge has frozen \$10 million in those countries and many other countries.

Very recently, we found money going to Canada. We found several million dollars going into Canada. We found Canadian companies and banks being used for up to \$14 million of money going back into the money laundering network that laundered the money for the Magnitsky crime.

We reported this crime about a month ago to the RCMP and to the provincial law enforcement agencies in the provinces where the banks were located where the money was sent. We're waiting for a robust response from the Canadian law enforcement agencies.

I will finish off by saying that one of the questions I got at various different stages of my advocacy work in Ottawa about the Magnitsky act was, what does this have to do with Canada? The fact that we found millions of dollars from the blood money of the Magnitsky crime coming to Canada makes Canada directly involved in this thing. This is not a hypothetical or an abstract notion. This is a situation in which a man was murdered for money, and some of that money came to Canada.

The Deputy Chair: Without jeopardizing any possible police investigation, could you elaborate on how the money actually ended up in Canada? Did it come through Canadian banks or foreign banks into Canada? Did it come through construction companies? How did it work?

Mr. Browder: The way in which these people launder money is a long and tortuous path. The money starts out in Russia. In this particular case, it goes to Moldova. From Moldova, it then goes either to Cyprus or to some of the countries in the Baltics, such as Latvia, Lithuania or Estonia. I believe in Canada's case, the money went from Lithuania to Canada.

I don't have the numbers right in front of me, but it went into a number of banks and a number of different provinces for the accounts for various types of purchases. It also went into the accounts of various types of individuals.

aux organismes d'application de la loi de ces pays de faire enquête, de geler et de saisir l'argent puis de poursuivre ces gens en justice.

Nous participons à cette enquête depuis maintenant sept ans. Nous avons pu déterminer où la presque totalité de l'argent est allée. Petit à petit, nous avons convaincu les organismes d'application de la loi de geler l'argent. Une partie de l'argent a été placée aux États-Unis. Le département de la justice a saisi des appartements d'une valeur de 14 millions de dollars à Manhattan, qui avaient été achetés avec l'argent du crime Magnitski. Une autre partie de l'argent a été placée dans des banques suisses. Le procureur général de la Suisse a gelé 20 millions de dollars au pays. L'argent a aussi été placé à Monaco, en France et au Luxembourg. Le juge d'instruction français a gelé 10 millions de dollars dans ces pays et dans nombre d'autres pays.

Tout récemment, nous avons découvert que plusieurs millions de dollars avaient été placés au Canada. Certaines entreprises et banques canadiennes ont été utilisées pour blanchir jusqu'à 14 millions de dollars, par un réseau qui avait profité du crime Magnitski.

Nous avons déclaré ce crime il y a environ un mois à la GRC et aux organismes d'application de la loi des provinces où se trouvent les banques qui ont servi à blanchir cet argent. Nous nous attendons à une solide intervention de la part des organismes d'application de la loi canadiens.

Pour terminer, je dirais que dans le cadre de mon travail de représentant de la loi Magnitski à Ottawa, la question qu'on m'a le plus souvent posée est la suivante : quel est le lien avec le Canada? Puisque des millions de dollars émanent du crime Magnitski — l'argent du sang — ont été placés au Canada, le pays est directement impliqué dans cette affaire. Il ne s'agit pas d'une notion hypothétique ou abstraite. C'est une situation dans laquelle un homme a été assassiné pour de l'argent, et une partie de cet argent a été placée au Canada.

Le vice-président : Sans compromettre l'enquête policière, pourriez-vous nous expliquer comment l'argent est parvenu au Canada? Est-ce que c'est par l'entremise des banques canadiennes ou des banques étrangères au Canada? Est-ce qu'il est passé par des entreprises de construction? Comment cela s'est-il passé?

M. Browder : Ces gens passent par de longs chemins tortueux pour blanchir l'argent. Au départ, l'argent était en Russie. Dans ce cas en particulier, il a été transféré en Moldavie. De là, il a été transféré soit vers Chypre, soit vers des pays baltes comme la Lettonie, la Lituanie ou l'Estonie. Je crois que dans le cas du Canada, l'argent provenait de la Lituanie.

Je n'ai pas les chiffres exacts avec moi, mais l'argent est passé par un certain nombre de banques et par diverses provinces pour divers types d'achats. Il a aussi été placé dans les comptes bancaires de certains particuliers.

We can draw a direct link from the crime, through these different countries, through the banks in these countries to Canada. I don't want to say much more than that until law enforcement has begun their investigation, so as not to jeopardize any law enforcement privilege.

Senator Andreychuk: Mr. Browder, you have testified here before. I think you were optimistic that there was all-party attention to the Magnitsky bill. You pointed out that election promises were made by all parties.

You've testified before the House of Commons committee. Do you think there is a collective will to put human rights into force here in Canada by way of the Magnitsky bill?

Mr. Browder: That's a great question. One of the things I've discovered in my campaign — and this is not specific to Canada or to any other country — is that it's almost impossible for any decent human being to be against what we're proposing here. What we're proposing here is pretty straightforward: Should we or should we not ban torturers and murderers from coming to Canada, and should we or should we not allow those torturers and murderers to use the Canadian banking system and own property in Canada? Any normal person hearing that question would answer in the negative — “No, we should not allow them these privileges.”

When I come to Canada and I meet with members of Parliament and the Senate, in every different party, there is nobody who can look me in the face and say, “No, we should not pass this act.” Of course, we should pass this act.

One of the things I've discovered in my campaign is that the moment that people get into government, they change their mind. This is not a partisan statement; I've seen it in every different country. People in government basically want a quiet life. You have a quieter life when you do not stand up against human rights abusers. It's just easier not to do anything.

But the one thing that I feel very deeply in my heart every time I come to Canada is that Canada really is a country full of good, decent people. Canada has a reputation for bringing in the oppressed, for opening doors to refugees and for standing up for human rights. So, in spite of the reflexive government reaction — and, again, this is not a partisan statement but just a government reaction of not wanting to do things — this is an opportunity. We have from all different parties enough people to make something happen.

I think something will happen, but that requires, to a certain extent, the support of the people around the table here today.

Senator Andreychuk: Mr. Halvorssen, you've touched more broadly on human rights. Bill C-226, which is before us, points out and strengthens, I think, what started out as the original Magnitsky bill to talk about the fact that the gross violations have to be of internationally recognized human rights. So that it is not

On peut établir un lien direct entre le crime, les banques de ces divers pays et le Canada. Je ne veux pas en dire plus avant que les responsables de l'application de la loi ne commencent leur enquête, parce que je ne voudrais pas compromettre un privilège relatif à l'exécution de la loi.

La sénatrice Andreychuk : Monsieur Browder, vous avez déjà témoigné devant nous. Je crois que vous vous réjouissiez que tous les partis s'intéressent au projet de loi Magnitski. Vous avez parlé des promesses électorales faites par tous les partis.

Vous avez témoigné devant le comité de la Chambre des communes. Croyez-vous qu'il existe une volonté collective pour mettre en vigueur les droits de la personne, ici, au Canada, au moyen du projet de loi Magnitski?

M. Browder : C'est une excellente question. J'ai notamment constaté au cours de ma campagne — et ce n'est pas particulier au Canada ni à aucun autre pays — qu'il est presque impossible à quelqu'un de bien d'être contre notre proposition, laquelle est assez simple : devons-nous autoriser aux auteurs de tortures et de meurtres l'entrée du Canada, l'usage du système bancaire canadien et la possession de biens au Canada? Toute personne normale répondrait : « Non, nous devons leur ôter ces privilèges ».

Aucun des députés et sénateurs, peu importe leur parti, que je rencontre quand je viens au Canada ne peut me regarder droit dans les yeux et me dire que nous ne devrions pas adopter ce projet de loi. Bien sûr que nous devons l'adopter.

Ma campagne m'a notamment enseigné que l'accession au pouvoir change l'opinion de certains. Ce n'est pas une question de parti; je l'ai vu dans chaque pays. Les membres du gouvernement aspirent essentiellement à une vie tranquille. Elle est plus pépère quand on ne s'oppose pas aux bafoueurs des droits de la personne. Il est simplement plus facile de ne rien faire.

Mais chacune de mes visites ici ancre dans mon cœur la conviction profonde que le Canada est peuplé de personnes correctes. Votre pays a la réputation d'accueillir les opprimés, d'ouvrir ses portes aux réfugiés et de défendre les droits de la personne. Alors, malgré le réflexe du gouvernement — et, encore une fois, ce n'est pas une question de parti, mais seulement la réaction d'un gouvernement qui ne veut rien faire —, c'est une occasion à saisir. Nous avons l'adhésion d'assez de membres des différents partis pour déclencher quelque chose.

Je pense que quelque chose arrivera, mais ça exige, dans une certaine mesure, l'appui des personnes ici présentes.

La sénatrice Andreychuk : Monsieur Halvorssen, vous avez parlé des droits de la personne en termes plus généraux. Le projet de loi C-226 que nous étudions signale et renforce, je pense, ce qui, au début, était une copie du projet de loi Magnitski, en précisant que les infractions flagrantes doivent être commises aux

selective by Canada, the test will be against international standards.

Do you think that strengthens the legislation to be sure that it is not only a Canadian belief but that it has to be tested against international standards?

Mr. Halvorssen: I don't see that there's necessarily going to be a conflict.

I'd like to underline that I agree with Mr. Browder in that Canada occupies a rather special place in the human rights field. It is a government that I can only compare, quite honestly, to the governments in Scandinavia, and very specifically Norway, in terms of a culture that really puts a premium on the concept of human rights and international human rights definitions.

Of course, I am rather partial to using civil and political rights as the fundamental rights that we should unquestionably accept as universal. Issues of social, economic and cultural matters are things that can typically be decided at the ballot box. So whereas one government of Canada may view a certain level of taxation as too high, another government may view providing a certain good or service for the people as being mandated or not. What is certainly not open to question are fundamental rights such as freedom of expression, freedom from arbitrary detainment, due process, property rights and other things that are encompassed in what is known as civil and political rights.

Senator Andreychuk: I have a final question, Mr. Browder. You have updated the committee in the past on activity both in the United States and elsewhere. You live in the U.K., and I understand that there's a contemplation of a bill there. Could you update us as to the progress there and elsewhere, if there is new activity?

Mr. Browder: Sure. That's a great question. The answer is that the Magnitsky sanctions concept is snowballing around the world. Let me start with our most tangible successes: In the United States House of Representatives last week, the global Magnitsky human rights accountability act was passed with roughly 90 per cent of the vote. The U.S. Senate will be voting on the global Magnitsky human rights accountability act either today or tomorrow. It's been relayed to me as a near certainty that once it passes both houses, President Obama will sign it, and it is the closest comparable piece of legislation to what's been presented here.

I'm also very proud to have just learned, as I was in the taxi on the way to this video conferencing centre, that Estonia has just passed an Estonian Magnitsky act, which will achieve similar objectives.

Finally, to answer your question about the U.K., we have just introduced in the U.K. House of Commons the Magnitsky amendment. It's been introduced as part of the criminal finances bill. As part of that bill, the Magnitsky amendment will allow the

dépens de droits de la personne reconnus à l'échelle internationale. Ces droits ne sont donc pas choisis par le Canada, mais en fonction de normes internationales.

Croyez-vous que le projet de loi sort renforcé de cette prépondérance des normes internationales sur le credo canadien?

M. Halvorssen : Les deux ne s'opposent pas nécessairement.

Je veux souligner mon accord avec M. Browder sur la position plutôt spéciale qu'occupe le Canada dans le domaine des droits de la personne. À vrai dire, je ne peux comparer son gouvernement qu'aux gouvernements scandinaves et, plus précisément, à celui de la Norvège, pour la culture qui accorde vraiment la primauté à la notion de droits de la personne et aux définitions internationales de ces droits.

Bien sûr, je suis plutôt partial : nous devons accepter sans contredit que les droits civils et les droits politiques sont des droits fondamentaux universels. Les questions sociales, économiques et culturelles peuvent d'ordinaire se décider dans l'isolement. Donc, pendant qu'un gouvernement au Canada peut considérer un certain niveau d'imposition comme excessif, un autre peut considérer que la fourniture de certains biens ou services au peuple est obligatoire ou ne l'est pas. Mais, ce qui est sans discussion possible, c'est sûrement les droits fondamentaux comme la liberté d'expression, la protection contre la détention arbitraire, l'application régulière de la loi, le droit de propriété et d'autres droits qu'on range parmi les droits civils et politiques.

La sénatrice Andreychuk : Une dernière question, monsieur Browder. Vous avez déjà fait le point, pour nous, sur ce qui se passait aux États-Unis et ailleurs. Vous vivez au Royaume-Uni et, d'après mes renseignements, on envisage d'adopter là-bas un projet de loi. Pourriez-vous faire pour nous le point sur ce qui se passe là-bas et ailleurs?

M. Browder : Bien sûr. C'est une excellente question. En fait, l'idée de sanctions Magnitski fait boule de neige dans le monde entier. Voyons d'abord nos réussites les plus concrètes : La semaine dernière, la Chambre des représentants, aux États-Unis, a adopté avec à peu près 90 p. 100 des voix une loi Magnitski applicable au monde entier pour la protection des droits de la personne. Le Sénat américain se prononcera sur cette loi aujourd'hui ou demain. On m'a dit qu'il est presque sûr qu'après son adoption par les deux chambres, le président Obama la signera, et c'est la loi qui ressemble le plus à celle que vous étudiez maintenant.

Je suis aussi très fier de vous annoncer, je viens de l'apprendre dans le taxi que j'ai pris pour venir au centre de vidéoconférence où je me trouve, que l'Estonie vient d'adopter une loi Magnitski qui vise les mêmes objectifs.

Enfin, pour vous répondre au sujet du Royaume-Uni, notre chambre des communes vient d'être saisie d'un amendement Magnitski. Il fait partie du projet de loi sur les finances criminelles. Il permettra au gouvernement, à des ONG privées

government or private NGOs or individuals to go to the High Court with evidence of gross human rights abuse against whistle-blowers, political dissidents, political opposition members and others. If the High Court deems that evidence to be credible, the High Court will issue a Magnitsky designation that will allow the court and the government to freeze their assets in the U.K.

It's a serious sanction if it gets passed, because the U.K. is probably one of the most popular places for bad actors from many countries around the world to buy big mansions and have lots of property.

My two big projects right now are the U.K. and Canada, and I hope that both of them will come to fruition successfully.

Senator Eaton: Thank you, gentlemen. This probably seems like a very naive question. I support the bill; I will certainly support the bill. How do you pick out those people who would be responsible for gross violations of international human rights? Is it something you pick out of the newspapers? Is it something that's told to you? Is it prisoners? How do you determine who is violating human rights?

Mr. Browder: That's an excellent question. First of all, it's not me or Thor or any of us who pick those people out. The arbiter of who gets sanctioned is your government.

I have experience now, because in 2012 the United States government passed the Magnitsky act, so we've been through this now for a long time. The way they do it in the United States, and I would imagine the way it will be done in Canada, is the government will place an extremely high standard on whoever gets sanctioned. The standard will be determined on the basis of real, hard evidence. That evidence has to be presented at a criminal justice standard, which means that not that many people will end up being sanctioned. This is not something that will be used lightly or used to settle vendettas. As I pointed out, governments tend not to want to do this type of stuff. They will be presented with such overwhelming evidence that it will be clear, based on evidence they can use in court, that somebody has been a gross human rights abuser. I stress the word "gross" because that is an identifiable legal standard.

Let me tell you, it took us a lot of effort to get those people on the U.S. Magnitsky list, and we had to supply an enormous amount of evidence. We also supplied evidence on 282 individuals, and only 32 of those 282 people ended up getting sanctioned, so it's not an easy thing to do. You shouldn't be worried that it will be used lightly, and you should understand it's based on an objective, third-party-documented, evidence-based process.

Senator Ngo: This question is for both of you.

This bill, as you said, will expand the list of foreign nationals that can be targeted by sanctions and have their assets in Canada frozen. Do you foresee any impact on bilateral Canadian trade relations as a result of this bill? We see examples all the time of

ou à des particuliers de présenter à la Haute Cour des preuves de violations flagrantes des droits fondamentaux des lanceurs d'alerte, des dissidents politiques, des membres de l'opposition politique et d'autres. Si la Haute Cour estime les preuves crédibles, elle notifiera une désignation Magnitski qui autorisera les tribunaux et le gouvernement à bloquer les avoirs des personnes visées au Royaume-Uni.

Si l'amendement est adopté, la sanction est grave, parce que le Royaume-Uni est peut-être l'un des endroits les plus recherchés par les brebis galeuses de nombreux pays pour s'acheter de vastes demeures et beaucoup de biens.

Mes deux grands projets, actuellement, sont le Royaume-Uni et le Canada, et j'espère que, dans les deux cas, ils porteront fruit.

La sénatrice Eaton : Messieurs, je vous remercie. Ma question vous semblera peut-être naïve. J'appuie le projet de loi; je l'appuierai certainement. Comment choisissez-vous les noms des responsables de violations flagrantes des droits internationaux de la personne. Les tirez-vous des journaux? De témoignages qu'on vous fait? Les obtenez-vous de prisonniers? Comment identifiez-vous les violateurs des droits de la personne?

M. Browder : C'est une excellente question. D'abord, ce n'est ni moi ni Thor ni aucun de nous qui choisit les noms. L'arbitre qui détermine qui sera sanctionné est votre gouvernement.

J'en ai maintenant l'expérience, parce que, en 2012, les États-Unis ont adopté un projet de loi Magnitski. Nous connaissons donc le processus depuis longtemps. Aux États-Unis, et j'imagine que ce sera pareil au Canada, le gouvernement assujettit la sélection à une norme extrêmement rigoureuse. La norme reposera sur des preuves tangibles, bien attestées. Ces preuves doivent être présentées conformément à une norme de justice pénale, ce qui signifie que, en fin de compte, les personnes sanctionnées ne seront pas si nombreuses. On n'y recourra pas à la légère ou on ne s'en servira pas pour assouvir des vengeances. Comme je l'ai fait remarquer, les gouvernements ont tendance à s'éloigner de ce genre de mesure. On leur présentera tant de preuves accablantes qu'il sera évident, d'après les preuves qu'ils pourront présenter aux tribunaux, que quelqu'un a bafoué de façon flagrante les droits de la personne. J'insiste sur le mot « flagrante », parce que c'est un critère juridique bien marqué.

Croyez-moi, il nous a fallu beaucoup d'efforts pour faire inscrire ces noms sur la liste Magnitski américaine, et nous avons dû fournir énormément de preuves. Nous en avons aussi fourni sur 282 personnes, et seulement 32 d'entre elles ont fini par être sanctionnées. Ce n'est donc pas facile. Ne craignez pas son utilisation à la légère et comprenez que l'inscription repose sur un processus objectif, fondé sur des données probantes fournies par des tiers.

Le sénateur Ngo : La question est pour vous deux.

Le projet de loi, comme vous dites, allongera la liste des étrangers qui peuvent être visés par des sanctions et dont les avoirs au Canada peuvent être bloqués. Prévoyez-vous des répercussions sur les relations commerciales bilatérales du

economic interests overruling the protection of human rights. Do you believe that the same consideration of economic interests could be at odds with this bill?

Mr. Browder: Can I take this first and you take the second, Thor?

Mr. Halvorssen: Sure.

Mr. Browder: People often hear the word “sanctions” and think of trade sanctions, trade wars and trade being cut off, et cetera. That’s not what this bill does. What this bill does is say that if the Canadian government identifies a person who is specifically involved in torture, extrajudicial killing or other types of gross human rights abuses in a country, then that official will be sanctioned — not the government and not the country.

When the Magnitsky act was passed in America in 2012, no trade wars followed that. The Russians were extremely unhappy about it, but it didn’t lead to any change in trade whatsoever.

I can’t say there won’t be a situation where a sanction might upset a government so much that it will affect trade, but that depends on who is being sanctioned. If you sanction a head of state, that might very well do it. If you sanction somebody who is the head of a prison, then why should the government of the other country upset trade when it’s in their interest as well?

There’s no hard and fast answer, but the most important thing you should understand is that this is extremely targeted. I would describe it like a modern-day cancer drug: In the old days, when you had cancer, they would give you something that would kill the cancer and nearly kill the patient, but nowadays, a modern-day drug goes after the specific cancer cells. That’s what targeted sanctions do: They go after specific individuals, not mess up the whole bilateral relationship.

Maybe Thor has some other thoughts.

Mr. Halvorssen: I do, and I’d like to address it slightly differently.

I think this provides Canada the ability to maintain *realpolitik*. Obviously, those of us in the human rights field would like to see a lot more action with regard to certain governments that are major trading partners of Canada that engage in gross human rights violations as a matter of state policy — like China, for instance.

However, what this bill does isn’t to meet the things we would like to see. Rather, with almost laser beam, surgical precision, it points out that certain people don’t have the privilege of entering Canada anymore. If you do these things, you’re not coming into Canada any longer.

Canada, du fait de ce projet de loi? Nous voyons, tous les jours, des exemples de la prépondérance des intérêts économiques sur la protection des droits de la personne. Craignez-vous un conflit entre ces intérêts et le projet de loi?

M. Browder : Thor, je prends la première question et vous prenez la deuxième. Ça vous va?

M. Halvorssen : Absolument.

M. Browder : En entendant le mot *sanctions*, certains pensent tout de suite à des sanctions ou à des guerres commerciales, à la rupture des liens commerciaux, et cetera. Ce n’est pas l’effet du projet de loi. Il dit simplement que si le gouvernement canadien associe quelqu’un, spécifiquement, à des actes de tortures, à une exécution sommaire ou à d’autres types de violations flagrantes des droits de la personne, cette personne sera sanctionnée, pas son gouvernement, pas son pays.

L’adoption de la loi Magnitski, aux États-Unis, en 2012, n’a pas débouché sur des guerres commerciales. Les Russes étaient très mécontents, mais rien n’a changé dans les échanges commerciaux.

Je ne peux pas prédire qu’une sanction pourrait mécontenter un gouvernement au point de perturber les échanges commerciaux, mais ça dépend de la personne sanctionnée. Si c’est un chef d’État, ça pourrait très bien arriver. Si c’est un directeur de prison, pourquoi le gouvernement de son pays perturberait-il les échanges commerciaux quand c’est dans son intérêt à lui aussi de les préserver?

Il n’y a pas de réponse absolue, mais il faut surtout comprendre que les sanctions sont extrêmement ciblées, comme un médicament anticancéreux moderne. Anciennement, les anticancéreux tuaient la maladie et achevaient presque le patient, mais, aujourd’hui, ils s’attaquent uniquement aux cellules cancéreuses. Les sanctions ciblées ont une précision analogue. Elles visent des individus précis, sans perturber l’ensemble des relations bilatérales.

Peut-être que Thor a d’autres opinions là-dessus.

M. Halvorssen : J’en ai et je voudrais répondre à la question d’une manière un peu différente.

Je pense que le projet de loi donne au Canada la possibilité de préserver sa *realpolitik*. Manifestement, ceux d’entre nous qui militons pour les droits de la personne, nous voudrions que le Canada agisse beaucoup plus énergiquement à l’égard de certains de ses partenaires commerciaux importants qui violent de manière flagrante les droits de la personne, parce que c’est la politique de l’État, comme la Chine.

Ce projet de loi ne permet pas d’atteindre nos objectifs. À la place, avec une précision chirurgicale, presque celle d’un rayon laser, il retire à certaines personnes désignées le privilège d’entrer au Canada. Pour les motifs énumérés, elles n’y sont plus les bienvenues.

If I can give you an analogy, one of my colleagues has repeatedly said that if we really want to see from Latin America a dramatic shift away from certain human rights violations, preventing certain people from having visas to go to the United States is going to mean that their families will not be able to visit Disney World or Disney Land. If certain families could not visit those places, we would see corrective action.

I'm not trying to be trivial or flip, but for some of these people, the privilege of visiting and of seeing Canada and feeling like they're also members of the rest of the world is enough to cause shaming for some of them and to stop other people from engaging in similar activities because they don't wish to be on the same list.

We're not asking you to sanction a country; we're asking you to sanction specific individuals for whom a certain bar has been met as far as their crimes go. Of course these individuals undoubtedly can establish a system whereby they can challenge being on this list and provide exculpatory evidence. But, essentially, we're not asking you to imprison them; we're asking you to stop them from having the privilege of entering your country or using your financial system.

Senator Ngo: I would like to follow up, because you mentioned China. As you know, in China, Vietnam, or any of the countries under the communist regime, officially, dictators are controlled by the government. How did you apply focus on these human rights violators in China or other countries?

Mr. Halvorsen: This bill is not focused on the entire government. You already have all sorts of measures. Your foreign policy already addresses some of this by talking to these countries or pointing out certain corrective measures that they can take.

This bill points out and identifies specific people engaged in gross human rights violations across the world. Whether it's Belarus or Cuba, Angola or Azerbaijan, this is something that has already been adopted in the United States with great success, and as a matter of principle, Canada should do the same by amending SEMA legislation for that purpose.

We're essentially requiring that when a certain threshold is met, it should trigger action by Canada to stop certain people from having the privilege to enter Canada. We're asking you to combat a culture of impunity.

Senator Cordy: Thank you both very much for your comments.

Mr. Browder, you've been before the committee before speaking about human rights violations, so thank you very much for coming back.

You both spoke about other legislation: You spoke about the U.S. legislation, proposed legislation in Estonia and in the U.K. Are there things in those that perhaps should be included in the Canadian legislation, or is it fine as is?

Si vous me permettez l'analogie, un de mes collègues ne cessait de dire que si nous voulions vraiment que l'Amérique latine cesse de violer certains droits de la personne, il suffisait de refuser à certains demandeurs le visa pour les États-Unis, ce qui fermerait à leurs familles les portes de Disney World ou de Disney Land. Nous verrions alors la situation s'améliorer.

Loin de moi l'idée d'être frivole ou désinvolte, mais, pour certains, le privilège de visiter et de voir le Canada et de se sentir membres du reste de l'humanité suffit à les remplir de honte et à en inciter d'autres à ne pas commettre les mêmes actions pour ne pas se retrouver sur la même liste.

Nous ne vous demandons pas de sanctionner un pays, mais certains individus dont les crimes ont atteint un certain niveau. Bien sûr, ces individus peuvent sûrement mettre sur pied un système pour contester leur inscription et fournir des preuves disculpatoires. Mais, essentiellement, nous ne réclamons pas la prison pour eux; nous vous demandons de leur retirer le privilège d'entrer dans votre pays ou d'utiliser votre système financier.

Le sénateur Ngo : Je saisis la perche que vous avez tendue en parlant de la Chine. Comme vous le savez, en Chine, au Vietnam et dans les autres régimes communistes, les dictateurs sont officiellement contrôlés par le gouvernement. Comment avez-vous mis ces violateurs des droits de la personne, en Chine ou ailleurs, dans votre mire?

M. Halvorsen : Ce projet de loi ne vise pas la totalité du gouvernement. Vous disposez déjà de mesures en ce sens. Votre politique étrangère répond en partie à ce besoin, par des admonestations dirigées vers ces pays ou des propositions de mesures correctrices que ces pays peuvent prendre.

Le projet de loi nous permet de nommer des individus qui violent de façon flagrante les droits de la personne partout dans le monde, au Bélarus comme à Cuba, en Angola ou en Azerbaïdjan. Une loi semblable a déjà été adoptée aux États-Unis, très facilement, et, par principe, le Canada devrait faire de même en modifiant à cette fin la Loi sur les mesures économiques spéciales.

Essentiellement, nous exigeons que, dès qu'un certain seuil est franchi, ça déclenche au Canada une réaction pour retirer à certaines personnes le privilège d'entrer dans notre pays. Nous vous demandons de combattre une culture de l'impunité.

La sénatrice Cordy : Je vous remercie tous les deux pour vos observations.

Monsieur Browder, vous avez déjà comparu devant notre comité pour exposer des violations des droits de la personne. Je vous remercie donc d'être encore ici.

Tous les deux, vous avez parlé d'autres lois : des lois américaines, de projets de loi en Estonie et au Royaume-Uni. Ces textes renferment-ils des dispositions que, peut-être, nous devrions intégrer dans la loi canadienne ou bien notre loi est-elle actuellement excellente?

Mr. Browder: The Canadian legislation is an excellent piece of legislation. I've read it on a number of occasions over the course of a number of years as it has evolved and been discussed, debated and legally analyzed.

There's only one thing that came out of the U.K. experience that might be useful. In the U.K., we've had a very unfortunate example in the money laundering sphere where we've addressed the police authorities on five different occasions about large amounts of money — much larger even than came into Canada from the Magnitsky crime — and they've refused to open a criminal investigation.

From that experience, we said to ourselves the one thing we don't have here in the U.K. is the ability to count on the government to do their job. So we opened up the legislation, should it be passed — I should stress that it's still in a place where it has to be voted on. We've opened up this legislation to allow private parties to apply to the courts to have people sanctioned if the government chooses to be inactive. I don't want to muddy up the waters in Canada, but that's the one thing that really makes it perhaps much stronger than any place else in the world because we don't have to rely on a two-step process.

Here we're trying to get a law passed. Once it's passed, I know I will be back in Ottawa urging, cajoling, embarrassing the government into implementing the law.

Senator Cordy: Thank you. That would be a suggestion we could look at to see how it would be implemented.

Page 5, clause 4(3) of the bill says, "The Governor in Council may take into account information obtained by other countries and non-governmental organizations that monitor violations of human rights."

Are there sufficient agreements among countries who are implementing bills or others that are not implementing bills? Are there sufficient agreements in place that would allow this free flow of information, or would we need new agreements?

Mr. Browder: I think the current state of international cooperation in this type of area is extremely informal and haphazard, and I don't believe there's anything formally in place to allow this to happen. From time to time at organizations like the OFCE — and I know Canada is an observer at the Council of Europe — there are opportunities to share information through these parliamentary and intergovernmental processes. But there's no formal process where, if the United States has analyzed and come up with a human rights violator, they're going to share their evidence package with any other country. They'll share the names but not necessarily how they got comfortable with those names.

Each country at the moment has to analyze the crimes and the evidence on the merits and on the prerequisites of each individual country.

M. Browder : La loi canadienne est excellente. Je l'ai lue un certain nombre de fois pendant le certain nombre d'années qu'elle a évolué, qu'on en a discuté et débattu et qu'on en fait l'analyse juridique.

Un seul élément qui découle de l'expérience du Royaume-Uni pourrait être utile. Au Royaume-Uni, un exemple très malheureux de blanchiment d'argent, qui mettait en jeu des montants importants, beaucoup plus que ceux qui sont entrés au Canada par suite du crime contre Magnitski, nous a amenés à nous adresser cinq fois aux autorités policières, lesquelles ont refusé d'ouvrir une enquête criminelle.

Nous en avons notamment conclu que, au Royaume-Uni, nous ne pouvons pas compter sur le gouvernement pour qu'il fasse son propre travail. Nous avons donc tenté de modifier la loi, dans l'espoir que cette modification sera adoptée, et je dois préciser que ça reste à mettre aux voix, pour autoriser les particuliers à s'adresser aux tribunaux pour faire sanctionner des personnes si le gouvernement décide de ne rien faire. Je ne veux pas brouiller les pistes au Canada, mais le projet de loi canadien est peut-être beaucoup plus efficace que tous les autres dans le monde entier, parce qu'il n'oblige pas à compter sur un processus en deux temps.

Ici, nous essayons de faire adopter le projet de loi. Ensuite, je sais que je reviendrai à Ottawa pour pousser le gouvernement, le cajoler, l'embarrasser, pour qu'il applique la loi.

La sénatrice Cordy : Merci. C'est une idée que nous pourrions examiner pour déterminer comment faire appliquer la loi.

À la page 5, le paragraphe 4(3) du projet de loi dit : « Le gouverneur en conseil peut tenir compte de renseignements obtenus par d'autres pays et organisations non gouvernementales qui surveillent les violations des droits de la personne ».

Existe-t-il assez d'accords entre les pays qui mettent en œuvre des projets de loi et les autres, pour permettre la libre circulation de ces renseignements, ou en faut-il de nouveaux?

M. Browder : Actuellement, la collaboration internationale dans ce domaine se fait à la bonne franquette et au petit bonheur. Je ne crois pas que des accords officiels autorisent ces échanges de renseignements. De temps à autre, dans des organismes comme l'OFCE — et je sais que le Canada est un observateur au Conseil de l'Europe —, il se présente des occasions de s'échanger des renseignements à la faveur de ces processus parlementaires et intergouvernementaux. Mais il n'existe pas de processus officiel, et si les États-Unis débusquent, après analyse, un violateur des droits de la personne, ils communiqueront le dossier de leurs preuves aux autres pays. Ils communiqueront les noms, mais pas nécessairement les éléments qui les ont convaincus que ces personnes étaient les bonnes.

Actuellement, chaque pays doit analyser les crimes et les preuves sur le fond et selon ses préalables.

Senator Cordy: It's going to basically depend on the individuals in the various countries as to whether or not they're going to have discussions with one another. Is that something that should be more formalized, or is the informal way just the way it's going to be?

Mr. Browder: I would say that we should crawl before we walk and we should walk before we run. I'd rather get something in place that works, and then we can figure out how to make it work better. Let's not let "excellent" get in the way of "good" here.

Having said that, the answer is yes, there could be better ways for countries to communicate, but I'd hate to see anything get bogged down by trying to make this perfect when we need to get something.

Senator Cordy: Let's get the process in place, and then we'll worry about those details. Thank you.

Senator Cools: I thank Senator Andreychuk for bringing forth this bill, and I also thank the witnesses for their high-minded, just — I would say noble — and righteous approach.

I'm approaching this with a bit of caution. I've had the privilege of serving on the National Parole Board of Canada, and I can tell you that I saw many inmates being arrested in Canada for wrong things. They were foreigners, and the system was quite fierce with them. My concern here is that however noble, however righteous, and however terrible these people are, I am not convinced that this institution, the Parliament of Canada, has jurisdiction in respect of making laws. Our "bad things" our government may call the Criminal Code of Canada, but Parliament's jurisdiction is not in foreign affairs; Canada's jurisdiction is purely domestic.

The two of you are very learned in these matters. Why is it we're not seeking to look to our Criminal Code of Canada to see to what extent that can be used to encompass crimes that are bad but somehow or the other involve Canada or involve people being in Canada or financial transactions in Canada?

For example, I remember one time on the Parole Board having an inmate before me who actually was a young woman. She worked hard to convince us that she was unaware that the suitcase of money that she used to deposit once a week on a particular day was money that was criminally obtained.

I think Senator Andreychuk's intentions are so fine and so good, and I think the moral issues are so big and so large that perhaps we should look at a more certain way of succeeding, because I don't see how this bill will be accepted by the government. I could be wrong, and that would be great. That would help your cause in a very magnanimous way, but I have this suspicion that you have to narrow your scope a bit and allow Canada to define certain things as crimes in Canada in accordance with the Criminal Code. I may be wrong. I'm

La sénatrice Cordy : Essentiellement, il reviendra à chacun des pays de déterminer s'il discutera de la question avec ses homologues. Est-ce que le processus devrait être rendu plus officiel ou est-ce que ça restera comme à la bonne franquette?

M. Browder : D'après moi, avant de courir il faudra marcher et même, avant, apprendre à marcher. Je préfère que les mécanismes en place fonctionnent avant que nous cherchions à les améliorer. Ne laissons pas le mieux devenir l'ennemi du bien.

Cela dit, les pays, effectivement, pourraient mieux communiquer entre eux, mais il me déplairait qu'ils s'empêchent en visant la perfection.

La sénatrice Cordy : Mettons le processus en marche. Nous nous inquiéterons de ces détails après. Merci.

La sénatrice Cools : Je remercie la sénatrice Andreychuk d'avoir proposé ce projet de loi et je remercie aussi les témoins pour leur démarche élevée, juste — je dirais même noble — et vertueuse.

J'aborde la question avec prudence. J'ai eu le privilège de faire partie de la Commission nationale des libérations conditionnelles. J'ai vu beaucoup de détenus qui avaient été arrêtés au Canada pour de mauvaises actions. C'était des étrangers, et le système les traitait sans ménagement. Mais, quelles que soient la noblesse ou la vertu des intentions, la méchanceté de ces personnes, je ne suis pas convaincue que le Parlement du Canada ait la compétence de faire des lois. Contre les mauvaises actions, notre gouvernement peut invoquer le Code criminel, mais la compétence du Parlement n'est pas dans les affaires étrangères; la compétence du Canada se limite purement aux affaires intérieures.

Vous êtes tous les deux très versés dans ces questions. Pourquoi ne cherchons-nous pas à trouver dans notre Code criminel les moyens de viser les crimes qui sont mauvais mais qui, d'une manière ou d'une autre mettent en cause le Canada ou des personnes se trouvant au Canada ou des opérations financières ayant lieu au Canada?

Par exemple, je me souviens, quand je faisais partie de la Commission des libérations conditionnelles, d'une jeune détenue qui s'est démenée pour nous convaincre qu'elle ignorait que la valise pleine d'argent qu'elle avait l'habitude de déposer tel jour, une fois par semaine, était un produit de la criminalité.

Je pense que les intentions de la sénatrice Andreychuk sont si bonnes et si excellentes et que les enjeux moraux sont si élevés et si importants que, peut-être, nous devrions chercher une façon plus sûre de réussir, parce que je ne vois pas comment ce projet de loi sera accepté par le gouvernement. Je pourrais me tromper, et ce serait tant mieux! Cela aiderait votre cause de façon très magnanime, mais je soupçonne que vous devez limiter un peu vos ambitions et permettre au Canada de définir certains crimes au Canada, conformément au Code criminel. Il se peut que j'aie tort.

supportive of the idea because I've seen first-hand some of these transactions, so my heart goes out to you. But making laws is a business, and it would be nice if we could succeed.

Mr. Browder: Thank you for your comments. I should point out a couple of distinctions between your experience and what we're proposing here.

You're absolutely right that when it comes to the sanctions of taking away somebody's liberty by putting them in jail, that's a very serious thing to do, and it requires a very serious legal analysis of why their liberty should be taken away. I'm not suggesting this isn't a serious analysis, but what we're taking away is not liberty. What we're proposing taking away is a privilege and not a right. People don't have the right to come to Canada, and they don't really have the right to use the Canadian banking system. These are both privileges.

What we're suggesting is that at a very high standard, perhaps even higher than the criminal justice standard of Canada, which is the international standard of what's defined and a very high threshold, which is gross human rights abuses, we're taking away those people's privileges, not their rights. That's a very important distinction. Canada could never have jurisdiction over a murder that took place in Russia or Angola, but Canada absolutely has the right and the jurisdiction not to give a privilege to somebody who has done something bad where it can be proven and that thing has been very bad.

I hear what you're saying, I respect what you're saying, but I think it's slightly different than the reaction to how you'd see people incarcerated in the justice system in Canada.

Senator Cools: I posed that example to you to let you know that Canada has a pretty efficient police force that has been very successful at bringing bad people to justice.

My real intention is that this bill is seeking an international jurisdiction, which most statutes do not grant. That is where I see problems for this bill. That was my concern.

In other words, any prosecutions, actions here in Canada by any of our government people have to conform with the law of Canada, and the law that usually governs these kinds of atrocities — I hope the language isn't too strong — is usually contained in one form or another as criminal activity.

Mr. Browder: I think what we're trying to do here is change the law of Canada.

Senator Cools: I agree, but we have to change it in accordance with Canadian standards and practices. I'm very sympathetic to that.

The Deputy Chair: These are very good questions, but I think they're better pursued with the next panel, with officials from Global Affairs Canada.

J'appuie l'idée, parce que j'ai vu, de mes yeux vu, certaines de ces opérations. Je suis de tout cœur avec vous. Mais c'est un métier que d'être législateur, et ce serait agréable si nous pouvions réussir.

M. Browder : Je vous remercie de vos observations. Je dois signaler quelques distinctions à faire entre votre expérience et ce que nous proposons ici.

Vous avez absolument raison : la prison est une sanction très sérieuse, qui exige une analyse juridique très scrupuleuse des motifs pour priver la personne de sa liberté. Je ne veux pas laisser entendre que l'analyse n'est pas sérieuse, mais nous ne privons personne de liberté. Nous proposons plutôt de retirer un privilège à quelqu'un, et non un droit. Ce n'est pas un droit de venir au Canada, et c'en n'est vraiment pas un de se servir du système bancaire canadien. Ce sont deux privilèges.

Nous proposons une norme très rigoureuse, peut-être même plus rigoureuse que celle qu'emploie la justice pénale canadienne, la norme internationale pour la définition de la violation, et un seuil très élevé, c'est-à-dire leur caractère flagrant, qui nous permet de priver les coupables de leurs privilèges et non de leurs droits. La distinction est très importante. Le Canada ne devrait jamais avoir la compétence de juger d'un meurtre qui a eu lieu en Russie ou en Angola, mais il a absolument le droit et les compétences de ne pas accorder de privilège à l'auteur d'une très mauvaise action qu'on peut prouver.

Je vous entends bien, je respecte votre opinion, mais je pense que c'est légèrement différent d'une incarcération dans le système pénitencier canadien.

La sénatrice Cools : J'ai cité cet exemple pour que vous sachiez que le Canada possède une police très efficace qui a obtenu un très haut taux de réussite quand il s'agit de traduire de mauvaises personnes en justice.

Mon intention réelle est de trouver pour ce projet de loi une instance internationale, ce que la plupart des lois n'accordent pas. C'est là que se trouvent les points faibles du projet de loi. C'était ce qui m'inquiétait.

Autrement dit, toute poursuite, toute mesure prise ici au Canada par nos fonctionnaires doit être conforme au droit canadien, et la loi qui régit habituellement ce genre d'atrocités — j'espère que le mot n'est pas trop fort — se trouve habituellement, sous une forme ou une autre, dans la criminalité.

M. Browder : Je pense que nous essayons ici de modifier le droit canadien.

La sénatrice Cools : D'accord, mais il faut le faire conformément aux normes et aux pratiques canadiennes. J'y suis très favorable.

Le vice-président : Ce sont d'excellentes questions, mais je pense que le prochain groupe de témoins, des fonctionnaires d'Affaires mondiales Canada, pourra mieux y répondre.

Senator Cools: Canada has a wide network of people working on these issues. I don't think we should underestimate for a moment the work Canada is already doing on some of these matters.

The Deputy Chair: I will put you on the list for the next panel.

Senator Cools: Certainly. That is my concern, that this bill is seeking its own international jurisdiction.

The Deputy Chair: Thank you. On behalf of the committee, I'd like to thank the witnesses for taking their precious time to appear before us today. We very much appreciate not only your participation and opening statements but also the responses to the many questions you had. Hopefully we'll look forward to seeing you before the committee once again. Thank you.

For the second part of our meeting, we are continuing our examination of Bill S-226, An Act to provide for the taking of restrictive measures in respect of foreign nationals responsible for gross violations of internationally recognized human rights and to make related amendments to the Special Economic Measures Act and the Immigration and Refugee Protection Act.

We have appearing before us a panel from what is now called Global Affairs Canada, but many Canadians would recognize it as the former Department of Foreign Affairs. I'll ask them to introduce themselves in a moment.

I would like to advise the committee that I have to leave for a short period of time, and a third member of the steering committee, Senator Ngo, will chair the meeting at that point.

I would ask the panel to introduce themselves, and I assume there will be one person making the presentation. I will start with Mr. Rex and go down.

Kevin Rex, Acting Director General, Eastern Europe Relations, Global Affairs Canada: Thank you, senator. Nice to see you again. I'm Kevin Rex, and I'm Director General for Circumpolar Affairs, Eastern Europe and Eurasia.

[*Translation*]

Marc-Yves Bertin, Director General, International Economic Policy, Global Affairs Canada: Hello, I'm Marc-Yves Bertin, Director General of International Economic Policy.

[*English*]

Carolyn Knobel, Acting Director General, Legal Affairs, Global Affairs Canada: Hi. Carolyn Knobel, Director, UN, Human Rights and Economic Law Section.

La sénatrice Cools : Le Canada a confié ces questions à un vaste réseau de personnes. Il ne faut pas sous-estimer un instant le travail que notre pays réalise déjà sur certaines de ces questions.

Le vice-président : J'inscris votre nom sur la liste de ceux qui interrogeront le prochain groupe.

La sénatrice Cools : Certainement. Le fait qu'on cherche à obtenir une compétence internationale pour ce projet de loi me préoccupe.

Le vice-président : Au nom du comité, j'aimerais remercier les témoins d'avoir pris le temps de comparaître devant nous aujourd'hui. Nous savons que votre temps est très précieux et nous vous sommes très reconnaissants, non seulement de votre participation et de vos exposés, mais également des réponses que vous avez fournies à nos nombreuses questions. Nous espérons que vous comparâtes à nouveau devant le comité. Merci.

Pendant la deuxième partie de notre réunion, nous poursuivons notre étude du projet de loi S-226, Loi prévoyant la prise de mesures restrictives contre les étrangers responsables de violations graves de droits de la personne reconnus à l'échelle internationale et apportant des modifications connexes à la Loi sur les mesures économiques spéciales et à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Aujourd'hui, nous accueillons un groupe de témoins de l'organisme que nous appelons maintenant Affaires mondiales Canada, mais que de nombreux Canadiens continuent d'appeler le ministère des Affaires étrangères. Je demanderai aux témoins de se présenter dans un instant.

Je tiens à informer les membres du comité que je dois m'absenter brièvement et qu'un troisième membre du comité de direction, le sénateur Ngo, présidera la réunion à ce moment-là.

J'aimerais demander aux témoins de se présenter. Je présume qu'une seule personne livrera l'exposé. Nous entendrons d'abord M. Rex et ensuite les témoins suivants.

Kevin Rex, directeur général par intérim, Relations Europe de l'Est, Affaires mondiales Canada : Merci, sénateur. Je suis heureux de vous revoir. Je suis Kevin Rex, directeur général, Affaires circumpolaires, Europe de l'Est et Eurasie.

[*Français*]

Marc-Yves Bertin, directeur général, Politiques économiques internationales, Affaires mondiales Canada : Bonjour, je suis Marc-Yves Bertin, directeur général des politiques économiques internationales.

[*Traduction*]

Carolyn Knobel, directrice générale par intérim, Affaires juridiques, Affaires mondiales Canada : Bonjour. Je m'appelle Carolyn Knobel, je suis directrice, Direction du droit onusien, des droits de la personne et du droit économique.

Richard Arbeiter, Director General, Office of Human Rights, Freedoms and Inclusion, Global Affairs Canada: Hello. My name is Richard Arbeiter, and I'm the Director General of the Office of Human Rights, Freedoms and Inclusion.

The Deputy Chair: Wonderful. Thank you. We'll hear your presentation now and have questions afterwards.

[*Translation*]

Mr. Bertin: My colleagues and I are pleased to be here to support the committee's study of private member's bill S-226. The study of Bill S-226 comes at an opportune moment. As you know, the Special Economic Measures Act and the Freezing Assets of Corrupt Foreign Officials Act are undergoing a legislative review by the House of Commons Standing Committee on Foreign Affairs and International Development.

Concurrently, the Canadian government is revisiting its policies and programs to ensure Canada's international efforts are adapted to current global realities. This includes a number of policy reviews pursuant to the ministerial mandate letters.

In this context, and before addressing questions the committee may have, allow me to briefly touch upon the key elements of the Special Economic Measures Act and how it pertains to your deliberations, specifically on human rights.

As you may know, the act specifically allows Canada to impose economic sanctions through regulations in two situations. The first is when an international organization or association, of which Canada is a member, calls on its members to take economic measures against a foreign state. The second is when the Governor in Council determines that a grave breach of international peace and security has occurred that has resulted or is likely to result in a serious international crisis.

Canada typically imposes sanctions under the act to complement existing UN-mandated sanctions or when the United Nations Security Council is unable to reach a consensus, such as the case of sanctions against Russia for its actions in Crimea.

With respect to human rights violations, the act may be invoked against a state if one of the two existing triggers is met. This was the case to address situations involving human rights violations in Burma, Zimbabwe and Syria, where the Governor in Council found that the grave breach trigger was met.

Richard Arbeiter, directeur général, Bureau des droits de la personne, des libertés et de l'inclusion, Affaires mondiales Canada : Bonjour. Je m'appelle Richard Arbeiter, et je suis directeur général du Bureau des droits de la personne, des libertés et de l'inclusion.

Le vice-président : Parfait. Merci. Nous entendrons d'abord votre exposé et nous passerons ensuite aux questions.

[*Français*]

M. Bertin : Mes collègues et moi sommes heureux d'être ici aujourd'hui afin de participer à l'étude du comité sur le projet de loi d'initiative parlementaire S-226. L'étude du projet de loi S-226 se produit à un moment opportun. Comme vous le savez, la Loi sur les mesures économiques spéciales et la Loi sur le blocage des biens de dirigeants étrangers corrompus font l'objet d'un examen législatif par le Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes.

Parallèlement à cela, le gouvernement du Canada réexamine ses politiques et ses programmes pour veiller à ce que les initiatives internationales du Canada reflètent les réalités mondiales actuelles. Ce réexamen comprend notamment l'étude d'un certain nombre de politiques conformément aux lettres de mandat des ministres.

Dans ce contexte, et avant de répondre aux questions du comité, permettez-moi de parler brièvement des éléments clés de la Loi sur les mesures économiques spéciales et de sa pertinence dans le cadre de vos réflexions, en particulier en ce qui concerne les droits de la personne.

Comme vous le savez peut-être, la loi permet au Canada d'imposer des sanctions économiques par l'entremise de règlements dans deux situations précises : lorsqu'une organisation ou une association internationale dont le Canada est membre appelle à la prise de mesures économiques contre un État étranger ou lorsque le gouverneur en conseil estime qu'une rupture sérieuse de la paix et de la sécurité internationale est susceptible d'entraîner ou a entraîné une grave crise internationale.

Habituellement, le Canada impose des sanctions en vertu de cette loi pour compléter des sanctions existantes mandatées par les Nations Unies ou lorsque le Conseil de sécurité des Nations Unies n'est pas en mesure de parvenir à un consensus, par exemple dans le cas des sanctions contre la Russie pour ses actions en Crimée.

En ce qui concerne les violations des droits de la personne, la loi peut être invoquée contre l'État en présence de l'un des deux éléments déclencheurs existants. Cela a été le cas dans des situations de violation des droits de la personne au Myanmar, au Zimbabwe et en Syrie, lorsque le gouverneur en conseil a jugé que l'élément déclencheur relatif à la violation grave était présent.

Once Canada has sanctioned a foreign state, the act allows Canada to restrict or control the activities of Canadians and persons in Canada by prohibiting their engagement in what would otherwise be lawful business or economic activities with the foreign states or with persons or entities associated with that state.

For example, asset freezing, or the prohibition from dealing in any property held by a designated person, is one of the targeted tools that can be used to impose economic measures once one of the two triggers in the act has been met. Identifying the individuals and entities to designate for asset freezing is usually done in coordination with like-minded countries and following interdepartmental consultations.

[*English*]

Bill S-226 also raises important questions about how best to respond to acts of foreign corruption and the illicit wealth they generate, a matter that goes beyond sanctions.

Canada subscribes to internationally agreed approaches to addressing foreign corruption. To give effect to these approaches, Canada has a number of legislative instruments under the responsibility of Global Affairs Canada and other key departments for dealing with this matter. This includes the Freezing Assets of Corrupt Foreign Officials Act, or FACFOA, in our department. FACFOA allows us to temporarily freeze the assets of allegedly corrupt foreign officials at the request of a state where there is internal turmoil or an uncertain political situation.

It's also worth noting the existence of the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act, which falls under the responsibility of the Minister of Finance and the Minister of Public Safety. This act assists law enforcement and national security agencies in combatting money laundering, terrorist financing and threats to the security of Canada.

As I mentioned, the House Standing Committee on Foreign Affairs and International Development has begun its comprehensive review of the provisions and operations of SEMA and FACFOA. In the course of its discussions, the committee has given due regard to a broad range of questions related to sanctions, including the circumstances surrounding Mr. Magnitsky, and to consider potential measures to respond to violations of internationally recognized human rights.

We look forward to the report of its findings that will be presented by the committee and also the deliberations and work of this committee. These findings and deliberations will help inform the government's ongoing work with respect to its sanctions regime as well as broader work on human rights and the pursuit of our human rights objectives.

Une fois que le Canada a pris des mesures contre un État étranger, la loi lui permet de limiter ou de contrôler les activités de Canadiens ou de personnes qui se trouvent au Canada en interdisant leur participation à ce qui serait autrement des activités commerciales ou économiques légales avec l'État étranger ou avec les personnes ou les entités qui y sont associées.

Par exemple, le blocage d'un bien, soit l'interdiction d'effectuer des opérations portant sur un bien détenu par une personne désignée, est l'un des outils ciblés qui peuvent être utilisés pour imposer des mesures économiques en présence de l'un des deux éléments déclencheurs énoncés dans la loi. L'identification des personnes ou des entités désignées aux fins d'un blocage de bien se fait en collaboration avec d'autres pays qui ont des vues similaires et à la suite de consultations interministérielles.

[*Traduction*]

Le projet de loi S-226 soulève aussi l'importante question de savoir quelle est la meilleure réponse à donner devant des actes de corruption commis à l'étranger et des avoirs illicites qu'ils génèrent, une question qui va au-delà des sanctions.

Le Canada souscrit à des approches approuvées à l'échelle internationale pour s'attaquer à la corruption à l'étranger. Pour concrétiser ces approches et gérer de telles situations, le Canada dispose d'un certain nombre d'instruments législatifs qui sont du ressort d'Affaires mondiales et d'autres ministères clés, par exemple la Loi sur le blocage des biens de dirigeants étrangers corrompus, ou la LBBDEC, dans notre ministère. La LBBDEC permet au Canada de bloquer temporairement des biens de dirigeants étrangers corrompus à la demande d'un État lorsqu'il y a des troubles internes ou une situation politique incertaine.

Il faut également souligner l'existence de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, dont l'application relève du ministre des Finances et du ministre de la Sécurité publique. Cette loi aide les organisations canadiennes responsables de l'application des lois et de la sécurité nationale dans leur lutte contre le blanchiment d'argent, le financement d'activités terroristes et les menaces à la sécurité du Canada.

Comme je l'ai mentionné, le Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes a entrepris un examen exhaustif des dispositions et du fonctionnement de la LMES et de la LBBDEC. Dans le cadre de cet examen, le comité a dûment étudié une vaste gamme de questions concernant les mesures canadiennes, y compris la situation de M. Magnitsky, et examiné des mesures potentielles pour répondre à des violations des droits de la personne reconnus à l'échelle internationale.

Nous attendons avec beaucoup d'intérêt le rapport de ce comité, ainsi que les délibérations et les travaux de votre comité. Ces conclusions et ces délibérations guideront nos travaux en cours au sujet du régime de sanctions du Canada et de la promotion des objectifs plus larges du gouvernement en matière de droits de la personne.

With these considerations in mind, my colleagues and I look forward to your questions.

Perhaps as a means of scene setting, to give you a sense of how we will be fielding some of the questions, the way we're organized as a department is we have policy and legal sectors that serve as a backbone to sanction policy and human rights issues, but the ultimate decision as to when to invoke or use sanctions to define them, including the timing, is managed by our geographic bureaus within the context of the management of a bilateral relationship.

To my left are what I would call those core functionaries, and to my right an executioner, if I can put it that way.

The Deputy Chair: Thank you for your presentation, and thank you all for being here this morning. We very much appreciate it.

Senator Eaton: Will this law be retroactive? How many people do you estimate now live in Canada who have created gross human rights violations?

Ms. Knobel: I guess I will try to respond to the question of retroactivity. It presupposes it will be adopted to the extent that it is. I don't understand that it would be retroactive in scope. Traditionally it would be on the day of its entry into force.

Mr. Bertin: On the issue of the number of individuals who are human rights violators in Canada, the simple answer is I'm not aware of whether or not we have that information. It falls outside my remit. That said, issues surrounding criminal activity would be a matter for the RCMP.

Senator Eaton: Excuse me. I'm stunned that we've got this law on the books, and it's been on the books for quite a few years. As I understand, it came from the previous government as well. You are honestly looking at me — I'm not asking you for names or for provinces — but you don't think as far as you know there are any human rights violators living in Canada?

Mr. Bertin: I wouldn't want to speculate, but I would want to add that my ministry is not an enforcement agency. We're not a police agency. Matters surrounding criminal investigation around human rights abuses or potential abuses are matters that would fall under the remit of the RCMP.

Senator Eaton: Nobody has brought to your attention anybody living next door or down the street that they think might be a human rights violator. If something like that were to happen to me, they would go to the police and not contact their embassy or go to Global Affairs?

En tenant compte de ces considérations, mes collègues et moi serons heureux de répondre à vos questions.

Afin de vous mettre en contexte et de vous donner une idée de la façon dont nous répondrons à certaines des questions, je peux vous parler de l'organisation du ministère. Il y a d'abord le secteur des politiques et le secteur juridique qui forment l'assise de la politique en matière de sanctions et des questions liées aux droits de la personne, mais la décision ultime concernant le moment d'invoquer ou d'utiliser des sanctions pour les définir, y compris l'échéance, est régie par nos directions générales géographiques dans le contexte de la gestion d'une relation bilatérale.

À ma gauche se trouve ce que j'aime appeler les fonctionnaires principaux, et à ma droite un exécutif, en quelque sorte.

Le vice-président : Je vous remercie de votre exposé et je vous remercie également d'être ici ce matin. Nous vous en sommes très reconnaissants.

La sénatrice Eaton : Cette loi sera-t-elle rétroactive? À votre avis, combien de personnes responsables de graves violations des droits de la personne vivent maintenant au Canada?

Mme Knobel : Je vais tenter de répondre à la question sur la rétroactivité. Il faut présumer que le projet de loi sera adopté dans sa forme actuelle. Je ne vois pas comment la loi pourrait être rétroactive. Habituellement, une loi s'applique le jour de son entrée en vigueur.

M. Bertin : En ce qui concerne la question du nombre de personnes responsables de violations des droits de la personne qui habitent au Canada, la réponse simple, c'est que je ne sais pas si nous avons ce renseignement. Cela va au-delà de mes compétences. Cela dit, les questions relatives aux activités criminelles relèvent de la GRC.

La sénatrice Eaton : Excusez-moi. Je suis très étonnée que nous ayons une telle loi et qu'elle existe depuis plusieurs années. D'après ce que je comprends, elle vient aussi du gouvernement précédent. Honnêtement — je ne vous demande pas de préciser des noms ou des provinces —, mais vous ne pensez pas qu'à votre connaissance, des gens responsables de violations des droits de la personne vivent au Canada?

M. Bertin : Je ne veux pas me livrer à des conjectures, mais j'aimerais ajouter que mon ministère n'est pas un organisme d'application de la loi. Nous ne sommes pas un service de police. Les questions liées aux enquêtes criminelles concernant les violations ou les violations potentielles des droits de la personne relèvent de la GRC.

La sénatrice Eaton : Personne ne vous a signalé qu'un voisin immédiat ou qu'une personne qui vit au bout de la rue pourrait avoir commis des violations des droits de la personne? Si quelque chose comme cela m'arrivait, ces gens s'adresseraient à la police et ne communiqueraient pas avec leur ambassade ou avec Affaires mondiales Canada?

Mr. Bertin: If such a matter were brought to our attention, we'd obviously take it very seriously and refer the matter to the RCMP.

Senator Eaton: You're not going to answer my question. Thank you. I can't believe you don't have some idea of the number of people living in Canada.

Senator Ngo: Basically, what you answered is not what I am going to ask you. I would like to ask you what kind of human rights facts and information would the government base its decision on to establish sanctions. How will this bill change your evaluation of human rights violations?

Mr. Bertin: I'll ask my colleague to illustrate an example of how we operate.

Mr. Rex: I won't speak to the legal aspects of the bill, if it were to change our evaluation. The question I think was asked to the earlier witnesses. In the case, just an illustrative example, using current individuals who have been sanctioned in Russia and in Ukraine as a result of the conflict there, in one case, they can be identified by the current government, which was the case following the change in government in Ukraine. In other cases, we use our embassies; we use information that we have here. We use information that we share amongst the Five Eyes community. We have a close working relationship with the Americans, obviously. And at the end of the day, as was noted earlier, it's up to the government to decide if certain individuals meet the specifications that we deem necessary to be sanctioned currently under the SEMA or FACFOA regulations.

Ms. Knobel: Under the current framework, under the Special Economic Measures Act, or SEMA, as you will have heard, there are currently two triggers for the introduction of sanctions. The first is if there's a call from an international organization or association of states to which Canada is a member calling for sanctions. That trigger has been used in the past twice, in the case of the former Yugoslavia and in Haiti.

The second trigger is the finding by the Governor-in-Council that a situation amounts to a grave breach of international peace and security that has resulted or is likely to result in a serious international crisis. Currently, we have sanctions imposed under that second trigger in, if I remember the math correctly, nine instances.

To the extent that a situation in a country, in the estimation of the Governor-in-Council, leads to a grave breach of international peace and security, then measures can be imposed against that foreign state, including targeting individuals for asset freezes who find themselves in that foreign state or nationals of that foreign state.

M. Bertin : Si une telle affaire nous était présentée, nous la prendrions manifestement très au sérieux et nous enverrions le dossier à la GRC.

La sénatrice Eaton : Vous ne répondrez pas à ma question. Merci. Je ne peux pas croire que vous n'avez aucune idée du nombre de ces personnes qui vivent au Canada.

Le sénateur Ngo : Essentiellement, ce que vous avez répondu n'est pas ce que je vais vous demander. J'aimerais vous demander sur quel type de faits et de renseignements relatifs aux droits de la personne le gouvernement fonderait sa décision lorsqu'il s'agit d'imposer des sanctions. Comment ce projet de loi modifie-t-il votre évaluation des violations de droits de la personne?

M. Bertin : J'aimerais demander à mon collègue d'illustrer la façon dont nous fonctionnons par un exemple.

M. Rex : Je ne parlerai pas des éléments juridiques du projet de loi et de la question de savoir s'ils affectent ou non notre évaluation. Je crois que cette question a été posée aux témoins précédents. Je vais utiliser l'exemple d'individus qui font actuellement face à des sanctions en Russie et en Ukraine en raison du conflit qui sévit là-bas. Dans un cas, le gouvernement actuel de l'Ukraine a identifié ces individus à la suite du changement de gouvernement qui s'est produit dans ce pays. Dans les autres cas, nous avons recours à nos ambassades et aux renseignements qu'elles peuvent nous fournir. Nous utilisons les renseignements que nous partageons au sein du Groupe des cinq. Manifestement, nous collaborons très étroitement avec les Américains. Au bout du compte, comme on l'a mentionné plus tôt, il revient au gouvernement de décider si certaines personnes répondent aux critères que nous jugeons nécessaires pour faire l'objet de sanctions en ce moment en vertu des règlements de la LMES ou de la LBBDEC.

Mme Knobel : Dans le cadre actuel, en vertu de la Loi sur les mesures économiques spéciales, ou LMES, comme vous l'avez sûrement entendu, il existe actuellement deux déclencheurs qui donnent lieu à l'imposition de sanctions. Dans le premier cas, il faut qu'une organisation ou une association internationale d'États dont le Canada est membre préconise l'imposition de sanctions. Ce déclencheur a été utilisé à deux reprises, soit en ancienne Yougoslavie et en Haïti.

Le deuxième déclencheur est utilisé lorsque le gouverneur en conseil juge qu'une situation représente une grave violation de la paix et de la sécurité internationales et que cela a provoqué ou provoquera probablement une crise internationale grave. Actuellement, nous avons imposé des sanctions entraînées par ce deuxième type de déclencheur à neuf reprises, si ma mémoire est bonne.

Dans la mesure où la situation d'un pays, de l'avis du gouverneur en conseil, entraîne une grave violation de la paix et de la sécurité internationales, des mesures peuvent être imposées contre cet État étranger, notamment en ciblant des personnes qui se trouvent dans cet État étranger ou des nationaux d'un État étranger dont les biens seront bloqués.

As my colleague has spoken about, there are a variety of sources of information for the mechanisms we would use to identify those individuals, and I would just say that the standard of imposition right now is that they have to rise to the basis of reasonable grounds to believe that those individuals fall within the criteria for listing for measures for sanctions. Traditionally, in each instance, we set out a category of individuals who can be the subject of sanctions.

Senator Ngo: The U.S. Congress, in accordance with their Foreign Assistance Act in 1961 and the Trade Act of 1974, is obligated to submit yearly reports on human rights practices with other countries with whom they have bilateral relationships. This allows everyone to act in concert with the same information and towards the same human rights objectives.

Are we moving in the same direction?

Mr. Bertin: Perhaps if I can add a point of clarification. Are you asking what our approach is to monitoring human rights abroad and how do we factor that into government decision making, or are you talking about the issue of coherence across departments?

Senator Ngo: I am talking about issuing yearly human rights reports so that everyone in other countries that we have bilateral relationships with knows. That's what I'm asking.

Mr. Arbeiter: To date, no Canadian government has decided to issue annual reports on the human rights situation in countries in the world. We make our views known through other mechanisms, including multilaterally and publicly. The most visible one is the Universal Periodic Review, which meets in Geneva and through which every country in the world participates.

Canada, as a matter of policy, makes recommendations to every country going before the Universal Periodic Review. Those recommendations include the government's view on how country X can improve the situation of human rights in that country.

Senator Ngo: In case this bill passes, are we obligated to have yearly reports with the countries we have bilateral arrangements with or with our assistance and so on so that we can share the same information and the same concerns if we would like to impose sanctions with the officials in those countries?

Mr. Bertin: Obviously, I think you're aware this is not a government-sponsored bill. It may be a question that's more appropriate — and I see the senator nodding — it may be more appropriate for the senator to respond to the question.

The Deputy Chair: Senator Andreychuk is on her way, so we'll get to her in a couple of minutes.

Comme mon collègue l'a dit, différentes sources de renseignements alimentent les mécanismes que nous utilisons pour identifier ces individus, et j'aimerais ajouter qu'actuellement, la norme en matière d'imposition de sanctions indique qu'il faut avoir des motifs raisonnables de croire que ces personnes répondent aux critères qui justifient l'ajout de leur nom à la liste des individus qui peuvent faire l'objet de sanctions. Habituellement, dans chaque cas, nous établissons une catégorie de personnes qui peuvent être assujetties à des sanctions.

Le sénateur Ngo : Le Congrès des États-Unis, en vertu de la Foreign Assistance Act of 1961 ou de la Trade Act of 1974, a l'obligation de présenter un rapport annuel sur les pratiques relatives aux droits de la personne dans d'autres pays avec lesquels il a des relations bilatérales. Cela permet à tout le monde d'agir conformément aux mêmes renseignements et d'atteindre les mêmes objectifs en matière de droits de la personne.

Allons-nous dans la même direction?

M. Bertin : J'aimerais apporter quelques éclaircissements. Voulez-vous connaître l'approche que nous utilisons pour surveiller les pratiques relatives aux droits de la personne à l'étranger et la façon dont nous intégrons ces renseignements dans le processus décisionnel du gouvernement ou parlez-vous plutôt de la question de l'uniformité entre les ministères?

Le sénateur Ngo : Je parle de la présentation de rapports annuels sur les droits de la personne, afin d'informer tous les autres pays avec lesquels nous avons des relations bilatérales. C'est l'essentiel de ma question.

M. Arbeiter : À ce jour, aucun gouvernement canadien n'a décidé de publier un rapport annuel sur la situation des droits de la personne dans les autres pays du monde. Nous faisons connaître notre point de vue par l'entremise d'autres mécanismes, qu'ils soient multilatéraux ou publics. Le mécanisme le plus visible est l'examen périodique universel. Les participants se réunissent à Genève et tous les pays du monde y participent.

La politique du Canada consiste à formuler des recommandations à chaque pays participant à l'examen périodique universel. Ces recommandations comprennent l'avis du gouvernement sur la façon dont un certain pays peut améliorer sa situation relative aux droits de la personne.

Le sénateur Ngo : Si le projet de loi est adopté, serons-nous tenus de publier un rapport annuel sur les pays avec lesquels nous avons des accords bilatéraux ou que nous aidons, et cetera, afin que nous puissions avoir accès aux mêmes renseignements et aux mêmes préoccupations lorsque nous souhaitons imposer des sanctions aux représentants de ces pays?

M. Bertin : Je crois que vous savez manifestement qu'il ne s'agit pas d'un projet de loi émanant du gouvernement. Il serait peut-être plus approprié — et je vois que le sénateur hoche la tête — de poser cette question à la sénatrice.

Le vice-président : La sénatrice Andreychuk arrivera bientôt. Nous pourrions donc lui parler dans quelques minutes.

Senator Oh: Thank you, chair. I want to follow up on a question similar to Senator Eaton's question.

In your experience handling human rights issues in Canada, are we the first choice or the first pick for the human rights violators to come here?

Mr. Arbeiter: I'm sorry. I'm not trying to evade the question, but I won't speculate as to the travel desires of human rights abusers around the world. I'm not sure that I can necessarily speak to their preferences and what it is they seek to do, but I can certainly assure you that we are committed to improving the situation of human rights globally, internationally, and to ensuring there is an end to impunity.

Senator Oh: Certainly they are not going to Cuba, Vietnam, China or Afghanistan. Are you handling many cases of human rights violations here in Canada compared to the U.S., the U.K. or any other country? Do you know?

Mr. Arbeiter: Perhaps can you clarify your question. Are you speaking to violations of human rights here in Canada?

Senator Oh: Yes. Violators who live here.

Mr. Arbeiter: The government has been clear that no country is perfect. Ensuring protection for human rights is an absolutely essential component of the government's agenda. The government has spoken to a series of efforts to improve the situation of human rights in Canada. I can speak from my department's perspective. That includes ensuring that Canada is open to scrutiny by international observers who can provide us with a sense from their expert perspectives of the kinds of improvements that can be made here in Canada.

I'll give you a couple of examples of that. This past October, the UN Working Group of Experts on People of African Descent visited Canada. They were in Montreal, Toronto, Ottawa and Halifax. They compiled a report on how Canada could improve the situation for peoples of African descent in this country, with specific and targeted recommendations for all levels of government to consider.

Canada also participates in all of the international human rights treaty bodies for the treaties that we have ratified. This means that periodically we need to report to these international treaty bodies on the implementation of our international human rights obligations. We recently appeared before the committee responsible for civil and political rights, economic, social and cultural rights and the committee responsible for the elimination of discrimination against women. We take those responsibilities extremely seriously.

Le sénateur Ngo : Merci, monsieur le président. J'aimerais poursuivre avec une question similaire à celle de la sénatrice Eaton.

Selon votre expérience en gestion de questions liées aux droits de la personne au Canada, sommes-nous la destination de choix des personnes responsables de violations de droits de la personne?

M. Arbeiter : Je suis désolé. Je n'essaie pas d'éviter la question, mais je ne me livrerai pas à des conjectures sur les préférences en matière de voyage des personnes responsables de violations des droits de la personne dans le monde. Je ne suis pas certain de leurs préférences et de leurs projets, mais je peux certainement vous assurer que nous nous sommes engagés à améliorer la situation des droits de la personne à l'échelle mondiale et de veiller à mettre fin à l'impunité.

Le sénateur Oh : Ils ne vont certainement pas à Cuba, au Vietnam, en Chine ou en Afghanistan. Vous occupez-vous de nombreux cas de violations des droits de la personne ici au Canada comparativement aux États-Unis, au Royaume-Uni ou à d'autres pays? Pouvez-vous répondre à cette question?

M. Arbeiter : J'aimerais que vous précisiez votre question. Parlez-vous de violations des droits de la personne ici au Canada?

Le sénateur Oh : Oui. Je parle des responsables de violations de droits de la personne qui vivent ici.

M. Arbeiter : Le gouvernement a énoncé clairement qu'aucun pays n'est parfait. La protection des droits de la personne est un élément absolument essentiel du programme du gouvernement. Le gouvernement a parlé d'une série d'efforts visant à améliorer la situation des droits de la personne au Canada. Je peux parler du point de vue de mon ministère. Il s'agit entre autres de veiller à ce que le Canada soit ouvert à la surveillance exercée par les observateurs internationaux qui peuvent nous communiquer leur avis d'expert sur les types d'améliorations que nous pourrions apporter ici, au Canada.

J'aimerais vous donner quelques exemples à cet égard. En octobre dernier, les membres du Groupe de travail d'experts des Nations Unies sur les personnes d'ascendance africaine sont venus au Canada. Ils sont allés à Montréal, à Toronto, à Ottawa et à Halifax. Ils ont rédigé un rapport sur la façon dont le Canada pourrait améliorer la situation des personnes d'ascendance africaine dans notre pays, en formulant des recommandations précises et ciblées pour tous les paliers de gouvernement.

Le Canada participe également à tous les organismes créés en vertu de traités internationaux des droits de la personne pour les traités que nous avons ratifiés. Cela signifie que nous devons régulièrement envoyer un rapport à ces organismes créés en vertu de traités internationaux sur l'exécution de nos obligations internationales en matière de droits de la personne. Nous avons récemment comparu devant le comité responsable des droits politiques et civils, et des droits économiques, sociaux et culturels et du comité responsable de l'élimination de la discrimination à

Those are not exclusively the mandate of the Department of Global Affairs because they involve domestic implementation of our international obligations. Depending on the specific issue, our partners at the Department of Justice, Status of Women and the Department of Public Safety will appear before international committees to speak to Canada's efforts to improve the situation, depending on the thematic issue that's being discussed, and also to hear, importantly, the recommendations and observations the treaty bodies have for Canada to continue to try to improve the situation confronting that particular community or the situation here in Canada.

Senator Cools: I have a couple of questions, if I may. I thank the witnesses for coming before us. I have to confess, I'm still stuck calling it the Department of Foreign Affairs. Forgive me if I slip from time to time. Quite frankly, I think "foreign affairs" and "external affairs" are much more appropriate and more precisely describe the role of the minister. I don't think our foreign affairs minister is in charge of the globe, but he's definitely in charge of our relations with foreign countries. Anyway, that's just a passing thing.

Senator Ngo mentioned these reports were presented to Congress and to the Senate of the United States of America on human rights. Some years back, quite a while back, the Americans took a run at Canada in respect of something that Canadians had done in some foreign country. I haven't thought about that for a few years. It just came to me right now, because we're not always together with the U.S. When the U.S. feels like it, they like to give us a few slaps just to remind us they are the bigger brother or the bigger sister, and we just sort of shrug it off because we know better.

Would you, by any chance, remember that report? I remember there was a lot of angst here in Canada. I don't remember if it was on the Somali situation, but there was a lot of reaction. If you don't remember, you may be too young. I am a lot older than you, so I would understand that quite well. Then I have another question. Go ahead.

Mr. Arbeiter: Very quickly, I'm not sure specifically what you're referring to, but I will say that we certainly comment on the human rights situation in the United States and did so when they appeared before the Universal Periodic Review, which was in Geneva last year. As I said earlier, we comment on the situation in every country through that mechanism.

Senator Cools: I think that's desirable, openness and all of that.

l'égard des femmes. Nous prenons ces responsabilités extrêmement au sérieux.

Ces éléments ne font pas exclusivement partie du mandat du ministère des Affaires mondiales du Canada, car ils concernent l'exécution de nos obligations internationales à l'échelle nationale. Selon le problème en jeu, nos partenaires du ministère de la Justice, de Condition féminine Canada et du ministère de la Sécurité publique comparaitront devant des comités internationaux pour parler des efforts du Canada en vue d'améliorer la situation, selon l'enjeu thématique qui fait l'objet d'une discussion, et encore plus important, pour entendre les recommandations et les observations formulées par les organismes créés en vertu de traités, afin que le Canada continue de tenter d'améliorer la situation en confrontant la communauté visée ou la situation au Canada.

La sénatrice Cools : Si vous me le permettez, j'aimerais poser quelques questions. Je remercie les témoins d'avoir comparu devant nous. Je dois admettre que j'appelle toujours votre organisme le ministère des Affaires étrangères. Pardonnez-moi si je commets cette erreur à l'occasion. Bien honnêtement, je crois que les noms « Affaires étrangères » et « Affaires extérieures » sont beaucoup plus appropriés et décrivent plus précisément le rôle du ministre. En effet, je ne crois pas que notre ministre des Affaires étrangères s'occupe du monde entier, mais il s'occupe certainement de nos relations avec les pays étrangers. De toute façon, c'était seulement une précision que je tenais à formuler.

Le sénateur Ngo a mentionné les rapports sur les droits de la personne qui ont été présentés au Congrès et au Sénat des États-Unis. Il y a quelques années, en fait plusieurs années, les Américains se sont penchés sur le cas du Canada au sujet de quelque chose que les Canadiens avaient fait dans un pays étranger. Je n'ai pas pensé à cet incident depuis plusieurs années. Il vient tout juste de me revenir à la mémoire, car nous ne sommes pas toujours du côté des États-Unis. En effet, lorsque cela leur convient, les Américains aiment nous donner quelques tapes sur les doigts pour nous rappeler qu'ils sont les plus forts, et nous ne disons rien, car nous savons que cela ne vaut pas la peine.

Vous souvenez-vous de ce rapport? Je me rappelle qu'il a causé beaucoup d'angoisse au Canada. Je ne me souviens pas s'il concernait la situation en Somalie, mais il a provoqué beaucoup de réactions. Si vous ne connaissez pas ce rapport, vous êtes peut-être trop jeune. Je suis beaucoup plus âgée que vous, et je comprendrais donc très bien cela. J'ai une autre question. Allez-y.

M. Arbeiter : Très brièvement, je ne suis pas certain du rapport auquel vous faites référence, mais je dirais que nous formulons certainement des commentaires sur la situation liée aux droits de la personne aux États-Unis et que nous l'avons fait lorsque ce pays a comparu dans le cadre de l'examen périodique universel qui s'est déroulé à Genève l'an dernier. Comme je l'ai dit plus tôt, nous formulons des commentaires sur la situation de chaque pays par l'entremise de ce mécanisme.

La sénatrice Cools : Je crois que cette ouverture est très souhaitable.

I have always understood that our Canadian embassies abroad, some specified ones, not all, I don't think, have RCMP posted as part of the staff, and the purpose of their being posted at the embassies is to investigate crime, wrongdoing and everything else that would fall under the category of policing and crime in many of these countries. Do you know anything about this? I've talked to some of these individuals, so I know they do exist.

Ms. Knobel: I'll try and answer that, although I think colleagues at RCMP might be better placed than am I, and others can correct me.

My understanding is the RCMP officers who are assigned to some missions abroad, not all, are liaison officers. A key part of their role is liaising with the host states' law enforcement entities. Earlier there were questions about Canada's ability to exercise jurisdiction extraterritorially, and I would again probably defer to colleagues at the Department of Justice about what the Criminal Code permits and doesn't permit. I would be able to say that certainly there are limits on Canada's ability to exercise criminal jurisdiction extraterritorially.

Senator Cools: That's part of my point. I do know that these people are around, and their ears are to the ground at all times and they're able to provide some excellent information as required.

Mr. Arbeiter: I would also just add, in addition to those who are posted on our missions abroad, a large number of members of the RCMP and municipal police forces participate in training and capacity building in different places around the world. Large contingents have been in Afghanistan and in Haiti as part of our efforts.

Senator Cools: For training and sharing there.

Mr. Arbeiter: Training them, in certain cases, on sensitivity to different kinds of issues, on gender awareness and how to investigate and document situations of human rights violations. That is one of the instruments in the tool kit to try to improve respect for human rights.

Senator Cools: I'm very aware of the good work they do in policing. Sometimes it's not just the RCMP; it's local police, municipal police.

Anyway, I was just attempting to let the committee know that the Canadian government is quite vigilant on a number of issues. Quite often they do not broadcast this enough. I don't think those

Selon ce que je comprends, des agents de la GRC font partie du personnel de nos ambassades canadiennes à l'étranger, c'est-à-dire de certaines ambassades très précises, mais pas toutes, je crois. Leur rôle consiste à mener des enquêtes sur des crimes, des actes répréhensibles et tout ce qui entre dans la catégorie du maintien de l'ordre et des actes criminels dans un grand nombre de ces pays. Savez-vous quelque chose sur ce sujet? J'ai parlé à certaines de ces personnes, et je sais donc qu'elles existent.

Mme Knobel : Je vais tenter de répondre à la question, mais je crois que mes collègues de la GRC seraient mieux en mesure d'y répondre. D'autres personnes peuvent me corriger si je me trompe.

D'après ce que je comprends, les agents de la GRC qui sont affectés à certaines missions qui se déroulent à l'étranger — mais pas tous — sont des agents de liaison. Une grande partie de leur rôle consiste à assurer la liaison avec les entités d'application de la loi de l'État hôte. Plus tôt, on a posé des questions sur la capacité du Canada d'exercer sa compétence à l'extérieur de son territoire, et encore une fois, je m'en remettrais probablement à mes collègues du ministère de la Justice pour préciser ce que permet le Code criminel et ce qu'il ne permet pas. Je serais en mesure de dire qu'il y a certainement des limites à la capacité du Canada d'exercer sa compétence en matière de droit pénal à l'extérieur de son territoire.

La sénatrice Cools : Cela fait partie du point que je tente de faire valoir. Je sais que ces personnes existent et qu'elles sont constamment à l'écoute de ce qui se passe sur le terrain, et qu'elles sont donc en mesure de fournir d'excellents renseignements sur demande.

M. Arbeiter : J'aimerais également ajouter qu'en plus de ceux qui sont affectés à nos missions à l'étranger, un grand nombre d'agents de la GRC et des services de police municipaux participent à l'entraînement et au renforcement des capacités dans différents endroits dans le monde. Des contingents importants sont allés en Afghanistan et à Haïti dans le cadre de nos efforts.

La sénatrice Cools : À des fins de formation et de partage de renseignements là-bas.

M. Arbeiter : Dans certains cas, c'était pour les former ou les sensibiliser aux différents types de problèmes, par exemple la sensibilisation aux distinctions fondées sur le sexe et la façon d'enquêter dans des situations liées aux violations des droits de la personne, et pour leur montrer à produire des documents à cet égard. C'est l'un des instruments de la boîte à outils qui nous aide à promouvoir le respect des droits de la personne.

La sénatrice Cools : Je suis au courant du bon travail qu'ils effectuent dans le domaine du maintien de l'ordre. Parfois, il ne s'agit pas seulement des agents de la GRC, mais également des services de police locaux et municipaux.

Je tentais seulement de faire savoir aux membres du comité que le gouvernement du Canada est très vigilant en ce qui concerne plusieurs enjeux. Il ne le dit pas assez souvent. Je ne crois pas

kinds of things should be broadcast too strongly, but I think that our Department of Foreign Affairs is more alive and alert to many things that we really do not know. Maybe that's a good thing.

I'm just wondering, some years ago there was a series of trials of Nazi war criminals in Canada. I believe they used to take place in the Federal Court. Do you have any recollection of those? There were several of them.

There was one situation where a particular departmental staff suffered because the cases weren't moving. He approached the chief justice, and the then Minister of Justice made an issue of it, which hurt the staff from the Department of Justice and the then Chief Justice of the Federal Court. Obviously these things are in the mists of time. It's only 10 years or so.

In any event, as I said, I think this bill is very well intentioned and very high-minded, but that jurisdictional question is still very much at issue here.

I am of the opinion that such a bill should move with the support of the Minister of Foreign Affairs and should actually move as a government bill, with the weight of government support behind it.

Thank you so much. I've been here for 32 years, so forgive me.

Senator Andreychuk: Perhaps Senator Cools and I will have many discussions shortly.

SEMA does not touch criminal law; am I correct?

Ms. Knobel: To the extent that there is a violation of the Special Economic Measures Act, there are penalties up to and including jail time under the SEMA.

Senator Andreychuk: But it's not charging people in Canada. It's an assessment that you make according to certain standards to determine whether you will impose sanctions or not.

Ms. Knobel: The Special Economic Measures Act imposes obligations on persons in Canada and generally Canadians abroad to adhere to the regulations promulgated under it. To the extent that someone falls into either of those two categories, a person in Canada or a Canadian abroad who is in violation of the Special Economic Measures Act, they would be subject to RCMP investigation and, to the extent that the Public Prosecution Service so deems it important, will be prosecuted.

Senator Andreychuk: Within the four corners of the SEMA?

Ms. Knobel: Under the SEMA, yes.

Senator Andreychuk: With the standards set in the SEMA. Reasonable grounds to believe is the test, I believe someone said.

qu'on devrait annoncer ce type de choses trop ouvertement, mais je crois que notre ministère des Affaires étrangères est plus conscient et informé de nombreuses réalités que nous ne connaissons vraiment pas. C'est peut-être une bonne chose.

Il y a quelques années, une série de procès concernant des criminels de guerre nazis se sont tenus au Canada. Je crois qu'ils se sont déroulés à la Cour fédérale. Vous en souvenez-vous? Plusieurs procès de ce genre ont eu lieu.

Dans un certain cas, un employé d'un ministère a subi des torts, car ces affaires ne progressaient pas. Il s'est adressé au juge en chef, et le ministre de la Justice de l'époque en a fait toute une histoire, ce qui a nui à l'employé du ministère de la Justice et au juge en chef de la Cour fédérale de l'époque. Manifestement, ces événements se perdent dans le temps. Mais cela ne remonte qu'à environ 10 ans.

Quoi qu'il en soit, comme je l'ai dit, j'estime que ce projet de loi est un pas dans la bonne direction et qu'il est très bien ficelé. Cette question de compétences reste toutefois problématique.

Je suis d'avis qu'un tel projet de loi devrait cheminer avec le soutien du ministre des Affaires étrangères. En fait, il devrait être présenté comme un projet de loi d'initiative ministérielle et jouir de l'appui du gouvernement.

Merci beaucoup. Je suis ici depuis 32 ans, alors je vous demande de m'excuser.

La sénatrice Andreychuk : Je crois bien qu'il y aura d'ici peu de nombreuses discussions entre la sénatrice Cools et moi.

La Loi sur les mesures économiques spéciales ne touche pas au droit pénal, n'est-ce pas?

Mme Knobel : Si la Loi sur les mesures économiques spéciales est enfreinte, des peines sont prévues aux termes de ladite loi, peines qui peuvent aller jusqu'à l'emprisonnement.

La sénatrice Andreychuk : Mais ces peines ne visent pas des personnes qui sont au Canada. Vous faites une évaluation selon certaines normes afin de déterminer si vous allez imposer des peines ou non.

Mme Knobel : La Loi sur les mesures économiques spéciales exige que les personnes qui sont au Canada — et, de façon générale, les Canadiens qui sont à l'étranger — se conforment à ses règlements. Une personne qui enfreindrait la loi et qui tomberait dans l'une de ces deux catégories — c'est-à-dire une personne au Canada ou un Canadien à l'étranger — ferait l'objet d'une enquête de la GRC et pourrait être poursuivie si le Service des poursuites pénales juge qu'il est important de le faire.

La sénatrice Andreychuk : À l'intérieur des limites de la Loi sur les mesures économiques spéciales?

Mme Knobel : Aux termes de cette loi, oui.

La sénatrice Andreychuk : En fonction des normes fixées par la Loi sur les mesures économiques spéciales. Je crois que quelqu'un

Ms. Knobel: The test I referred to earlier about reasonable grounds to believe was the standard for listing an individual. That's separate and apart from the offence provisions under the Special Economic Measures Act.

Senator Andreychuk: There's been some confusion about charging a criminal violation under the Criminal Code. But this is under the SEMA, and what we're saying is that the test here is not the criminal test. It would be whether it is — I'm trying to find my own section now — gross violations of human rights according to internationally accepted standards.

That would be the test. That would be the application. I just want that on the record.

Right now, a person in another country who is supporting international standards and is either tortured, brutalized or killed, surely Canada has some responsibility internationally, and you get requests every day to look into issues elsewhere pursuant to international standards.

We have a whole host of NGOs that bring issues to you; is that not correct?

I'm looking at Mr. Arbeiter.

Mr. Arbeiter: Unfortunately, human rights abuses and violations take place every day. There are civil society organizations, both in Canada and internationally, that provide an essential function globally about bringing these causes and these specific cases to the attention of both local and international partners.

So, yes, we do receive information about instances of alleged abuses or alleged violations frequently, from both Canadian and international stakeholders.

Senator Andreychuk: The minister has to determine, on your advice or from other sources, what to do about it. Does Canada stay silent? Do we make a statement? Do we try to exercise our influence on the international stage? Do we do something internally about it?

Mr. Arbeiter: It is correct that the exercise of judgment is applied on a case-by-case basis. That judgment is informed by a series of very important considerations.

Number one is local context, what is happening in that particular environment. Therefore, with that knowledge, what is the most appropriate tool for that environment?

Principle number two is do no harm. In many cases, the tool that you use to apply could inadvertently aggravate the situation, could make it worse either for the individual, the organization

à dit que la règle qui s'applique est le fait qu'il y ait des « motifs raisonnables de croire ».

Mme Knobel : La règle à laquelle j'ai fait allusion tout à l'heure — ces « motifs raisonnables de croire » — est la norme qui s'applique pour mettre une personne sur la liste. Cela n'a rien à voir avec les dispositions sur les infractions comprises dans la Loi sur les mesures économiques spéciales.

La sénatrice Andreychuk : Il y a eu confusion avec le fait de porter des accusations pour des infractions criminelles aux termes du Code criminel, mais il est ici question de la Loi sur les mesures économiques spéciales, et ce que nous disons, c'est que la condition qui s'applique n'est pas la règle de la preuve. La condition serait d'établir — j'essaie de retrouver ma propre référence — s'il y a eu, selon les normes internationales, violation grave des droits de la personne.

Voilà en quoi consisterait la condition. C'est la règle qui serait observée. Je tiens seulement à ce que cela soit dans le compte rendu.

Présentement, le Canada a assurément une certaine responsabilité sur le plan international lorsqu'une personne se trouvant dans un pays qui appuie les normes internationales est torturée, brutalisée ou tuée. Tous les jours, vous recevez des demandes pour vous prier d'examiner des problèmes relatifs au non-respect de ces normes.

Beaucoup d'ONG vous rapportent des problèmes de cet ordre, n'est-ce pas?

Je regarde M. Arbeiter.

M. Arbeiter : Malheureusement, les abus et les violations des droits de la personne sont des choses qui se produisent sur une base quotidienne. Au Canada comme à l'étranger, il y a des organismes de la société civile qui assument une fonction essentielle à l'échelle mondiale, soit celle de porter ces causes et ces cas particuliers à l'attention des partenaires locaux et des partenaires internationaux.

Alors oui, nous recevons fréquemment de l'information au sujet de cas d'abus présumés ou de violations présumées, tant d'intervenants canadiens que d'intervenants internationaux.

La sénatrice Andreychuk : Avec vos conseils et ceux d'autres sources, le ministre doit décider ce qu'il y a lieu de faire. Le Canada doit-il rester muet? Devrions-nous faire une déclaration? Devrions-nous tenter d'exercer notre influence sur la scène internationale? Devrions-nous prendre des mesures à l'interne?

M. Arbeiter : Il est correct de juger de ces cas sur une base individuelle. Le jugement s'appuie sur une série de considérations très importantes.

Tout d'abord, il y a le contexte local du cas, c'est-à-dire ce qui se passe dans cet environnement particulier. Compte tenu de cet aspect, quel est l'outil le mieux approprié?

Le deuxième principe est de ne pas causer de tort. Dans bien des cas, l'outil que vous choisissez d'appliquer pourrait aggraver la situation de façon irréversible, pourrait empirer les choses pour

that they represent or the community that they're in. A lot of thought is given to how to avoid unnecessarily compounding that particular challenge.

I should also say that the tools that are available are broad and wide. Sanctions are the last resort, and a whole series of other tools is available to the government to consider in a particular situation before coming to the bluntest of instruments, and those also need to be taken into account from the perspective of local context and of doing no harm.

Mr. Bertin: If I can add, just to build on one of the comments that Richard just made about sanctions being part of the tool kit, a complement to a broader array of activities that the government can undertake in a bilateral relationship, I think it's important to note that under the current statute, SEMA, you can use SEMA for human rights abuses. In fact, it's been used three times in the cases of Zimbabwe, Burma and Syria more recently.

I think this is the question at hand in relation to Bill S-226 and other deliberations in the house committee: Should we be giving specific consideration to a new trigger, a human rights trigger? Within that context, there are a number of issues that this committee would probably want to explore further. I would note perhaps three areas of activities in these matters that the committee might want to explore.

First, what might warrant a new sanction? What is the objective specifically? Are we trying to effect and are we clear about what we're trying to effect in terms of political change or bringing justice, or is it something other, and is that scope therefore appropriately aligned? Are we looking at human rights generally, or are we looking at human rights selectively? Public rights defenders or public rights victims?

The other issue that's an extension of that consideration is, is the proposed course of measure salient or efficient to pursuing a policy objective? If you're looking at exercising certain instruments, will they actually bring about the change that you're actually trying to bring about? These are types of considerations, obviously, that, when we think about applying sanctions, we're thinking about. If we're talking about a new statute, I think it's important to put the issue on the table.

Third, what are the implications of such a mechanism? If we were to use it and create it, are the implications well understood, and do they align with the objective that we're trying to pursue?

la personne visée, pour l'organisme que cette personne représente ou pour la collectivité dont elle fait partie. On réfléchit énormément à ce qu'il faut faire pour éviter d'aggraver inutilement la situation.

Je devrais aussi préciser que les moyens qui sont à notre portée sont nombreux et variés. Les sanctions sont utilisées en dernier recours. Le gouvernement a toute une gamme d'autres outils dont il peut se servir avant d'en arriver aux mesures les plus percutantes, et même dans ces cas-là, il doit tenir compte du contexte local et de la nécessité de ne pas causer de tort.

M. Bertin : Dans la foulée de l'une des observations que Richard vient de formuler sur le fait que les sanctions font partie d'un ensemble d'outils, de la vaste gamme d'activités que le gouvernement peut mettre en œuvre dans le cadre de relations bilatérales, je crois qu'il est important de souligner qu'il est possible d'utiliser la Loi sur les mesures économiques spéciales dans sa forme actuelle pour les violations des droits de la personne. En fait, la loi a été utilisée à trois reprises dans de tels cas : une fois au Zimbabwe, une fois au Myanmar et, plus récemment, en Syrie.

Je crois que c'est la question sur laquelle nous devons nous pencher en ce qui a trait au projet de loi S-226 et à d'autres délibérations : devrions-nous examiner de façon précise la mise en place d'un nouveau dispositif de déclenchement en matière de droits de la personne? Si c'était le cas, il y a un certain nombre de questions que le comité voudra peut-être examiner de plus près. Je pense qu'il y a trois secteurs d'activités auxquels le comité devrait s'intéresser.

Tout d'abord, il faut établir ce qui pourrait justifier l'application d'une nouvelle sanction? Quel en serait l'objectif précis? Essayons-nous de provoquer un changement politique ou de promouvoir la justice, et savons-nous précisément ce que nous cherchons à accomplir? Ou s'agit-il d'autre chose? Le cas échéant, la mesure utilisée est-elle bien alignée sur l'objectif? Est-il question des droits de la personne en général ou de certains droits de la personne? S'agit-il des défenseurs des droits publics ou des victimes?

L'autre question sous-jacente qu'il faut se poser est la suivante : le train de mesures proposé est-il essentiel et efficace pour réaliser l'objectif stratégique? Les instruments que l'on compte utiliser seront-ils vraiment en mesure de provoquer le changement que l'on cherche à provoquer? De toute évidence, ces considérations sont celles que nous soupesons au moment d'envisager l'application de sanctions. Si nous parlons d'une nouvelle loi, je crois qu'il est important de nous poser ces questions.

Troisièmement, quelles seront les répercussions de tel ou tel mécanisme? Si nous devons en utiliser un ou en créer un, comprenons-nous bien les répercussions que ce mécanisme peut avoir, et est-ce que ces répercussions sont en harmonie avec ce que nous cherchons à accomplir?

For example, diplomatically, Richard was pointing out that there are always negative consequences when you take sanctions against another country. That's why it's a last resort. It's also one of the reasons why we do that in harmony with other countries insofar as the negative consequences are not only for the targeted state, but there are negative consequences for Canadian enterprise and Canadian workers in that they could be placed at a competitive disadvantage if Canada were to act alone or without a significant cohort of countries.

It raises a number of issues, both the implications for us and also what it does to the bilateral relationship. What does it do to the domestic power dynamics in that country? Does it offer the recipient country, if I can call it that, the targeted country, an opportunity to rally public opinion around the flag, so to speak?

I spoke to retaliation. I spoke to the broader negative consequences, including what you might be trying to do on human rights.

Interestingly enough, when I look at examples such as the United States, where some of the statutes that they have on the books, the Magnitsky act, have actually delinked the state and the individual. Under SEMA, we target a state, and then we can go after individuals and entities within that context.

It delinks, if you will, the concept of state responsibility for human rights.

Without speaking to the effectiveness of the U.S. sanctions regime under the Magnitsky act, one thing that's notable is that the Russians have retaliated in a novel manner insofar as they've gone after individuals seeking to adopt children. So they've created a degree of unpredictability or introduced a degree of unpredictability in the manner that they have retaliated. In many respects, they have somewhat either delinked or relinked everything.

I won't speak to legal considerations. My colleague might want to speak to some of those. From an operational perspective, there are also some issues that are of ongoing consideration in the life of sanctions. Is there sufficient clarity around what it is you're going after and how it is you're going after it for Canadians? At the end of the day, banks in particular but also importers, exporters and regular Canadians have a duty to comply.

Is the approach, the measure and the instrument that you're trying to invoke sufficiently clear, such that these Canadian citizens and entities actually understand their obligations to disclose that they're holding property or that they may potentially be needing to revert a transaction with property or assets? Under such a regulation, they would not be allowed to do so. Do we understand the operational implications of that insofar as

Prenons un exemple diplomatique. Richard soulignait que les sanctions que l'on prend contre un pays donné ont toujours des conséquences négatives. C'est d'ailleurs pourquoi elles sont utilisées en dernier recours. C'est aussi pour cette raison que nous prenons ces mesures en harmonie avec d'autres pays, dans la mesure où les conséquences négatives ne seront pas ressenties que par l'État ciblé. Il faut garder à l'esprit que les entreprises canadiennes et les travailleurs canadiens pourraient être désavantagés sur le plan concurrentiel si le Canada agissait seul ou sans faire partie d'un groupe important de pays.

Le recours aux mesures soulève un certain nombre de questions, à la fois en ce qui concerne les conséquences pour le Canada et l'effet que les mesures pourraient avoir sur nos relations bilatérales. Quel effet les mesures auront-elles sur la dynamique du pouvoir dans le pays ciblé? Les mesures fourniront-elles au pays ciblé une occasion d'inciter l'opinion publique à se ranger sous les couleurs du drapeau, si vous me permettez l'expression?

J'ai parlé de représailles. J'ai parlé des répercussions négatives à grande échelle, y compris des conséquences que cela pourrait avoir sur ce que vous cherchez peut-être à accomplir en matière de droits de la personne.

Il est intéressant de signaler qu'aux États-Unis, par exemple, des lois comme la loi Magnitski permettent de séparer l'État des personnes. Aux termes de la Loi sur les mesures économiques spéciales, nous ciblons d'abord un État, puis nous pouvons nous en prendre à des personnes et à des entités, dans ce contexte.

Les liens inhérents au concept de responsabilité de l'État en matière de droits humains ont été rompus.

Sans parler de l'efficacité du régime de sanctions prévu aux termes de la loi Magnitski des États-Unis, il importe de souligner que les Russes ont répliqué de nouvelle façon en s'en prenant aux personnes qui cherchaient à adopter des enfants russes. Le gouvernement russe a donc créé ou fait intervenir un degré d'incertitude dans leur façon de réagir. À certains égards, ils ont en quelque sorte réussi à briser les liens ou à remettre tout ensemble.

Je ne vais pas parler des aspects légaux. Mon collègue voudra peut-être parler de certains de ces aspects. Dans une perspective opérationnelle, il y a aussi d'autres questions dont il faut tenir compte durant toute la durée de vie des sanctions. Vos objectifs et les moyens que vous prenez pour les atteindre sont-ils suffisamment clairs pour les Canadiens? En fin de compte, les banques, surtout elles, ont le devoir de se conformer, mais c'est aussi l'affaire des importateurs, des exportateurs et de Canadiens ordinaires.

L'approche, la mesure et l'instrument proposés sont-ils suffisamment définis pour que les citoyens canadiens et les entités canadiennes comprennent leur obligation de signaler s'ils possèdent des propriétés ou leur obligation de renoncer à acquérir une propriété ou des actifs dans le pays ciblé — ce qu'ils n'auraient pas le droit de faire aux termes de cette réglementation? Comprend-on les conséquences opérationnelles de cela dans la

Canadians and Canadian companies may be looking for clarity from the government as to just how to interpret some of these issues? There are a number of issues that need to be thought through, and I just put that out there for the committee's consideration.

Sanctions are more than just a political declaration. They're quite an important instrument. They're a last resort. They're less than an act of war, but they're severe. If you take a look at the context of the United Nations, sanctions are actually under the chapters that deal with war and violence.

So it's just to speak to the importance of these. Obviously, as you struggle with these issues, we will be attentive to them because they will inform our own thinking in terms of where we go with sanctions policy.

Senator Andreychuk: That was an interesting approach to human rights. It's the first time I've heard a rebuttal based on putting human rights, I think, secondary. What this bill was trying to do — and I don't want to put words in Mr. Cotler's mouth — is to put human rights on the same plane as other issues that you have put out fully, to have the same weight in our foreign policy. It is true that there are sometimes consequences, sometimes unintended, but either we are committed to human rights as a key pillar of our foreign policy or we're not. I think that's the first question.

This bill says that human rights, not just any abuse of human rights, not just a particular country, that gross violations of human rights have to have their place in the discourse on foreign policy. So that's the essence of that.

To say that sanctions are a blunt instrument is the terminology we used to use when we blanketed countries. We no longer talk about blunt instruments. We talk about targeted instruments. I think the refinement of how and where we use them — the previous witnesses I think were much more articulate on that than I can be — is where we're going as an international community.

The dilemma comes in that the world is changing, and we've spent decades building international orders and tried to get as many people as possible within them. We see today a totally different dynamic, and a lot of people are questioning the international order, especially in the human rights field.

mesure où les Canadiens et les entreprises canadiennes chercheront à obtenir des précisions du gouvernement quant à la façon d'interpréter certaines de ces questions? Il y a un certain nombre de questions qui devront être examinées sous toutes leurs coutures. Je viens d'en porter quelques-unes à l'attention du comité.

Les sanctions sont plus qu'une simple déclaration politique. Ce sont des instruments qui ont une grande importance. Ce sont des instruments de dernier recours. Elles ne sont pas aussi fortes qu'un acte de guerre, mais elles sont empreintes de gravité. Si vous examinez le contexte des Nations Unies, les sanctions se retrouvent dans les chapitres qui portent sur la guerre et la violence.

C'est une façon d'illustrer l'importance que revêtent les sanctions. De toute évidence, lorsque vous vous poserez toutes ces questions, nous prêterons l'oreille parce que vos réflexions nourriront les nôtres au sujet de ce que nous cherchons à réaliser avec cette politique sur les sanctions.

La sénatrice Andreychuk : Voilà une façon intéressante d'approcher les droits de la personne. C'est la première fois que j'entends une réfutation fondée sur le fait de reléguer les droits de la personne au second rang. Ce que ce projet de loi essaie de faire — et je ne veux pas parler à la place de M. Cotler —, c'est de mettre les droits de la personne sur un pied d'égalité avec d'autres problèmes que vous avez exposés de façon bien complète, de faire en sorte que ces droits aient le même poids que les autres choses dans notre politique étrangère. Il est vrai qu'il peut y avoir des conséquences, des conséquences parfois non désirées, mais notre engagement à faire en sorte que les droits de la personne deviennent un pilier essentiel de notre politique étrangère est un engagement bien réel. Je crois que c'est la première chose à retenir.

Ce projet de loi affirme que les violations graves des droits de la personne — pas n'importe quelle forme d'abus, pas seulement dans tel ou tel pays — doivent être prises en compte dans notre politique étrangère. En essence, c'est ce qu'il faut retenir.

Le fait de dire que les sanctions sont des instruments percutants renvoie à une terminologie qui était utilisée lorsque nous avions l'habitude de museler des pays. Nous parlons d'instruments ciblés. Je crois que ce que la communauté internationale essaie de faire, c'est de raffiner sa façon d'utiliser ces instruments et de choisir où ils doivent être utilisés. Les témoins précédents ont été en mesure d'expliquer tout cela bien mieux que je ne saurais le faire.

Le problème, c'est que le monde change. Nous avons passé des décennies à tenter de créer des ordres internationaux et à essayer d'y regrouper le plus grand nombre de gens possible. La dynamique actuelle est complètement différente. Beaucoup de gens remettent en question l'ordre mondial, particulièrement dans le domaine des droits de la personne.

So this act was intended to reinforce international standards that Canada has spent decades trying to build, right from the Universal Declaration of Human Rights, and say that it is one more tool for the government to discover.

It isn't intended to be a blunt instrument. It isn't intended to be used all the time. It's intended to give the government one more tool to exercise when it decides: Does it speak out? Does it stay silent? Does it make a declaration? Does it join with others? We have to ensure that we have as many tools as possible. Targeting gross violators who may have put their assets into Canada — and there's a test to have to prove an international standard — I would hope that the department would find ways and means to accomplish that rather than put out the issues that may be negatives. I appreciate negatives, but I think you need to put out our positives if you're working with the Canadian community, which wants to ensure that human rights adherence is at the maximum, as and when we speak, that we have truly done all we can.

Mr. Magnitsky died not because he was doing anything wrong. He was defending his country's right to the money that he thought belonged to the people. He was not a human rights advocate before that. He happened to be a lawyer, but he took it so seriously that he risked his life and then lost his life.

So many other human rights activists come forward. Do we not want Canada to have as many tools as possible to consider when we have the kind of proof so that a minister can say, "Okay, I have proof according to international standards, and I could use this device?" Just having it might be the second thought of people coming in here with their resources that have been ill-gotten under gross violations of human rights.

I don't want you to answer that. I know that you're not setting the public policy, but I urge you, in your responses, whether it's on the house side or here, to reflect on how Canada can do better as well as the impediments. If a minister says, "Look, we're going to sacrifice other things; we may put that community into jeopardy. We may trigger negatives," I don't want the minister to do it, but I want him to have the tools. And I want him to go through the process to determine whether he has done all he can. I think the Magnitsky act is saying that he hasn't done all he can; there's one more.

That's not my point of view. It was the collective political parties who speak for Canada that said, "Pass the Magnitsky act."

Cette loi avait donc comme objectif de renforcer les normes internationales que le Canada essaie de mettre en place depuis des décennies — depuis la Déclaration universelle des droits de l'homme, en fait — et de doter le gouvernement d'un outil additionnel.

La loi n'a pas été conçue pour être un instrument percutant. Elle n'a pas été conçue pour être utilisée en tout temps. Elle vise à donner un outil de plus au gouvernement pour l'aider à faire des choix : faut-il dénoncer? Faut-il rester muet? Faut-il faire une déclaration? Faut-il se joindre aux autres? Nous devons nous assurer d'avoir autant d'outils que possible. En ce qui a trait au fait de cibler les auteurs de violations graves qui auraient placé leurs actifs au Canada — et il y a une norme internationale pour vérifier si cela s'applique —, j'ose espérer que le ministère trouvera des façons de faire cela plutôt que de poser toutes ces questions sur les aspects négatifs. J'apprécie le fait de cerner les aspects négatifs, mais je crois qu'il faut souligner les aspects positifs lorsqu'il s'agit de travailler avec la communauté canadienne. La communauté canadienne veut s'assurer que le respect des droits de la personne est à son plus haut point, et que nous avons vraiment fait tout ce que nous pouvions faire.

M. Magnitsky n'est pas mort parce qu'il faisait quelque chose de mal. Il défendait le droit de son pays à mettre la main sur de l'argent qui appartenait au peuple. Auparavant, M. Magnitsky n'était pas un défenseur des droits de la personne. C'était un avocat, mais il a pris son travail tellement à cœur qu'il a risqué sa vie, et qu'il en est mort.

Alors, beaucoup d'autres activistes des droits de la personne se sont manifestés. Voulons-nous que le Canada ait le plus grand nombre d'outils à sa disposition pour qu'un ministre puisse dire, une fois la preuve établie, « d'accord, selon les normes internationales, j'ai la preuve qu'il me faut, et je pourrais utiliser ce mécanisme »? La simple existence de cet outil suffira peut-être à inciter les personnes qui viennent ici avec de l'argent gagné malhonnêtement par des violations graves des droits de la personne à repenser à leur affaire.

Je ne vous demande pas de répondre à cela. Je sais que ce n'est pas vous qui décidez des politiques publiques, mais, quand vous répondrez — que ce soit de ce côté-ci ou du côté de la Chambre —, je vous prie instamment de réfléchir à comment les Canadiens pourraient faire mieux, ainsi qu'aux obstacles. Si un ministre dit : « Écoutez, nous allons sacrifier d'autres choses; il se peut que nous mettions telle ou telle communauté en péril. Il se peut qu'il y ait des conséquences négatives. » Je ne veux pas que le ministre ait à faire cela, mais je veux qu'il ait les outils qu'il lui faut, le cas échéant. Et je veux qu'il se prête au processus afin de déterminer s'il a fait tout ce qu'il pouvait. Je crois que la loi Magnitsky affirme qu'il n'a pas fait tout ce qu'il pouvait faire, qu'il a encore une option.

Ce n'est pas mon point de vue. C'est un ensemble de partis politiques qui, au nom du Canada, réclame l'adoption de la loi Magnitski.

Mr. Arbeiter: I know you're not looking for an answer, but just a point of clarification. I wasn't intending to be positive or negative. Sanctions might be a positive instrument. What I was referring to is the spectrum between interventionist and less interventionist. The imposition of an asset freeze or travel bans are more interventionist than other elements of the tool kit, but, certainly, there was not a qualification of positivity or negativity on the merits of certain instruments within that tool kit. In fact, I think the government should have available to it, as it does now, a broad spectrum of choices to make on how best and most effectively to address the human rights situation in a given country. If you allow me, thank you. That's my clarification on that.

Senator Andreychuk: I appreciate that, and I appreciate the dialogue on that.

I guess the question that the political parties have had to address and that I've had to address is whether Canadians want to be part of facilitating international gross violations by allowing their assets to be moved here. We become enablers rather than defenders of those who should be protected. That's the issue and the framing of the bill, and I hope you take that into account as you give your advice to the government.

The Acting Chair: Thank you, Senator Andreychuk. On behalf of the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade, we thank you for being here this morning, and we also thank you for your input. The meeting is adjourned.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Wednesday, December 14, 2016

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade, to which was referred Bill S-226, An Act to provide for the taking of restrictive measures in respect of foreign nationals responsible for gross violations of internationally recognized human rights and to make related amendments to the Special Economic Measures Act and the Immigration and Refugee Protection Act; and Bill S-219, An Act to deter Iran-sponsored terrorism, incitement to hatred, and human rights violations, met this day at 4:17 p.m. to give consideration to the bills.

Senator Percy E. Downe (*Deputy Chair*) in the chair.

[*English*]

The Deputy Chair: Colleagues, welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade. Senators Andreychuk, the chair of this committee, is the

M. Arbeiter : Je sais que vous ne cherchez pas à obtenir une réponse, mais permettez-moi une clarification. Je n'essayais pas d'être positif ou négatif. Les sanctions peuvent être un instrument positif. Ce à quoi je faisais allusion, c'est à la gradation qui existe entre l'interventionnisme et un interventionnisme plus discret. Le gel des actifs ou les interdictions de voyager sont des mesures plus interventionnistes que d'autres outils qui font partie de la trousse, mais, assurément, jamais je n'ai tenté de dire si tel ou tel instrument de la trousse était bon ou mauvais. En fait, je crois que le gouvernement devrait disposer — comme c'est le cas maintenant — d'une vaste gamme de choix qui lui permettront de s'attaquer de la manière la plus efficace possible à la situation des droits de la personne dans d'autres pays. C'est la clarification que je voulais apporter. Merci.

La sénatrice Andreychuk : Sachez que je l'apprécie, tout comme j'apprécie le dialogue à ce sujet.

Je crois que la question à laquelle les partis politiques doivent répondre — comme moi, d'ailleurs —, c'est de savoir si les Canadiens veulent encourager les violations graves commises à l'international en permettant à leurs auteurs de déplacer leurs actifs au Canada. Voulons-nous devenir des complices plutôt que des défenseurs de ceux qui devraient être protégés? C'est la question qu'il faut se poser et qui est à la base de ce projet de loi. J'espère que vous allez en tenir compte lorsque vous donnerez votre avis au gouvernement.

Le vice-président : Merci, sénatrice Andreychuk. Au nom du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international, je vous remercie d'avoir été là ce matin, et je vous remercie de votre contribution à nos travaux. La séance est levée.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mercredi 14 décembre 2016

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international, auquel a été renvoyé le projet de loi S-226, Loi prévoyant la prise de mesures restrictives contre les étrangers responsables de violations graves de droits de la personne reconnus à l'échelle internationale et apportant des modifications connexes à la Loi sur les mesures économiques spéciales et à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés; et le projet de loi S-219, Loi visant à dissuader l'Iran de parrainer des actes constituant du terrorisme, de l'incitation à la haine et des violations des droits de la personne, se réunit aujourd'hui, à 16 h 17 pour étudier les projets de loi.

Le sénateur Percy E. Downe (*vice-président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le vice-président : Chers collègues, je vous souhaite la bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international. La sénatrice

sponsor of the bill that's before us today, so I will be chairing this meeting.

We have two panels today. In the first panel, we are continuing our examination of Bill S-226, An Act to provide for the taking of restrictive measures in respect of foreign nationals responsible for gross violations of internationally recognized human rights and to make related amendments to the Special Economic Measures Act and the Immigration and Refugee Protection Act.

I have the great pleasure of welcoming the Honourable Irwin Cotler. If I start listing everything you've done, Mr. Cotler, we'll be here all day. Let me simply say he's been an outstanding advocate for human rights throughout his life, his career in Parliament and his career as a federal minister. He's internationally recognized for his work and is honoured in many platforms for that work.

We are delighted to have you here today, Mr. Cotler. I will call on you for opening remarks and then we will take questions that senators may have.

Hon. Irwin Cotler, Founder and Chair, Raoul Wallenberg Centre for Human Rights: Thank you, Mr. Chairman. I'm delighted to be here and to appear before this committee to participate in the review of Bill S-226.

This is not unrelated to a review that is taking place in the house regarding a mandated review of two pieces of legislation: the Freezing Assets of Corrupt Foreign Officials Act and the Special Economic Measures Act, which are necessarily implicated in the legislation before you.

As well, both the hearing here and the hearing in the house come against the backdrop of unanimous motions in both the House of Commons and the Senate, along with related private members' bills, that look toward establishing a global justice accountability act that would call upon the government to enact, effectively, global justice legislation, specifically targeting human rights violators.

I mention that because sometimes there's confusion that we're targeting governments. We're not targeting governments; we're targeting individuals. We don't have general sanctions; we have specific sanctions. We don't have vague applications; we have consequential applications with respect to exclusion of people who have engaged in gross violations of internationally recognized rights from coming into our country or from laundering their assets here.

Indeed, this hearing, I would say, is as timely as it is necessary, for we have been witnessing a resurgent global authoritarianism that has been finding expression in a massive domestic repression.

Andreychuk, la présidente du comité, est la marraine du projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui; j'assumerai donc la présidence de la réunion.

Aujourd'hui, nous accueillons deux groupes de témoins. Avec les témoins du premier groupe, nous poursuivons notre étude du projet de loi S-226, Loi prévoyant la prise de mesures restrictives contre les étrangers responsables de violations graves de droits de la personne reconnus à l'échelle internationale et apportant des modifications connexes à la Loi sur les mesures économiques spéciales et à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

J'ai l'immense plaisir d'accueillir l'honorable Irwin Cotler. Si je commence à énumérer tous vos accomplissements, monsieur Cotler, je ne terminerai pas aujourd'hui. Permettez-moi de dire qu'il a été un ardent défenseur des droits de la personne tout au long de sa vie personnelle, de sa carrière au Parlement et de sa carrière de ministre fédéral. Son travail est reconnu à l'échelle internationale et lui vaut d'être honoré sur de nombreuses plateformes.

Nous sommes très heureux que vous soyez des nôtres aujourd'hui, monsieur Cotler. Je vous demanderais de livrer votre exposé, et nous passerons ensuite aux questions des sénateurs.

L'honorable Irwin Cotler, fondateur et président, Centre Raoul Wallenberg pour les droits de la personne : Merci, monsieur le président. Je suis très heureux d'être ici et de comparaître devant votre comité pour participer à l'étude du projet de loi S-226.

Cette étude n'est pas sans lien avec une autre étude en cours à la Chambre des communes sur l'examen prescrit de deux mesures législatives, à savoir la Loi sur le blocage des biens de dirigeants étrangers corrompus et la Loi sur les mesures économiques spéciales, qui sont évidemment liées au projet de loi dont vous êtes saisis.

De plus, l'audience en cours et l'audience qui s'est tenue à la Chambre se déroulent dans le contexte des motions adoptées à l'unanimité à la Chambre des communes et au Sénat, en plus de projets de loi d'initiative parlementaire connexes, qui concernent l'adoption d'une loi sur la responsabilité internationale qui demanderait au gouvernement de mettre en œuvre des mesures législatives efficaces favorisant la justice à l'échelle mondiale en ciblant surtout les responsables de violations de droits de la personne.

Je dois le préciser, car parfois, on croit à tort que nous ciblons les gouvernements. Nous ne ciblons pas les gouvernements, mais les individus. Nous n'imposons pas des sanctions générales, mais des sanctions précises. Nous n'appliquons pas les mesures à l'aveuglette; elles servent de conséquences aux individus responsables de graves violations de droits de la personne reconnus à l'échelle internationale; nous les excluons en les empêchant d'entrer dans notre pays ou de blanchir leurs biens ici.

À mon avis, cette audience est opportune et nécessaire, car nous sommes témoins de la renaissance d'un autoritarisme mondial qui se traduit par une répression massive à l'échelle

We have seen this increasingly in countries like Russia and Iran, where you're going to have hearings shortly after my appearance here, and in China and Saudi Arabia, to name a few.

More importantly, this massive domestic repression is underpinned by a culture of impunity. That culture of impunity leads those engaged in a culture of criminality and corruption to then seek to launder their assets abroad. That effectively engages our own country in breaches of our responsibility to protect our own sovereignty and to protect our own integrity of our economy and the like.

Fortunately, as we meet, the United States Congress and the Senate have both recently adopted their Global Magnitsky justice legislation. This is the sequel to the justice for Sergei Magnitsky legislation initially adopted by both the house U.S. and Senate in 2012 that targeted Russia specifically, whereas this more recent adoption is global justice accountability legislation, though Magnitsky is the genesis for it.

As well, an all-party coalition of parliamentarians in the U.K. is undertaking a similar initiative. Interestingly, the government of Estonia, consequent upon a unanimous vote of their own parliamentarians, has enacted this legislation. It's worth noting that Estonia is a neighbouring country of Russia. It did not, nonetheless, feel that it could not do so because of any retaliatory action that might be taken by Russia.

I would like to very briefly organize my remarks around three themes. The first is an abbreviated critique of the pieces of legislation that are engaged by the house and relate to Bill S-226. I'm referring here to the Freezing Assets of Corrupt Foreign Officials Act and the Special Economic Measures Act, SEMA.

Second is the reason d'être for having the both justice for Sergei Magnitsky and global justice accountability legislation. I may skip that for reasons of time and respond to any questions on that.

The third theme would be the purposes to be served. Why are we seeking to enact this legislation? I think the reason d'être for this is sometimes not fully appreciated.

Let me just deal with the present legislation that is on the books in the House of Commons in Canada and relates here, and that is the Freezing Assets of Corrupt Foreign Officials Act. Let me say that the limitation of this legislation, which was adopted in 2011 with the onset of the Arab Spring, is that its application can only be triggered if a request comes from a foreign government. That sometimes can be a situation in which you are asking the arsonist to put out the fire, so I want to say that piece of legislation, as it now stands, really is insufficient for our purposes, for the reasons I mentioned.

The second piece of legislation is the Special Economic Measures Act. Much of the Canadian sanctions regime under this legislation is pursuant to a UN sanctions regime or Canada

nationale. Nous le voyons de plus en plus dans des pays comme la Russie et l'Iran, où vous tiendrez des audiences peu après ma comparution, ainsi qu'en Chine et en Arabie saoudite.

Fait encore plus important, cette répression massive à l'échelle nationale est sous-tendue par une culture de l'impunité. Cette culture de l'impunité pousse les individus qui se livrent à des actes criminels et à la corruption à tenter de blanchir leurs biens à l'étranger. Cela peut faire en sorte que notre pays néglige sa responsabilité de protéger notre souveraineté et l'intégrité de notre économie, et cetera.

Heureusement, le Congrès et le Sénat américain ont récemment adopté la loi Magnitski sur la responsabilité internationale. C'est la suite de la loi de Sergueï Magnitski initialement adoptée par Chambre des représentants et le Sénat des États-Unis en 2012. Cette loi ciblait la Russie, alors que la loi récemment adoptée concerne la responsabilité internationale, mais elle découle toujours de l'affaire *Magnitsky*.

De plus, une coalition de parlementaires de tous les partis du Royaume-Uni a entrepris une initiative similaire. Fait intéressant, le gouvernement de l'Estonie, à la suite d'un vote unanime de ses propres parlementaires, a adopté cette mesure législative. Il est bon de souligner que même si l'Estonie est un pays voisin de la Russie, ses dirigeants n'ont pas reculé par crainte des représailles potentielles de la Russie.

J'aimerais très brièvement organiser mon exposé autour de trois volets. Le premier renferme une critique brève des mesures législatives adoptées par la Chambre qui sont liées au projet de loi S-226. Je parle de la Loi sur le blocage des biens de dirigeants étrangers corrompus et de la Loi sur les mesures économiques spéciales, la LMES.

Le deuxième volet porte sur la raison d'être des deux mesures législatives concernant Sergueï Magnitsky et la responsabilisation mondiale. Il est possible que je n'aborde pas ce volet en raison des contraintes de temps, mais je répondrai à vos questions à cet égard.

Le troisième volet concerne les objectifs. Pourquoi voulons-nous adopter cette mesure législative? Je crois qu'on ne comprend pas pleinement sa raison d'être.

Permettez-moi de parler de la loi en vigueur à la Chambre des communes au Canada et qui est pertinente dans ce cas-ci, à savoir la Loi sur le blocage des biens de dirigeants étrangers corrompus. J'aimerais préciser que cette mesure législative, qui a été adoptée en 2011 au début du Printemps arabe, est limitée par le fait qu'on peut seulement l'appliquer lorsqu'un gouvernement étranger en fait la demande. Cela peut parfois revenir à demander à l'incendiaire d'éteindre le feu qu'il a allumé, et j'ajouterais donc que cette mesure législative, dans sa forme actuelle, ne nous permet pas d'atteindre nos objectifs, pour les raisons que j'ai mentionnées.

La deuxième mesure législative est la Loi sur les mesures économiques spéciales. La grande partie du régime de sanctions du Canada en vertu de cette mesure législative s'inscrit dans le

acting in association with a multilateral grouping in that regard. But the threshold for unilateral Canadian action for empowering our government to take its own action with respect to any sanctioning conduct — the problem with this legislation is that on the one hand, the threshold is too high, and on the other hand, the language is too general. This finds expression in the fact that there have been only two prosecutions under this regime, related to the nexus to UN sanctions with respect to Iran. It does not contain — and this is the important point for our work and for your legislation — any specific triggering language that would specifically target those engaged in gross violations of internationally recognized human rights and who would abuse our sovereignty, our economy and the like — in effect, who would abuse privileges of entry and laundering of assets in that regard.

Let me just go to the third theme. As I said, I'm not going to go into the second theme, which was how we got to this point in terms of justice for Sergei Magnitsky legislation to begin with, and then the more global application. You've had testimony in that regard, and I've read it, from Bill Browder, Thor Halvorsen and the like.

I will only mention one thing, which I think may be relevant. In October 2011, I initially proposed justice for Sergei Magnitsky legislation. That grew out of the whole assault on Sergei Magnitsky, what you know and what is well known to you. We had in Russia the largest corporate tax fraud in Russian history. The same Russian officials who perpetrated that tax fraud were then the same ones responsible for the arrest, detention, torture and murder of Sergei Magnitsky. Then the crime was not only covered up but, in an initiative that would make Kafka blush, Magnitsky was then tried posthumously for the very criminality that those who were responsible for his murder had perpetrated.

In February 2012, Boris Nemtsov, the leader of the democratic opposition in Russia at the time, came here to the Canadian Parliament to support my then-private member's bill. What he said applies specifically to our hearing today. Then, we were speaking only about Russia, but it would apply generally. He said, "This legislation is pro-Russian. It's on behalf of the Russian people. It's on behalf of the human rights defenders who are putting themselves on the line. It should not in any way be interpreted as anti-Russian, other than being 'anti' the particular perpetrators of the violations of internationally recognized human rights who should be held accountable for that culture of criminality and corruption, and the attending culture of impunity which makes our action necessary."

Now we move to the second stage. You could say, and rightly so, that Russia is not the only major human rights violator; there are other countries. Therefore, what we are seeking is not

cadre d'un régime de sanctions de l'ONU ou d'une collaboration entre le Canada et un regroupement multilatéral à cet égard. Toutefois, le problème avec cette mesure législative, c'est que d'un côté, le seuil est trop élevé, et de l'autre côté, le libellé est trop vague pour que le Canada prenne une mesure unilatérale et que le gouvernement ait le pouvoir d'imposer ses propres sanctions relativement à un comportement. En effet, seulement deux poursuites ont été intentées en vertu de ce régime, et elles étaient liées aux sanctions de l'ONU visant l'Iran. Le libellé de cette mesure législative — et c'est le point important en ce qui concerne nos travaux et votre projet de loi — n'est pas assez précis pour cibler les personnes responsables de graves violations de droits de la personne reconnus à l'échelle internationale qui profitent indûment de notre souveraineté, de notre économie, et cetera — en résumé, qui abusent de leurs privilèges d'entrée dans notre pays pour y blanchir leurs biens.

Permettez-moi d'aborder le troisième volet. Comme je l'ai dit, je ne parlerai pas du deuxième volet, car il traite de l'adoption de la première loi de Sergueï Magnitsky et de l'élargissement subséquent de son application à l'échelle mondiale. Vous avez déjà entendu les témoignages de Bill Browder, de Thor Halvorsen, et d'autres à cet égard — et je les ai lus.

J'aimerais mentionner seulement une chose que je juge pertinente. En octobre 2011, j'ai proposé pour la première fois une mesure législative liée à l'affaire *Sergueï Magnitsky*. Cette mesure découlait de l'agression subie par Sergueï Magnitsky, une affaire que vous connaissez bien. Il venait de se produire, en Russie, la plus grande fraude fiscale de l'histoire du pays. Les représentants russes responsables de cette fraude fiscale sont également les personnes responsables de l'arrestation, de la détention, de la torture et du meurtre de Sergueï Magnitsky. Ils ont non seulement tenté de cacher ce crime, mais dans le cadre d'une initiative qui ferait rougir Kafka, Magnitsky a ensuite subi un procès posthume pour les crimes que les personnes responsables de son meurtre avaient commis.

En février 2012, Boris Nemtsov, le leader de l'opposition démocratique en Russie à ce moment-là, est venu au Parlement du Canada pour appuyer le projet de loi d'initiative parlementaire que j'avais proposé. Ce qu'il a dit à l'époque est tout à fait pertinent dans le cadre de notre audience d'aujourd'hui. Nous parlions seulement de la Russie, mais ses paroles ont une portée générale. Selon lui, cette mesure législative favorisait la Russie, elle servait le peuple russe et les défenseurs des droits de la personne qui mettent leur vie en jeu. Il a ajouté qu'il ne faut absolument pas conclure qu'elle est anti-russe, à part le fait qu'elle est contre les individus responsables de violations de droits de la personne reconnus à l'échelle internationale qu'on devrait tenir responsables de cette culture de criminalité et de corruption, et de la culture de l'impunité qui rend l'adoption de cette mesure nécessaire.

Nous abordons maintenant la deuxième étape. Vous pourriez affirmer — et vous auriez raison — que la Russie n'est pas le seul pays responsable de graves violations de droits de la personne et

country-specific legislation. It's specifically targeting those individuals who engage in gross violations of internationally recognized human rights.

That brings me to the final point, which is the purpose of such legislation. If you look at the witness testimony out of the other chamber and the house, generally speaking, some three purposes were given for adoption of such legislation: one, to coerce or change in behaviour; two, to constrain the activities of an individual or group; and three, to signal the violation of international norms.

But my sense is that what was largely ignored or marginalized, however inadvertently, in the hearing before the other house is a number of compelling purposes that underpinned the initial justice for Sergei Magnitsky legislation and the more global one as embodied in your Bill S-226 — in other words, global human rights accountability legislation. For reasons of time, if I may, I will indulge a number of one-liners in terms of what these purposes are.

The first is the importance of combatting the persistent and pervasive cultures of corruption, criminality and, in particular, impunity, which make this legislation necessary, I would say here.

The second is deterring, thereby, other would-be violators, because if we indulge that culture of impunity, we only embolden the human rights violators. If we sanction the human rights violators, we can deter others because they know there is a price to be paid.

Third is that we make the pursuit of international justice a priority in our overall pursuit of justice as a pillar of our human rights policy, both domestic and international.

Fourth is that we uphold the rule of law and justice and accountability in our own territory. We are not interfering with the sovereignty of any other country. We are not acting in any other country. What we are seeking to do is to protect our own sovereignty, our own economy and our own rule of law and to do so through the application of visa bans excluding these would-be perpetrators from exercising what is, in effect, a privilege, and not a right, to enter our country. Regarding asset seizures, the testimony from both Thor Halvorssen and Bill Browder in particular that I read recently gave you really dramatic case studies of the extent to which those assets have, in fact, been laundered here, whether it is in the case of Venezuela or Russia.

que d'autres pays sont également responsables. C'est pourquoi nous ne cherchons pas à adopter une mesure législative qui vise un pays en particulier. Nous voulons obtenir une mesure législative qui cible précisément les personnes qui sont responsables de graves violations de droits de la personne reconnus à l'échelle internationale.

Cela m'amène à mon dernier point, à savoir la raison d'être d'une telle mesure législative. Si vous examinez les témoignages des personnes qui ont comparu devant l'autre chambre et devant la Chambre des communes, en général, elles ont fourni trois raisons pour justifier l'adoption d'une telle mesure législative. Premièrement, pour forcer ou pour changer un comportement, deuxièmement, pour restreindre les activités d'une personne ou d'un groupe, et troisièmement, pour signaler les violations des normes internationales.

Toutefois, à mon avis, on a largement laissé de côté ou marginalisé, au cours de l'audience qui s'est tenue dans l'autre chambre — même si ce n'était pas volontairement —, plusieurs raisons convaincantes qui sous-tendent l'adoption de la première loi de Sergei Magnitski et de la mesure législative plus générale contenue dans votre projet de loi S-226, autrement dit, la Loi sur la responsabilisation mondiale pour les violations des droits de la personne. En raison de contraintes de temps, si vous me le permettez, j'aimerais expliquer brièvement chaque raison.

La première concerne l'importance de lutter contre les cultures persistantes et omniprésentes de corruption, de criminalité et, en particulier, de l'impunité qui rendent l'adoption de cette mesure législative nécessaire.

La deuxième vise à dissuader les autres responsables potentiels de violations de droits de la personne, car si nous permettons à la culture de l'impunité de se répandre, nous ne ferons qu'enhardir les responsables de violation de droits de la personne. Si nous imposons des sanctions à ces responsables de violation de droits de la personne, nous pourrions dissuader les autres, car ils savent qu'ils devront rendre des comptes.

Troisièmement, nous devons faire de la justice internationale une priorité dans le cadre de nos efforts généraux pour faire régner la justice, et un pilier de notre politique en matière de droits de la personne, à la fois à l'échelle nationale et internationale.

Quatrièmement, nous devons faire respecter la primauté du droit, la justice et la reddition de comptes sur notre territoire. Nous ne nous ingérons pas dans la souveraineté des autres pays. Nous n'intervenons pas dans ces autres pays. Nous cherchons à protéger notre propre souveraineté, notre propre économie et notre propre primauté du droit et nous tentons d'y parvenir par l'entremise d'interdictions de visa qui permettent d'empêcher les responsables potentiels de violation de droits de la personne d'entrer dans notre pays, car c'est effectivement un privilège, et non un droit. En ce qui concerne la saisie de biens, les témoignages de Thor Halvorssen et de Bill Browderin que j'ai lus récemment vous ont communiqué des études de cas

Fifth is that we protect our Canadian businesses operating abroad. Magnitsky uncovered the largest corporate tax fraud in Russian history, and that was targeting a U.K.-based company, Hermitage Capital. It could target a Canadian company operating in Russia, and elsewhere. We want to protect, again, at least with regard to our own sovereignty and our own people, Canadian businesses operating abroad.

Sixth is the importance of the naming and shaming of human rights violators so that they cannot, in effect, leverage their culture of criminality and corruption and come to Canada, purchase houses here, vacation here and send their children to schools here and to launder their assets. In other words, we need to protect the integrity of our country's sovereignty, economy and our rule of law.

Seventh, and this is important, and I note it was stated by Senator Andreychuk and yourself, Mr. Chair, in testimony here before, but it bears repetition: this legislation does not bind the government. It's enabling legislation; it empowers the government. It gives them a resource and a tool with which we can sanction human rights violators and prevent them from coming into this country or, as I said, laundering their assets here. It allows us to be a protector of human rights and not, however inadvertently, indulge the violations of human rights which take place in the absence of such legislation.

Finally and most importantly, it tells the human rights defenders — whether they be the Magnitskys and Nemtsovs in Russia and their successors, now; the human rights defenders like Raif Badawi, the imprisoned blogger in Saudi Arabia; the imprisoned Bahá'í in Iran; or Leopoldo López and those imprisoned in Venezuela — they are not alone. We are with you. We stand in solidarity with you. We stand in solidarity with the protection of human rights in your country, internationally and in our country.

All we are seeking to do is to enact specific sanctioning legislation targeting specific individuals. We're not targeting a country and we're not targeting a government, and this is not always fully appreciated. We are targeting individuals and saying they cannot export to Canada that culture of criminality and corruption that they have been able to practice in their country because there may be a culture of impunity in their countries. We, Canada, have an obligation to protect our citizenry, our people, our rule of law, as I said, and our system of both domestic and international justice.

dramatiques sur la mesure dans laquelle ces biens ont été blanchis ici, qu'il s'agisse du Venezuela ou de la Russie.

Cinquièmement, il faut protéger nos entreprises canadiennes qui mènent leurs activités à l'étranger. La Loi de Magnitski a permis d'exposer la plus grande fraude fiscale de l'histoire de la Russie, et cette fraude visait une entreprise basée au Royaume-Uni, Hermitage Capital. Une telle fraude pourrait cibler une entreprise canadienne qui mène ses activités en Russie ou ailleurs. Encore une fois, nous voulons protéger les entreprises canadiennes qui mènent leurs activités à l'étranger, du moins en ce qui concerne notre propre souveraineté et notre population.

Sixièmement, il est important de nommer et de blâmer les responsables de violations de droits de la personne, afin qu'ils ne puissent pas profiter de leur culture de criminalité et de corruption pour venir au Canada, y acheter des logements, y passer leurs vacances, envoyer leurs enfants dans nos écoles et blanchir leurs biens. Autrement dit, nous devons protéger l'intégrité de la souveraineté de notre pays, de notre économie et de la primauté du droit.

Le septième point est important, et je remarque qu'il a été énoncé par la sénatrice Andreychuk et vous-même, monsieur le président, dans un témoignage précédent devant le comité, mais il vaut la peine de répéter que cette mesure législative ne contraint pas le gouvernement. C'est une mesure habilitante, c'est-à-dire qu'elle donne un pouvoir au gouvernement. Elle lui donne une ressource et un outil avec lesquels il peut imposer des sanctions aux responsables de violations de droits de la personne et les empêcher de venir dans notre pays ou, comme je l'ai dit, de blanchir leurs biens ici. Cette mesure législative nous permet de protéger les droits de la personne et de ne pas donner libre cours — même de façon involontaire — aux violations des droits de la personne qui se produisent en l'absence de telle mesure législative.

Enfin, et c'est le point le plus important, cette mesure législative indique aux défenseurs des droits de la personne qu'ils ne sont pas seuls, qu'il s'agisse des Magnitsky et des Nemtsov de la Russie ou de leurs successeurs, des défenseurs de droits de la personne comme Raif Badawi, le blogueur emprisonné en Arabie saoudite, du Bahá'í emprisonné en Iran ou de Leopoldo López et des autres personnes emprisonnées au Venezuela. Nous sommes avec eux. Nous sommes solidaires. Nous appuyons la protection des droits de la personne dans leurs pays, à l'échelle internationale et dans notre pays.

Tout ce que nous voulons, c'est adopter une mesure législative contenant des sanctions précises qui ciblent des individus particuliers. Nous ne ciblons pas un pays et nous ne ciblons pas un gouvernement. On ne comprend pas suffisamment cela. Nous ciblons des individus particuliers et nous disons que ces personnes ne peuvent pas exporter au Canada cette culture de criminalité et de corruption dont elles ont été en mesure de profiter dans leurs pays, car ces pays favorisent peut-être la culture de l'impunité. Au Canada, nous avons l'obligation de protéger nos citoyens, notre population, notre primauté du droit, comme je l'ai dit, et notre système de justice nationale et internationale.

Thank you, Mr. Chair.

The Deputy Chair: Thank you, very much. That was a wonderful presentation. Your career as a former law professor and Minister of Justice and Attorney General in the Government of Canada obviously came through in those remarks as well. We very much appreciate it.

Senator Ngo: Thank you, Mr. Cotler.

Not all human rights violations have received the same level of attention, and information about individuals who committed these gross violations is not always readily available. Could you elaborate more on the kind of information the government should consider to impose sanctions against those human rights violators?

Mr. Cotler: Yes, and thank you, Senator Ngo, for that question.

It is, of course, the government that will be implementing this legislation. It is the government that will be responsible for the evidence gathering that will lead to the sanctioning of specific individuals, and there is a variety of sources that have increasingly become available in that regard. There is, for example, the evidentiary-based information that now arises from the special procedures in the UN system by the special rapporteurs. You have special rapporteurs now on torture, freedom of expression and freedom of religion and the like. Each of them has themselves been engaged in evidence gathering in that regard, which is not only sometimes country-specific but also individual-specific.

You also have very individual-specific evidence gathering through the United Nations Working Group on Arbitrary Detention, which undertakes regular inquiries and through their own findings of fact and conclusions of law can thereby determine if in fact there has been an arbitrary imprisonment, torture and the like. They have done that, for one example among others, in the case of Raif Badawi and other imprisoned officials in Saudi Arabia.

You have the panoply of evidence-based inquiries in the UN system. You also have the universal periodic review that takes place, and you have assessments and evaluations there. You've got the treaty bodies that speak to issues with regard to human rights defenders, torture and the like.

I haven't gotten to any information sharing that we can avail ourselves of with countries that have passed global justice accountability legislation, like the United States, which would have a wealth of documentation in this regard, the U.K. and, if it now follows, Estonia.

And, of course, we have our own information-gathering systems here in Canada, through the departments of Justice, Public Safety, Global Affairs and the like, and I haven't even gotten to the whole NGO community and their evidence-gathering processes, which have become increasingly available and are pervasive.

Merci, monsieur le président.

Le vice-président : Merci beaucoup. C'était un merveilleux exposé. Vos antécédents d'ancien professeur de droit, d'ancien ministre de la Justice et d'ancien procureur général au sein du gouvernement du Canada ont également brillé dans votre exposé. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Le sénateur Ngo : Merci, monsieur Cotler.

Toutes les violations de droits de la personne n'ont pas reçu la même attention, et les renseignements sur les personnes qui ont commis ces graves violations ne sont pas toujours facilement accessibles. Pourriez-vous nous parler davantage du type de renseignements dont le gouvernement devrait tenir compte pour imposer des sanctions à ces responsables de violations de droit de la personne?

M. Cotler : Oui. Je vous remercie, sénateur Ngo, d'avoir posé la question.

C'est manifestement le gouvernement qui mettra en œuvre cette mesure législative. C'est le gouvernement qui sera responsable de recueillir les preuves qui mèneront à l'imposition de sanctions contre des personnes précises, et de plus en plus de sources différentes sont accessibles à cet égard. Il y a, par exemple, les renseignements fondés sur les preuves qui émanent maintenant des procédures spéciales mises en œuvre dans le système de l'ONU par les rapporteurs spéciaux. Il existe maintenant des rapporteurs spéciaux sur la torture, la liberté d'expression, la liberté de religion, et cetera. Chacun de ces rapporteurs recueille des renseignements probants à cet égard, et cela ne vise pas seulement des pays, mais parfois des individus.

Les membres du Groupe de travail sur la détention arbitraire des Nations Unies recueillent également des preuves sur des individus particuliers. Ils mènent régulièrement des enquêtes et, grâce à leur propre cueillette de faits ou à leurs conclusions juridiques, ils peuvent déterminer s'il y a eu emprisonnement arbitraire, torture, et cetera. C'est ce qu'ils ont fait, par exemple, dans le cas de Raif Badawi et d'autres fonctionnaires emprisonnés en Arabie saoudite.

Il y a une série d'enquêtes fondées sur les preuves dans le système de l'ONU. Il y a également un examen universel périodique et des évaluations. Il y a des organismes issus de traités dont les membres se penchent sur des enjeux liés aux défenseurs des droits de la personne, à la torture, et cetera.

Je n'ai pas parlé de la possibilité d'un partage d'information avec des pays qui ont adopté une mesure législative de responsabilisation mondiale, comme les États-Unis, qui sont une mine de renseignements à cet égard, le Royaume-Uni et l'Estonie — si ce pays adopte une telle loi.

Manifestement, nous avons nos propres systèmes de cueillette de renseignements au Canada, par l'entremise du ministère de la Justice, du ministère de la Sécurité publique, d'Affaires mondiales Canada, et cetera. Et je n'ai même pas mentionné la communauté des ONG et leurs processus de cueillette de renseignements, qui sont de plus en plus accessibles et omniprésents.

Thor Halvorssen, who has appeared before you, through his human rights foundation, among other things, sponsors an annual Oslo Freedom Forum, which I've attended, which specifically hears from families of dissidents and former political prisoners, if not the prisoners themselves.

There is a variety of intergovernmental, governmental and non-governmental sources that can be made available for this purpose.

Senator Ngo: As we know, this bill is aimed at the individual, as you say, human rights violators. But I have a question that is very important here. A regime like Vietnam is communist regime, like China and other countries that are communist regimes. It's not just one person; it's the whole regime. How do you do that?

Mr. Cotler: You are not going after the government. You are not going after the country. You are going after those who may seek entry into Canada and who seek to launder their assets here. Effectively, the legislation is addressed as global justice accountability legislation where you identify, through the evidence, as I said, those perpetrators of violations of internationally recognized human rights, those who have been engaged in torture and those who have been engaged in extrajudicial executions.

I will give you an example: Right after this is a hearing with regard to Iran. I'll give you a high-ranking official there who should never be allowed into this country. If he or any of his colleagues seek to launder assets, they should be sued. You have Mostafa Pourmohammadi, the Minister of Justice in Iran. The evidence is fully available from objective sources and the like. That minister is responsible for the murder of thousands of dissidents in Iran in 1988 and thereafter. Yet he sits now as the Minister of Justice in Iran. That's the high-ranking official, in my view, who should not enjoy a privilege of being able to visit this country let alone launder any assets here.

All those against whom there is evidence that they have engaged in torture, in extrajudicial executions or other violations of internationally recognized human rights are the people we want to target. We will be sending a message to these people that if you are going to engage in torture, extrajudicial executions, and widespread and systematic imprisonment of human rights defenders, know that there will be accountability — not in your country, but we here in Canada will not allow you the privilege of being able to leverage your violations in order to enter and launder your assets here.

Senator Ngo: Thank you for the clarification.

Thor Halvorssen, qui a comparu devant votre comité, parraine notamment, par l'entremise de sa fondation sur les droits de la personne, un Forum annuel sur la liberté à Oslo auquel j'ai participé et au cours duquel on entend précisément des témoignages des membres de la famille de dissidents et d'anciens prisonniers politiques, et parfois les témoignages des prisonniers eux-mêmes.

Il existe une variété de sources intergouvernementales, gouvernementales et non gouvernementales auxquelles on peut avoir accès pour atteindre cet objectif.

Le sénateur Ngo : Comme nous le savons, ce projet de loi vise les personnes responsables de violations de droits de la personne, comme vous le dites. Toutefois, j'aimerais poser une question très importante dans ce cas-ci. Un régime comme celui du Vietnam est un régime communiste, comme celui de la Chine et d'autres pays qui ont un régime communiste. Dans ce cas, il ne s'agit pas seulement d'une personne, mais de l'ensemble du régime. Que faites-vous dans ces cas?

M. Cotler : Nous ne visons pas le gouvernement. Nous ne visons pas le pays. Nous visons les personnes qui cherchent à entrer au Canada et qui tentent de blanchir leurs biens dans notre pays. En effet, cette mesure législative constitue une loi sur la responsabilisation mondiale en matière de justice dans laquelle on identifie, par l'entremise de preuves, comme je l'ai dit, les responsables de violation de droits de la personne reconnus à l'échelle internationale, les individus qui ont commis des actes de torture et ceux qui ont participé à des exécutions sommaires.

J'aimerais vous donner un exemple. Après cette audience, on tiendra une audience sur l'Iran. Je vais vous donner le nom d'un haut fonctionnaire de ce pays qui ne devrait jamais avoir l'autorisation d'entrer dans notre pays. Si cet individu ou ses collègues tentaient de blanchir des biens, ils devraient être poursuivis en justice. Il s'agit de Mostafa Pourmohammadi, le ministre de la Justice de l'Iran. Les preuves à cet égard sont tout à fait accessibles et proviennent de sources objectives, et cetera. Ce ministre est responsable du meurtre de milliers de dissidents en Iran en 1988 et pendant les années suivantes. Pourtant, il travaille maintenant au ministère de la Justice de l'Iran. À mon avis, il s'agit d'un haut fonctionnaire qui ne devrait pas avoir le privilège de pouvoir visiter notre pays, et encore moins d'y blanchir des biens.

Tous les individus au sujet desquels il existe des preuves qu'ils ont participé à des activités de torture, à des exécutions sommaires ou à d'autres violations de droits de la personne reconnus à l'échelle internationale sont des personnes que nous voulons cibler. Nous signalerons à ces individus que s'ils participent à des actes de torture, à des exécutions sommaires et à l'emprisonnement généralisé et systématique de défenseurs de droits de la personne, ils seront tenus responsables, pas dans leur pays, mais ici au Canada, car nous ne leur accorderons pas le privilège de profiter de leurs violations pour entrer dans notre pays et y blanchir leurs biens.

Le sénateur Ngo : Je vous remercie de ces éclaircissements.

Senator Ataullahjan: Mr. Cotler, we're talking about high-ranking officials who are involved, where there is evidence against them, of human rights violations, torture and killing. What is our responsibility when we are involved in developing countries? The country I'm referring to is Afghanistan. I don't know if you are aware of the story that just came out yesterday about the vice-president who was known as one of the most brutal leaders. What do we do? How do we tell them that these people or these groups are not acceptable? What is our responsibility? We are still involved in Afghanistan and still providing aid.

Mr. Cotler: To me, the issues, while related, are nonetheless mutually exclusive in this sense: We live in an international community where we have not only the globalization of media, markets, technology and trade, but also diplomatic relations and the like. There is no reason that those relationships with governments don't continue, however much we may not like the conduct that that government or senior officials are engaged in and however we may express that to them through diplomatic exchanges, meetings, informally and the like.

We are speaking specifically of only one kind of conduct: If the senior official in respect of whom there is clear, demonstrable evidence that they have violated internationally recognized human rights seeks to enter Canada or launder their assets here, that triggers the exercise of discretionary power of government. It does not bind our government to act. This legislation empowers and enables our government to act. It allows them to exercise their discretion, based on demonstrable evidence in certain circumstances and only with regard to that which is to take place on our territory, not that which is taking place in Azerbaijan or anywhere else. It's restrictive legislation because it's only triggered under certain circumstances with the authority of the government.

In a way, it enables us to hold those who engage in violations of internationally recognized human rights to account. It doesn't allow us to be an enabler of those violators by allowing them to come here and launder their assets.

Senator Woo: By way of introduction, this is my first meeting as a member of the committee. I say that only to apologize in case my question appears ignorant or out of order.

Mr. Cotler: The questions are always in order; it's the answers that sometimes are not.

Senator Woo: I am very lucky to listen to such a compelling conversation in my first meeting. You have made a strong case.

La sénatrice Ataullahjan : Monsieur Cotler, nous parlons de hauts fonctionnaires qui participent — lorsqu'il y a des preuves contre eux — à des violations de droits de la personne, à des actes de torture et à des meurtres. Quelle est notre responsabilité à cet égard lorsque nous intervenons dans les pays en développement? Je fais référence à l'Afghanistan. Je ne sais pas si vous êtes au courant de l'histoire qui est sortie hier au sujet du vice-président reconnu comme étant l'un des leaders les plus brutaux. Que faisons-nous dans un tel cas? Comment pouvons-nous leur dire que ces personnes ou ces groupes sont inacceptables? Quelle est notre responsabilité? Nous sommes toujours présents en Afghanistan et nous fournissons toujours de l'aide à ce pays.

M. Cotler : Selon moi, les enjeux, même s'ils sont liés entre eux, sont néanmoins mutuellement exclusifs, car nous vivons dans une communauté internationale dans laquelle nous n'avons pas seulement la mondialisation des médias, des marchés, de la technologie et du commerce, mais également les relations diplomatiques, et cetera. Rien n'empêche que l'on poursuive nos relations avec les gouvernements, même si nous n'aimons pas le comportement de ce gouvernement ou de ses hauts fonctionnaires et même si nous leur exprimons cela par l'entremise d'échanges diplomatiques, de réunions, de rencontres informelles, et cetera

Nous parlons d'un seul type de comportement précis, c'est-à-dire que lorsque des preuves claires et vérifiables démontrent qu'un haut fonctionnaire a commis des violations de droits de la personne reconnus à l'échelle internationale et que ce dernier tente d'entrer au Canada ou d'y blanchir ses biens, le gouvernement peut exercer un pouvoir discrétionnaire. Toutefois, cette situation n'oblige pas notre gouvernement à agir. Cette mesure législative habilite notre gouvernement à prendre des mesures. Elle lui permet d'exercer un pouvoir discrétionnaire, fondé sur les preuves vérifiables dans certaines circonstances et seulement en ce qui concerne ce qui se produira sur notre territoire, et non ce qui se produit en Azerbaïdjan ou ailleurs. C'est une mesure législative restrictive, car elle est seulement appliquée dans certaines circonstances avec l'autorisation du gouvernement.

D'une certaine façon, elle nous permet de tenir responsables de leurs actes les personnes qui commettent des violations de droits de la personne reconnus à l'échelle internationale. Elle ne nous permet pas de faciliter les choses à ces responsables de violations en les autorisant à venir ici pour y blanchir leurs biens.

Le sénateur Woo : J'aimerais d'abord préciser qu'il s'agit de ma première réunion à titre de membre de ce comité. Je le précise seulement pour m'excuser à l'avance au cas où ma question vous semblerait ignorante ou irrecevable.

M. Cotler : Les questions sont toujours recevables; ce sont les réponses qui ne le sont pas toujours.

Le sénateur Woo : Je suis très chanceux de pouvoir entendre une discussion aussi intéressante lors de ma première réunion. Vous avez été très convaincant.

I have a question about internationally recognized human rights. As you know, the international declarations cover civil and political rights, as well as economic, social and cultural rights. Is there some risk that rights related to economic, social and cultural issues might fall under this definition? This would include the right to housing, education, water and basic human needs. What risk is there that this might be too broad a definition in its application?

Mr. Cotler: The breadth of application could be countered by the responsible discretion that is to be exercised by the government minister and those officials associated — in this instance, the Minister of Foreign Affairs. There is the requirement for evidence-based considerations.

Basically, we are speaking about — and I'm mentioning it because we are meeting in the wake of the Universal Declaration of Human Rights — internationally recognized human rights that are anchored in that universal declaration. As it happens, we are meeting as well on the fortieth anniversary of the two covenants: the International Covenant on Civil and Political Rights and the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights. I'm referring to the violations of the International Covenant on Civil and Political Rights.

We are referring to the violations of those recognized human rights because those that I referenced earlier, be it torture, extrajudicial executions or what I call the criminalization of fundamental freedoms such as freedom of religion or speech, association and assembly — all those are anchored in the International Covenant on Civil and Political Rights as well as in the universal declarations.

I have noticed in terms of human rights violators that we would seek to sanction in terms of examples given before you and otherwise that we really are speaking of those who are engaged in consistent patterns of gross violations of internationally recognized human rights of a character that I mentioned. As somebody who has been involved in representing political prisoners for the last 40 years, I've noticed in terms of political prisoners I am involved with now, the imprisoned bloggers in Saudi Arabia, Leopoldo López in Venezuela or the Nobel Peace laureate imprisoned in China, Liu Xiaobo — the only one in prison in China — for each of those cases and others I have not mentioned, the nature of the violation of rights is everywhere the same. It is what I call the criminalization of innocence, a criminalization of what these people are — human rights defenders — rather than what they do. It's a criminalization of their fundamental freedoms as set forth in these internationally recognized human rights treaties. Torture in detention, extrajudicial executions: all of these things are the patterns we see in all these cases.

J'ai une question au sujet des droits de la personne reconnus à l'échelle internationale. Comme vous le savez, les déclarations internationales visent les droits civiques et politiques, ainsi que les droits économiques, sociaux et culturels. Existe-t-il un certain risque que les droits liés aux enjeux économiques, sociaux et culturels soient visés par cette définition? Je parle notamment du droit au logement, à l'éducation, à l'eau potable et aux besoins de base de l'être humain. Quel est le risque que la définition liée à l'application soit trop vague?

M. Cotler : La portée de l'application pourrait être contrebalancée par le pouvoir discrétionnaire responsable qui doit être exercé par le ministre et les fonctionnaires concernés — dans ce cas-ci, le ministre des Affaires étrangères. On exige que les considérations soient fondées sur des preuves.

Essentiellement, nous parlons — et je le mentionne, car nous nous réunissons dans le sillage de la Déclaration universelle des droits de l'homme — des droits de la personne reconnus à l'échelle internationale qui sont ancrés dans cette déclaration universelle. Il se trouve que nous nous réunissons également au 40^e anniversaire des deux conventions, c'est-à-dire le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Je fais référence aux violations du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Nous faisons référence aux violations de ces droits de la personne reconnus, car les éléments auxquels j'ai fait référence plus tôt, qu'il s'agisse de la torture, de l'exécution sommaire ou de ce que j'appelle la criminalisation des libertés fondamentales telle la liberté de religion ou d'expression, d'association et d'assemblée — tous ces droits sont ancrés dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi que dans les déclarations universelles.

J'ai remarqué qu'en ce qui concerne les responsables de violations de droits de la personne, nous cherchons à imposer des sanctions dans le cas des exemples que vous avez devant vous. Dans les autres cas, nous parlons vraiment des personnes qui commettent régulièrement de graves violations de droits de la personne reconnus à l'échelle internationale comme ceux que j'ai mentionnés. Étant donné que je représente des prisonniers politiques depuis 40 ans, j'ai remarqué que dans le cas des prisonniers politiques avec lesquels je travaille maintenant, par exemple les blogueurs emprisonnés en Arabie saoudite, Leopoldo López au Venezuela ou Liu Xiaobo, le lauréat du prix Nobel emprisonné en Chine — le seul qui est emprisonné en Chine —, dans chacun de ces cas et d'autres que je n'ai pas mentionnés, la nature de la violation des droits de la personne est la même partout. C'est ce que j'appelle la criminalisation de l'innocence, c'est-à-dire la criminalisation de ce que ces personnes sont — des défenseurs des droits de la personne —, plutôt que de ce qu'elles font. Il s'agit de la criminalisation de leurs libertés fondamentales telles qu'établies dans ces traités sur les droits de la personne reconnus à l'échelle internationale. Qu'il s'agisse de torture pendant l'emprisonnement ou d'exécutions sommaires, nous observons ces éléments dans tous les cas de violations des droits.

What we are saying is, “If you engage in these violations of internationally recognized human rights and your own government doesn’t hold you accountable” — that is the first place where that accountability should take place — “and you seek to export that criminality abroad to our country and leverage that criminality in order to profit from it in our country through your laundering of assets, then we, in our country, with respect to our sovereignty and our protection of these internationally recognized human rights, will seek to hold you accountable in Canada to the extent we can.” And I would say we are obliged to do so as a state party to these international covenants.

Senator Gold: Professor Cotler, it’s a real honour and a privilege, on multiple levels, to be sitting across from you here. You answered the question I wanted to ask, but what, in your experience, is the strongest argument against this legislation, if there is one? From which quarters does it come, and how should we respond? I support this bill.

Mr. Cotler: I have been asking myself that question as well. Frankly, Bill Browder made compelling testimony before this committee when he said he doesn’t see why we have any obligation to indulge a privilege that seeks to be engaged by a human rights violator to allow them to come into this country and to launder their assets. In that sense, there really is no credible argument against what we are seeking here, which is specific sanctions against specific individuals for gross violations of internationally recognized human rights that are at the core of who we are as a government and as a people and which find expression domestically in our Canadian Charter of Rights and Freedoms. I might add parenthetically, which is not always appreciated, but that was itself inspired by the very international human rights law to which I refer and of course our involvement in the promotion and protection of these internationally recognized human rights.

There is a concern that has not been brought up, but I think it’s legitimate and should be stated: We want to be sure that even perpetrators must have due process. In other words, we don’t want to have a situation where their arbitrariness and their gross violation of human rights somehow find expression in the arbitrariness of our application of our law. I think that the legislation and Bill S-226, as I understand it, seek to also provide for due process protections in that regard. That is a legitimate concern and it is something that I believe we are able, in the crafting and drafting of the legislation, to include: that due process protection.

But again, let us not detract from the overall raison d’être, which is to hold these people accountable to begin with.

Senator Cordy: Thank you, Mr. Cotler, as always, for being before us. I feel like we should just let you speak.

Ce que nous leur disons, c’est que s’ils participent à ces violations de droits de la personne reconnus à l’échelle internationale et que leur propre gouvernement ne les tient pas responsables — c’est le premier endroit où on devrait exiger une reddition de comptes — et s’ils tentent d’exporter cette criminalité dans notre pays et d’en profiter par l’entremise du blanchiment de leurs biens, nous les tiendrons responsables au Canada dans les limites de nos pouvoirs relativement à notre souveraineté et à la protection de ces droits de la personne reconnus à l’échelle internationale. Et j’ajouterais que nous avons l’obligation d’agir ainsi à titre d’État partie de ces conventions internationales.

Le sénateur Gold : Monsieur Cotler, c’est un honneur et un privilège, à plusieurs égards, d’être assis en face de vous aujourd’hui. Vous avez répondu à la question que je voulais poser, mais selon votre expérience, quel est l’argument le plus solide contre ce projet de loi, si un tel argument existe? D’où vient-il, et comment devrions-nous répondre? J’appuie ce projet de loi.

M. Cotler : Je me suis également posé cette question. Honnêtement, Bill Browder a livré un témoignage convaincant devant votre comité et il a dit qu’il ne voyait pas pourquoi nous avons l’obligation d’accorder un privilège à un responsable de violations de droits de la personne en lui permettant de venir dans notre pays et d’y blanchir ses biens. Par conséquent, il n’existe pas vraiment d’argument crédible contre ce que nous tentons de faire ici, c’est-à-dire l’imposition de sanctions précises contre des individus particuliers qui commettent de graves violations de droits de la personne reconnus à l’échelle internationale qui sont au cœur de notre identité de gouvernement et de peuple, et qui s’expriment à l’échelle nationale dans notre Charte canadienne des droits et libertés. J’aimerais ajouter, incidemment, qu’on ne comprend pas toujours cela, mais cette mesure découle de la mesure législative sur les droits de la personne reconnus à l’échelle internationale à laquelle je fais référence et, bien sûr, de notre participation à la promotion et à la protection de ces droits de la personne reconnus à l’échelle internationale.

Une préoccupation que je crois légitime n’a pas été soulevée, et je pense qu’elle devrait être exprimée. Nous voulons veiller à ce que même les responsables de violations puissent avoir droit à l’application régulière de la loi. Autrement dit, nous ne voulons pas créer une situation dans laquelle leur comportement arbitraire et leurs graves violations de droits de la personne deviennent le miroir du caractère arbitraire de notre application de la loi. Je crois que la loi et le projet de loi S-226, d’après ce que je comprends, visent à offrir des garanties d’application régulière de la loi à cet égard. C’est une préoccupation légitime et je crois que nous sommes en mesure d’inclure cet élément dans l’élaboration et la rédaction de la mesure législative.

Mais encore une fois, il ne faut pas s’écarter de la raison d’être générale de ces mesures, c’est-à-dire obliger ces personnes à rendre des comptes.

La sénatrice Cordy : Merci, monsieur Cotler, comme toujours, de comparaître devant nous. J’ai l’impression que nous devrions tout simplement vous laisser parler.

When I asked Mr. Browder about making the bill better, he said not to let perfect get in the way of making things better, which I think was a good comment.

First, does Canada have any sanctions in place currently to not allow money laundering, which was one of the examples, and to allow these people to bring money into our country, for safety for them? I'm surprised that we have nothing. How will this bill make it better?

Second, is the American Human Rights Accountability Act working, or is it too early to tell? Are we seeing signs that it is actually keeping people out or not allowing money obtained illegally to go into accounts within the United States? Do we know any of that yet?

Mr. Cotler: Some say we don't have any legal regime, but we do. The problem is that the legal regime that we now have is insufficient. Therefore, what we need to do is enhance that legal regime. SEMA, the Special Economic Measures Act, is a sanctioning regime, but as I said, it is one that is, for the most part, triggered by our involvement in United Nations sanctions or in association with other multilateral regimes. Where it comes to our enactment and implementation of unilateral sanctions, SEMA, as it exists now, needs to be amended for that purpose so that the sanctions can be made to target specific individuals in circumstances with demonstrable evidence.

On the matter of asset seizures, I mentioned we have the Freezing Assets of Corrupt Foreign Officials Act. The problem there is it can only be triggered by a request from a foreign government, and that is a serious limitation. I understand when it was originally enacted in the Arab Spring in 2011 that it could have had a benefit if a country like Tunisia or the like had made a request in that regard, but for the most part, if you are depending on a request from the human rights violator's regime itself, it will not happen and will just enhance the culture of impunity.

In the documentation that the United States undertook with regard to the initial justice for Sergei Magnitsky legislation adopted in 2012, they did make a very express review of the individuals who should be held accountable. It was very comprehensive. I reviewed the evidence myself and, in fact, they only chose a certain number from those who were referenced to them as being accountable. They kept the threshold with respect to demonstrable evidence that they had in fact engaged in human rights violations to effective standards of investigations, corroborative evidence and documentation. The U.S. has ongoing congressional reviews, and they have shown us that you can do this and do this effectively.

Lorsque j'ai demandé à M. Browder comment améliorer le projet de loi, il a répondu qu'il ne fallait pas laisser la perfection devenir l'ennemie du bien, et je crois que c'était un bon commentaire.

Tout d'abord, le Canada a-t-il actuellement des sanctions qui ne permettent pas le blanchiment d'argent, ce qui était l'un des exemples donnés, et qui ne permettent pas à ces gens de transférer de l'argent dans notre pays en vue de le protéger? Je suis surprise que nous n'ayons rien prévu à cet égard. Comment ce projet de loi améliorera-t-il cela?

Deuxièmement, l'American Human Rights Accountability Act est-elle efficace ou est-il trop tôt pour le savoir? Avons-nous observé des signes qui démontrent que cette loi empêche des individus d'entrer au pays ou qu'elle ne permet pas à des fonds obtenus illégalement d'être versés dans des comptes situés aux États-Unis? Avons-nous déjà de tels renseignements?

M. Cotler : Certaines personnes soutiennent que nous n'avons pas de régime juridique, mais nous avons un tel régime. Le problème, c'est que notre régime juridique actuel est insuffisant. C'est pourquoi nous devons l'améliorer. La LMES, la Loi sur les mesures économiques spéciales, est un régime de sanctions, mais comme je l'ai dit, c'est un régime qui, en grande partie, est déclenché par notre participation aux sanctions imposées par les Nations Unies ou en collaboration avec d'autres régimes multilatéraux. Lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre des sanctions unilatérales, la LMES, dans sa forme actuelle, doit être modifiée pour remplir cet objectif, afin que des sanctions puissent être prises pour cibler des individus précis dans des circonstances qui offrent des preuves vérifiables.

En ce qui concerne la saisie de biens, j'ai mentionné que nous avons la Loi sur le blocage des biens de dirigeants étrangers corrompus. Le problème, dans ce cas, c'est que cette loi peut seulement être appliquée lorsqu'un gouvernement en fait la demande — et c'est une contrainte importante. Je comprends qu'à sa mise en œuvre initiale, lors du Printemps arabe en 2011, elle aurait pu représenter un avantage si un pays comme la Tunisie ou un pays semblable avait formulé une demande à cet égard, mais dans la plupart des cas, si vous attendez une demande formulée par un régime qui viole les droits de la personne, cette demande ne viendra pas et cela contribuera tout simplement à aggraver la culture de l'impunité.

Dans leur documentation au sujet de la première loi de Sergueï Magnitsky adoptée en 2012, les Américains ont mené un examen très pointu des individus qui devraient être tenus responsables. C'était un examen très exhaustif. J'ai consulté les preuves moi-même et, en fait, seuls certains individus ont été choisis parmi ceux qui leur avaient été signalés, car les Américains ont utilisé le seuil en matière d'enquête, de renseignements probants et de documentation selon lequel il devait exister des preuves vérifiables qui démontrent clairement que ces individus avaient effectivement commis des violations de droits de la personne. Le Congrès américain mène régulièrement de tels examens et les Américains nous ont démontré que ce processus pouvait être mené efficacement.

Senator Andreychuk: First, I wanted to thank Mr. Cotler for his work in human rights, and particularly international human rights. I've had the privilege of working with him for many years now, but we won't say how many.

The genesis of this bill comes from Magnitsky, Bill Browder and yourself, Mr. Cotler. What you have done in the past and what we hope we can do here in the Senate is unite those of us who wish to work on human rights. It was not from one side of the house or the other side of the house; this bill has seen great support from all parties, and particularly from the political parties who announced in the campaign that they were for this bill. It's moving, though perhaps not as quickly as you and I would wish it to, and I want to give you credit for that.

One of the defences sometimes given is that if we do this and attract attention to an individual — which is what you are saying: not the government, but an individual — there could be repercussions in other foreign policy issues. It has often been said that if we do this, then that government in the country from which this person comes could retaliate in some way in using other foreign policy measures. Thank you for saying there is government and there is the individual. We are going for the individual, but sometimes the government and an individual can be blended.

What would your answer be to a government who says they are not sure they want to use it because there may be repercussions in other fields? What would your answer be to that, other than the obvious, that it's at their discretion to use the tool or not? They can weigh other consequences. It's an enabler, as you've said. That's been the argument I've heard, and the only one I've heard, against Bill S-226.

Mr. Cotler: Senator, you are correct, absolutely, that the government is not obliged to act on the legislation in any particular circumstances if, in their judgment, the risks of doing so outweigh the need to implement it. However, I would have to say that when we look at what the purposes are here, we are targeting specific individuals with respect to specific violations of internationally recognized human rights at a high threshold, such as torture, based on demonstrable evidence. That is an obligation that we ourselves have undertaken in terms of the pursuit of both domestic and international justice, and as a state party to uphold these treaties, such as the treaty with regard to the prohibition on torture.

If the choice is between defaulting on our obligations as a country, a government, a parliament and a people and deferring for fear of retaliation from a government that says, "We're going to retaliate because you didn't let in somebody who tortured

La sénatrice Andreychuk : Tout d'abord, j'aimerais remercier M. Cotler de son travail dans le domaine des droits de la personne, et surtout dans le domaine des droits de la personne à l'échelle internationale. J'ai eu le privilège de travailler avec lui pendant de nombreuses années, mais nous ne divulguerons pas ce nombre d'années.

L'origine de ce projet de loi est attribuable à l'affaire *Magnitsky*, à Bill Browder et à vous-même, monsieur Cotler. Ce que vous avez fait auparavant et ce que nous espérons accomplir ici, au Sénat, c'est de réunir les gens qui souhaitent travailler sur la question des droits de la personne. Cet enjeu ne concerne pas seulement un côté de la Chambre ou l'autre, car ce projet de loi a reçu l'appui vigoureux de tous les partis, et surtout des partis politiques qui ont annoncé dans leur campagne électorale que leurs membres appuyaient le projet de loi. Les choses progressent, peut-être pas aussi rapidement que nous le souhaitons, mais j'aimerais vous en attribuer le mérite.

L'un des arguments qu'on formule parfois, c'est que si nous faisons cela et que nous attirons l'attention sur un individu — et c'est ce que vous dites : il faut cibler l'individu, et non le gouvernement —, cela pourrait engendrer des répercussions sur d'autres enjeux liés à la politique étrangère. On a souvent dit que si nous appliquions cette mesure, le gouvernement du pays d'origine de cet individu pourrait exercer des représailles par l'entremise d'autres mesures en matière de politique étrangère. Je vous remercie de faire la différence entre le gouvernement et les individus. Nous ciblons les individus, mais parfois, il peut être difficile de dissocier un individu du gouvernement.

Que répondriez-vous à un gouvernement qui soutient qu'il n'est pas sûr de vouloir utiliser cette mesure, car elle pourrait entraîner des répercussions dans d'autres domaines? Que répondriez-vous à cela, à part la réponse évidente, c'est-à-dire que ce gouvernement peut décider, par l'entremise de son pouvoir discrétionnaire, d'utiliser cet outil ou non? Il peut évaluer les conséquences. Comme vous l'avez dit, c'est un outil habilitant. C'est le seul argument que j'ai entendu contre le projet de loi S-226.

M. Cotler : Sénatrice, vous avez absolument raison, le gouvernement n'est pas obligé d'appliquer la mesure législative sous aucune circonstance si, selon son jugement, les risques liés à l'application de cette mesure sont plus élevés que le besoin de le faire. Toutefois, je dirais que si nous examinons les objectifs, nous nous rendons compte que nous ciblons des individus particuliers et des violations précises de droits de la personne reconnus à l'échelle internationale en utilisant un seuil élevé, par exemple la torture, et en nous fondant sur des preuves vérifiables. C'est une obligation que nous avons nous-mêmes adoptée en vue de promouvoir la justice à l'échelle nationale et internationale, et à titre d'État partie, en vue de respecter ces traités, par exemple le traité sur l'interdiction de torture.

S'il faut choisir entre se soustraire à nos obligations à titre de pays, de gouvernement, de parlement et de peuple et craindre les représailles d'un gouvernement qui justifie ces représailles en disant qu'on a refusé l'entrée au pays à une personne qui s'est

people,” well, I think that’s the kind of risk we should be prepared to take. In light of the panoply of obligations that we have domestically and internationally for the pursuit of justice and the protection of those individuals who were prepared to put themselves on the line with regard to the protection of these fundamental freedoms, the least we can do is to say, among other things, “We stand in solidarity with you. We are with you, we share your commitments, and we, as a government, a parliament and a people will stand up and fulfill our obligations, not only in protecting you in the exercise of your internationally recognized human rights, but, in particular, in holding the perpetrators and violators of those internationally recognized human rights to account with respect to our country, sovereignty, peoplehood and values.”

The Deputy Chair: Honourable senators, on your behalf, I would like to thank the Honourable Irwin Cotler for his testimony today and also taking time from his busy schedule to appear before our committee.

Senator Raynell Andreychuk (*Chair*) in the chair.

The Chair: Honourable senators, after this panel I would like to go in camera for one small item that we have to deal with. I don’t believe it will take long, so we will just take a moment to clear the room after and have an in camera session.

For the moment, in this panel, we are starting our examination of Bill S-219, An Act to deter Iran-sponsored terrorism, incitement to hatred, and human rights violations.

This bill is sponsored by our colleague, the Honourable Senator Tkachuk, who is here with us. Please join me in welcoming him to our committee. I think this is the first time you have come to our committee to testify. You will be our first witness, and you will be followed by Ms. Sheryl Saperia, Director of Policy (Canada) at the Foundation for Defense of Democracies. I welcome both of you to the committee.

Hon. David Tkachuk, sponsor of the bill: I would like to also introduce Danny Eisen, from the Canadian Coalition Against Terror, who is here to assist me.

This actually isn’t my first time; it is my second time. I appeared before Foreign Affairs along with, actually, the same two people on the Justice for Victims of Terrorism Act, which was introduced here many years ago. It was around the house and the Senate for five years and then was passed as government legislation.

livrée à des actes de torture, eh bien, je crois que c’est le type de risque que nous devrions être prêts à prendre. Dans le cadre de la série d’obligations que nous devons respecter à l’échelle nationale et internationale en ce qui concerne l’application de la justice et la protection des personnes qui sont prêtes à risquer leur vie pour protéger les libertés fondamentales, le moins qu’on puisse faire, c’est notamment d’affirmer que nous sommes solidaires de ces personnes, que nous sommes avec elles, que nous partageons leurs engagements et qu’à titre de gouvernement, de parlement et de peuple, nous remplirons nos obligations, non seulement pour protéger ces personnes lorsqu’elles profitent de leurs droits de la personne reconnus à l’échelle internationale, mais en particulier lorsqu’il s’agit de tenir responsables les personnes qui ont commis des violations de ces droits de la personne reconnus à l’échelle internationale et les obliger à rendre des comptes à l’égard de notre pays, de notre souveraineté, de notre population et de nos valeurs.

Le vice-président : Honorables sénateurs, j’aimerais remercier, en votre nom, l’honorable Irwin Cotler d’avoir livré un témoignage aujourd’hui et d’avoir pris le temps, même s’il est occupé, de comparaître devant notre comité.

La sénatrice Raynell Andreychuk (*présidente*) occupe le fauteuil.

La présidente : Honorables sénateurs, après ce groupe de témoins, j’aimerais que nous nous réunissions à huis clos pour régler un point en suspens. Je ne crois pas que ce sera long. Nous prendrons donc un moment à la fin de ces témoignages pour permettre aux témoins de quitter la salle, afin de nous réunir à huis clos.

Pour l’instant, avec l’aide de ce groupe de témoins, nous entreprenons l’étude du projet de loi S-219, Loi visant à dissuader l’Iran de parrainer des actes constituant du terrorisme, de l’incitation à la haine et des violations des droits de la personne.

Le parrain de ce projet de loi est notre collègue, l’honorable sénateur Tkachuk, qui est avec nous aujourd’hui. Veuillez vous joindre à moi pour lui souhaiter la bienvenue à cette réunion du comité. Je crois que c’est la première fois que vous comparez devant notre comité. Vous serez notre premier témoin, et vous serez suivi de Mme Sheryl Saperia, directrice des politiques (Canada) à la Fondation pour la défense des démocraties. Je vous souhaite la bienvenue au comité.

L’honorable David Tkachuk, parrain du projet de loi : J’aimerais également vous présenter Danny Eisen, de la Canadian Coalition Against Terror, qui est ici pour m’aider.

En fait, ce n’est pas la première fois que je comparais, mais la deuxième fois. J’ai comparu devant le comité des affaires étrangères avec les deux mêmes personnes au sujet de la Loi sur la justice pour les victimes d’actes de terrorisme, qui a été présentée ici il y a de nombreuses années. Cette mesure législative a fait le tour de la Chambre et du Sénat pendant cinq ans et a ensuite été adoptée à titre de législation gouvernementale.

Madam Chair and honourable colleagues, thank you for having me here to speak about Bill S-219, An Act to deter Iran-sponsored terrorism, incitement to hatred, and human rights violations.

This bill is especially timely now as the Canadian government is reconsidering its relationship with Iran. The bill will in no way obstruct that. That is not its intent, nor if you read it carefully, is it designed to prevent an improved relationship.

It is designed to establish the explicit terms on which any improvement is based, beyond that which is outlined in the joint comprehensive plan of action. As many of you know, the plan of action called for the scaling back of nuclear-related sanctions against Iran, and that agreement was signed in July 2015. In January this year, the International Atomic Energy Agency confirmed that Iran had complied with all its commitments under the plan of action.

As a result, Canada moved swiftly to scale back these sanctions related to Iran's nuclear effort to allow for what it called controlled economic re-engagement. Those sanctions had been imposed under the Special Economic Measures Act, or SEMA, and related to impediments to financial transactions, including the transfer of personal funds. Also removed were blanket prohibitions on exports to and imports from Iran.

In announcing their removal, Trade Minister Chrystia Freeland said:

With these amendments to Canadian sanctions against Iran, Canadian companies will now be able to position themselves for new trade opportunities, but we will also maintain rigorous controls on any exports that raise serious proliferation concerns.

For his part, Foreign Minister Dion said:

Canada's approach to re-engagement with Iran, as with any country of concern, will be based on efforts to foster dialogue, rather than on withdrawal and isolation.

Canada will not lower the standard to which we hold Iran accountable, particularly on its human rights record and its aggressiveness toward the state of Israel. We will use any renewed engagement with Iran as a tool to support efforts to advance human rights and regional security.

Broad sanctions brought Iran to the negotiation table, resulting in an agreement which has rolled back Iran's nuclear program—an agreement with which Iran is

Madame la présidente et honorables collègues, je vous remercie de m'avoir invité à vous parler du projet de loi S-219, Loi visant à dissuader l'Iran de parrainer des actes constituant du terrorisme, de l'incitation à la haine et des violations des droits de la personne.

Le projet de loi arrive au bon moment, car le gouvernement canadien est en train de réévaluer ses relations avec l'Iran. Le projet de loi ne nuira pas du tout à cette initiative. Ce n'est pas l'intention, et si vous le lisez attentivement, vous constaterez qu'il n'est pas conçu pour nuire aux tentatives visant à améliorer ces relations.

Il vise à établir les conditions sur lesquelles repose toute amélioration, au-delà de ce qui est énoncé dans le Plan d'action global conjoint. Comme bon nombre d'entre vous le savent, le plan d'action demandait la réduction des sanctions prises contre l'Iran pour ses activités nucléaires, et cet accord a été signé en juillet 2015. En janvier dernier, l'Agence internationale de l'énergie atomique a confirmé que l'Iran s'était conformé à tous les engagements prévus dans le plan d'action.

Par conséquent, le Canada a levé sans tarder les sanctions liées au nucléaire imposées à l'Iran pour permettre « un rétablissement contrôlé sur le plan économique ». Ces sanctions avaient été imposées en vertu de la Loi sur les mesures économiques spéciales, la LMES, et visaient les obstacles aux opérations commerciales, y compris les transferts de fonds personnels. On a également éliminé l'interdiction générale liée aux importations et aux exportations d'Iran.

Au moment d'annoncer leur élimination, la ministre du Commerce, Mme Chrystia Freeland, a déclaré :

Grâce à ces modifications aux sanctions canadiennes contre l'Iran, les entreprises canadiennes pourront dorénavant se positionner en vue de nouvelles possibilités commerciales. Cependant, nous maintiendrons également de rigoureux contrôles sur toutes exportations qui suscitent de sérieuses préoccupations liées à la prolifération.

Pour sa part, le ministre des Affaires étrangères, M. Stéphane Dion, a dit :

En vue du rétablissement des échanges avec l'Iran, comme c'est le cas pour tout pays suscitant des préoccupations, le Canada adoptera une approche fondée sur des efforts diplomatiques visant à favoriser le dialogue et la diplomatie plutôt que le désengagement et l'isolement.

Le Canada n'abaissera pas la norme à laquelle l'Iran doit se conformer, surtout en ce qui a trait à son bilan au chapitre des droits de la personne et à son agressivité à l'égard de l'État d'Israël. Le renouvellement de nos échanges diplomatiques avec l'Iran nous servira à appuyer les efforts de promotion des droits de la personne et la sécurité régionale.

Les sanctions générales imposées ont amené l'Iran à la table de négociations. Cela a donné lieu à une entente qui a permis de faire régresser le programme nucléaire de l'Iran,

complying. We need to recognize this progress and continue to encourage Iran to fully comply with the Joint Comprehensive Plan of Action.

The objective of the bill is similar to the minister's objective with Iran. In fact, it complements those objectives rather than conflicting with them.

I believe the words of the minister quoted above open the door to that. Let me emphasize some of those words. In particular, Minister Dion said:

Canada will not lower the standard to which we hold Iran accountable, particularly on its human rights record and . . . We will use any renewed engagement with Iran as a tool to support efforts to advance human rights and regional security.

The minister also emphasized that it was broad sanctions that brought Iran to the negotiation table.

This bill simply takes the government at their word and provides them with the means to do exactly what they said. It does not impede engagement but rather helps give form to those engagements and a tool through which to monitor progress.

I described the particulars of the bill in my second reading speech, in which I said:

Beyond Iran's nuclear conduct, which rightly or wrongly has become legitimized under the Joint Comprehensive Plan of Action, the Canadian Parliament has recognized three other toxic threats emanating from Iran: the massive human rights abuses; state sponsorship of international terrorism; and state-sanctioned incitement to hate and genocide.

I also cited the rape, torture and murder of Canadian Iranian-born citizen Zahra Kazemi in 2003 at the hands of the Iranian government. We must never forget that and the fact that, to this day, Iran subjects thousands of their own citizens to the same treatment. This bill is inspired by those and other similar transgressions by Iran that we must never lose sight of as we seek to engage them.

Take the Bahá'í people, for instance. They are a particular target in Iran. They can be arbitrarily detained, arrested and imprisoned. Their businesses are raided and attacked, and they are afforded zero legal protection under the Iranian constitution. What does this remind you of?

Think about this for a second: In Iran, the blood of Bahá'í is considered *mobah*, meaning it can be spilled with impunity. In Iran, homosexuals are persecuted and juveniles are executed. Let's not forget that Iran under the Islamic Revolutionary Guard Corps is a participant in Assad's crimes against humanity — the

une entente à laquelle l'Iran se conforme. Nous devons reconnaître ce progrès et continuer d'encourager l'Iran à se conformer entièrement au Plan d'action global conjoint.

L'objectif du projet de loi cadre bien avec les objectifs du ministre à l'égard de l'Iran. En fait, il n'entre pas en conflit avec eux, il vient plutôt les compléter.

Je crois que les propos du ministre Dion ont ouvert la porte à cette mesure. Permettez-moi de revenir sur ce qu'il a dit :

Le Canada n'abaissera pas la norme à laquelle l'Iran doit se conformer, surtout en ce qui a trait à son bilan au chapitre des droits de la personne et... Le renouvellement de nos échanges diplomatiques avec l'Iran nous servira à appuyer les efforts de promotion des droits de la personne et la sécurité régionale.

Le ministre a également souligné que l'imposition de sanctions a joué un rôle capital dans le retour de l'Iran à la table des négociations.

Ainsi, ce projet de loi permet au gouvernement de tenir parole et lui donne les moyens de faire exactement ce qu'il avait dit qu'il ferait. Il ne nuit pas à sa relation avec l'Iran, mais donne plutôt au Canada les outils voulus pour suivre de très près les progrès réalisés.

J'ai décrit les particularités du projet de loi lors de mon discours en deuxième lecture :

Au-delà du comportement de l'Iran au chapitre des armes nucléaires, qui, à tort ou à raison, est devenu légitime du fait du Plan d'action global conjoint, le Parlement canadien reconnaît trois autres menaces toxiques émanant de l'Iran : les violations massives des droits de la personne, le soutien, par l'État, du terrorisme dans le monde et l'incitation à la haine et au génocide sanctionnée par l'État.

J'ai également mentionné le viol, la torture et le meurtre, en 2003, de la citoyenne canado-iranienne Zahra Kazemi par le gouvernement iranien. Nous ne devons pas l'oublier ni perdre de vue le fait qu'à ce jour, l'Iran a fait subir ce genre de traitement à des milliers de ses citoyens. Ce projet de loi porte sur ces transgressions et d'autres violations semblables commises par l'Iran dont il faut tenir compte dans le cadre de notre relation bilatérale.

Prenons par exemple la communauté bahá'ie. Cette communauté est la cible d'attaques en Iran. Les membres sont détenus, arrêtés et emprisonnés, de façon arbitraire. Leurs entreprises sont pillées et attaquées, et elles n'ont aucune protection en vertu de la Constitution iranienne. Est-ce que cela vous rappelle quelque chose?

Pensez-y un instant : En Iran, le sang de la communauté bahá'ie est considéré comme *mobah*, c'est-à-dire qu'il peut être répandu en toute impunité. En Iran, les homosexuels sont persécutés et les jeunes sont exécutés. Il ne faut pas oublier que l'Iran, par son appui au Corps des gardiens de la révolution

genocidal crimes that are taking place this very minute in Aleppo. I want you to keep all of that in mind as Sheryl and I talk about the bill.

This bill asks the Minister of Foreign Affairs, Minister Dion in this case, whose words I cited above, to produce an annual report on Iran's non-nuclear but very bad — what we in Canada would consider criminal — behaviour in other areas. I am talking about its continued support and sponsorship of terrorism, its incitement to hatred and its human rights violation.

The report of the minister would also identify the officials in the Iranian government most responsible in those areas and would provide a description of the steps that the Canadian government has taken to address Iran's activities pursuant to them.

The bill provides that sanctions will be maintained unless it can be shown in two consecutive annual reports that there is demonstrable improvement in the behaviour of Iran in all three sanctioned areas.

It also provides that SEMA regulations apply to organizations or individuals within Iran most closely linked to the conduct of those activities. That means officials in the leadership, a long list of which is named in the bill, and includes organizations such as the Execution of Imam Khomeini's Order, EIKO, and the Islamic Revolutionary Guard Corps, IRGC.

EIKO is an entity in Iran established in the early years of this century to manage the commercial-built holdings of Iranian leadership, which are quite vast, as you can imagine. The IRGC was established in 1979 to protect the Islamic Republic of Iran and the ideals of the 1979 revolution. That all sounds so innocuous until you realize it has a traditional military role to export the revolution abroad as well as focus on the suppression of domestic enemies at home.

The bill also provides that sanctions will be maintained unless it can be demonstrated in two consecutive annual reports that there is demonstrated improvements in the behaviour of Iran in all three sanctioned areas.

Finally, the bill asks the Minister of Public Safety to consider naming the IRGC as a listed entity under the Criminal Code. One arm of the IRGC, known as Quds Force, which is responsible for military and terrorist operations abroad, is already listed under the Canadian Criminal Code as a terrorist entity. For the purpose of this bill, the entire organization would be listed and subject to sanctions, as would EIKO.

islamique, participe aux crimes du régime Assad contre l'humanité — c'est-à-dire les génocides qui sont perpétrés en ce moment même à Alep. Je veux que vous gardiez tout cela à l'esprit alors que Sheryl et moi-même vous entretenons de ce projet de loi.

Le projet de loi demande au ministre des Affaires étrangères, en l'occurrence le ministre Dion, que j'ai cité un peu plus tôt, de publier un rapport annuel sur les comportements répréhensibles de l'Iran — et même criminels au Canada —, pas nécessairement en lien avec le nucléaire, mais dans d'autres domaines. Je parle ici du fait que l'Iran continue de soutenir et de parrainer le terrorisme et de commettre des actes constituant de l'incitation à la haine ou des violations des droits de la personne.

Le rapport du ministre identifierait les représentants officiels de l'Iran responsables de ces actes puis décrirait les mesures prises par le gouvernement du Canada en réaction à ces actes.

Le projet de loi prévoit le maintien des sanctions canadiennes actuelles contre l'Iran jusqu'à ce que deux rapports annuels consécutifs concluent que celui-ci a réalisé des progrès considérables dans les trois domaines sanctionnés.

Il prévoit également que les règlements pris en vertu de la LMES s'appliquent aux organisations et aux personnes étroitement liées à la conduite de pareilles activités. Il s'agit ici des dirigeants, dont la longue liste figure dans le projet de loi, y compris des organisations telles que le Comité exécutif de l'ordre de l'imam Khomeini, le CEOIK, et le Corps des gardiens de la révolution islamique, le CGRI.

Le CEOIK est une entité qui a été mise sur pied en Iran au début du siècle pour gérer les actifs des dirigeants iraniens, qui sont assez considérables, comme vous pouvez vous en douter. Le CGRI a été créé en 1979 pour protéger la République islamique d'Iran et les idéaux de la révolution de 1979. Tout cela peut sembler anodin, jusqu'à ce qu'on réalise qu'il assume un rôle militaire traditionnel consistant à exporter la révolution et à supprimer les ennemis nationaux à l'intérieur du pays.

Le projet de loi prévoit le maintien des sanctions canadiennes actuelles contre l'Iran jusqu'à ce que deux rapports annuels consécutifs démontrent qu'il y a eu des améliorations dans les trois domaines précités.

Enfin, le projet de loi demande au ministre de la Sécurité publique d'envisager l'inscription du CGRI sur la liste établie en vertu du Code criminel. Une branche du CGRI, la force Al-Qods, qui est responsable des opérations militaires et terroristes à l'étranger, est déjà considérée comme une entité inscrite aux termes du Code criminel. Aux fins du présent projet de loi, toute l'organisation serait inscrite sur la liste et ferait l'objet de sanctions, tout comme le CEOIK.

Colleagues, I take the government at its word that it will not lower the standards of international behaviour to which it holds Iran accountable. That means not a sanction should be lifted until Iran improves — and I mean vastly improves — its behaviour in relation to terrorism, incitement to hatred and human rights.

I worry when I hear that MP Majid Jowhari held a private meeting with Iranian officials at his constituency office last month. I worry when I hear that Montreal Mayor Denis Coderre took a trip to Iran last week to meet with his counterparts for Tehran, and I worry when I hear that Minister Dion met behind the scenes with Iranian officials during the UN General Assembly meeting in September.

I worry because Iran has been busily reacting angrily to a Canadian court's finding that found it libel to the victims of terrorist attacks by groups it sponsors, seeking to have the judgment overturned. That judgment so angered one Iranian official that he said:

Any normalization in the two countries' diplomatic ties requires a radical revision of the extremist and wrong politics of the former Canadian government, such as the violation of Iran's judicial immunity.

In other words, "If you want to be our friend, it is not enough to overturn the court's verdict; you also need to repeal the Justice for Victims of Terrorism Act, the legislation under which the victims launched their lawsuit in the first place."

The reason I worry is that Iran had no problem last summer imprisoning Montreal Professor Homa Hoodfar in the notorious Evin Prison for the crime of "dabbling in feminism." She stayed there for 112 days, being interrogated by members of the IRGC who threatened to send her dead body back to Canada.

Bill S-219 will help Canada keep its commitment to not lowering our standards for Iran in the areas of human rights, incitement to hatred and terrorism. It makes sure we do not lose our perspective in our eagerness to normalize relationships with an abnormal regime. At the same time, it does no more or less than hold the government to its word when it lifted non-nuclear sanctions against Iran back in January.

Senators, at his press conference, the Prime Minister said, "This is a government that is extraordinarily open to multiple perspectives." I hope that includes the perspective this bill takes on our engagement with Iran.

Chers collègues, je crois le gouvernement sur parole lorsqu'il dit qu'il ne va pas abaisser les normes internationales en matière de comportement qu'il demande à l'Iran de respecter. Autrement dit, il ne va pas lever les sanctions tant que l'Iran n'aura pas amélioré — de façon considérable — son comportement à l'égard du terrorisme, de l'incitation à la haine et des violations des droits de la personne.

Je suis inquiet lorsque j'entends que le député Majid Jowhari a rencontré en privé des responsables iraniens à son bureau de circonscription le mois dernier. Je suis inquiet lorsque j'entends que le maire Denis Coderre s'est rendu en Iran la semaine dernière pour rencontrer ses homologues de Téhéran, et je suis inquiet lorsque j'entends que le ministre Dion a rencontré en coulisse des dirigeants iraniens lors de la réunion de l'Assemblée générale de l'ONU, en septembre dernier.

Si je m'inquiète, c'est parce que l'Iran a réagi avec colère à la décision d'un tribunal canadien de saisir une partie des actifs du gouvernement iranien au profit de familles de victimes d'attentats perpétrés par les groupes qu'il parraine. L'Iran veut faire infirmer cette décision. Un porte-parole du gouvernement iranien a dénoncé cette décision en déclarant que :

Toute normalisation des relations diplomatiques entre les deux pays nécessite une révision essentielle des politiques extrémistes et erronées du gouvernement canadien, entre autres en ce qui concerne la violation de l'immunité judiciaire du gouvernement iranien.

Autrement dit, « si vous voulez être notre ami, vous devez non seulement renverser la décision du tribunal, mais aussi abroger la Loi sur la justice pour les victimes d'actes de terrorisme, qui a permis aux victimes de terrorisme d'entamer des poursuites judiciaires au départ. »

Si je m'en inquiète, c'est parce que l'Iran n'a eu aucun problème à emprisonner une professeure de Montréal, Mme Homa Hoodfar, dans la célèbre prison d'Evin tout simplement parce qu'elle travaillait à faire avancer la cause du féminisme. Elle y a séjourné pendant 112 jours et a été interrogée par les membres du CGRI, qui la menaçaient de renvoyer sa dépouille au Canada.

Le projet de loi S-219 aidera le Canada à respecter son engagement de ne pas réduire ses normes à l'endroit de l'Iran dans les domaines des droits de la personne, de l'incitation à la haine et du terrorisme. Il veillera à ce que l'on ne perde pas de vue notre perspective dans notre empressement à normaliser les relations avec un régime anormal. En même temps, il faut que le gouvernement tienne parole, et je pense entre autres au geste posé en janvier dernier, lorsqu'il a levé les sanctions à l'égard du programme nucléaire.

Honorables sénateurs, lors de sa conférence de presse, le premier ministre a déclaré que « le gouvernement est très ouvert à de nombreux points de vue. » J'espère que cela comprend ce point de vue-ci à l'égard de l'Iran.

Let me close by repeating the words of Canada's foreign minister, Stéphane Dion, about the plan of action. "Broad sanctions brought Iran to the negotiation table." We are asking no more or less of Canada in this case, and I thank you and will turn the floor over to Sheryl who will give you more details on the legislation and the behaviour of a regime that gave rise to the proposed act.

Sheryl Saperia, Director of Policy (Canada), Foundation for Defense of Democracies: Good evening, honourable senators. Over the last 10 years, I've had the privilege of appearing before the Senate on a number of occasions on issues relating to terrorism in general and to the Islamic Republic of Iran in particular. I am very grateful to have this opportunity to offer my thoughts on Bill S-219, a bill that speaks to how Canada's bilateral relationship with Iran should be structured.

The contours of this relationship need to be crafted in the context of two defining circumstances: first, Iran's accelerating display of a wide array of malign and alarming behaviours; and second, our federal government's stated desire to re-establish ties with Iran.

Canada was not a party to the Joint Comprehensive Plan of Action, the nuclear deal signed between the P5+1 and Iran, but nonetheless shed many of its sanctions under the Special Economic Measures Act after the deal was implemented.

Although expectations were high that the JCPOA would moderate Iran's malevolent activities, this has not been the case. For example, the UN Special Rapporteur on the situation for human rights in Iran, Ambassador Ahmed Shaheed, has reported that Iran's human rights abuses have actually increased under President Hassan Rouhani since he took office, including during the post-Iran deal period.

Canada is now left in a quandary over how to balance its interests of re-engagement with its stated values of holding the Iranian regime to account for, in Prime Minister Trudeau's words, "its position of violation of human rights, of nuclear ambitions, and indeed of sponsoring terrorism around the world."

While there are some compelling reasons to reimpose the full weight of our former sanctions architecture against Iran, my remarks today focus only on what should be done with Canada's remaining sanctions, which were enacted under SEMA strictly in response to Iran's nuclear program.

The first option is simply to remove all outstanding sanctions in a concerted effort to mollify Tehran and enable Canadian companies to benefit fully from whatever corporate opportunities may exist in Iran.

Senators, it must be noted that irrespective of other policy considerations, there should be no illusions regarding the financial and reputational dangers to Canadian businesses

J'aimerais conclure en reprenant les propos du ministre des Affaires étrangères, Stéphane Dion, au sujet du plan d'action : « Les sanctions générales imposées ont amené l'Iran à la table de négociations. » Nous en demandons ni plus ni moins dans ce cas-ci. Je vous remercie et je vais céder la parole à Sheryl, qui pourra vous en dire davantage sur le projet de loi et les comportements du régime à l'origine du projet de loi.

Sheryl Saperia, directrice des politiques (Canada), Foundation for Defense of Democracies : Bonsoir, honorables sénateurs. Au cours des dix dernières années, j'ai eu le privilège de témoigner devant le Sénat à quelques reprises pour discuter du terrorisme en général et de la République islamique d'Iran en particulier. Je suis donc ravie d'être des vôtres aujourd'hui pour vous entretenir du projet de loi S-219, une mesure visant à mieux structurer la relation bilatérale entre le Canada et l'Iran.

Il faut définir cette relation en tenant compte de deux principales circonstances : premièrement, la manifestation d'un plus grand nombre de comportements malveillants et alarmants; et deuxièmement, la volonté de notre gouvernement de rétablir ses liens avec l'Iran.

Le Canada n'était pas partie au Plan d'action global conjoint relatif au programme nucléaire iranien convenu entre le groupe P5+1 et l'Iran, mais quoi qu'il en soit, il a écarté bon nombre des sanctions qu'il avait imposées en vertu de la Loi sur les mesures économiques spéciales après la mise en œuvre de l'accord.

Même si on avait bon espoir que le plan d'action aurait un effet modérateur sur les activités malveillantes de l'Iran, cela n'a pas été cas. Par exemple, le rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits de la personne en Iran, l'ambassadeur Ahmed Shaheed, a indiqué que le nombre de violations des droits de la personne en Iran s'était accru depuis l'arrivée du président Hassan Rouhani, y compris au cours de la période suivant la conclusion de l'accord.

Le Canada fait maintenant face à un dilemme; il doit choisir entre sa volonté de renouveler sa relation avec le régime iranien et celle de le tenir responsable de ses actes pour, si je reprends les mots du premier ministre Trudeau, « sa position de violation des droits de la personne, de ses ambitions nucléaires et, bien sûr, du parrainage du terrorisme dans le monde entier. »

Même s'il existe de bonnes raisons de rétablir les anciennes sanctions à l'égard de l'Iran, aujourd'hui, je vais seulement vous parler de ce qu'il conviendrait de faire avec les sanctions actuelles, qui ont été imposées en vertu de la LMES en réaction au programme nucléaire de l'Iran.

La première option consiste simplement à lever toutes les sanctions imposées dans un effort concerté pour rassurer Téhéran et permettre aux entreprises canadiennes de profiter pleinement de tous les débouchés qui pourraient exister en Iran.

Mesdames et messieurs les sénateurs, à part les considérations politiques, on ne devrait pas se faire d'illusions quant aux risques pour les finances et la réputation des entreprises canadiennes qui

looking to enter the Iranian market. Iran has not properly addressed rampant money laundering issues throughout all sectors of its economy, a problem compounded by the systemic, extensive financial corruption throughout government bodies. The Iranian government has shown a propensity to take foreign hostages, putting international interests at risk. An opaque and arbitrary legal system poses threats to businesses involved in litigation.

As well, doing business in Iran invariably means doing business with the regime itself, particularly the Supreme Leader and the Islamic Revolutionary Guard Corps, or IRGC, which may actually be in violation of U.S. sanctions. American companies are already contending with this issue. The Financial Services Committee of the U.S. House of Representatives recently held a hearing over concern about an announced multi-billion dollar deal between U.S. aerospace giant Boeing and Iran Air, a government-owned airline that has been complicit in Iran's weapons proliferation, support for terrorism and heinous war effort in Syria.

Terror victims may also complicate matters for Western businesses looking to profit in Iran. Lawyers representing hundreds of families of victims of Iran-sponsored terrorism have told Boeing that it would place liens on any airplanes slated for Iran to ensure that unsatisfied court judgments in favour of the victims are paid out. Canadian companies can expect similar legal treatment.

So let us therefore proceed on the premise that the benefits of doing business in Iran are limited. But even if they weren't, while Canadian corporate interests undeniably matter, they cannot be summarily divorced from our national security interests and our commitment to human rights.

Eliminating our sanctions as Iranian violations continue to accelerate would only incentivize Iran to continue on its dangerous track. Canada should, therefore, use its remaining sanctions to help contain the regime's appetite for aggression, to support the liberal democratic forces within that country, and ultimately to set some expectations for Tehran's conduct that would enable the Canada-Iran relationship to strengthen and improve.

Returning then to our question of what to do with these remaining sanctions, Canada has several other options.

Some have argued that Ottawa simply should maintain the sanctions as a way of addressing the evidence suggesting that Iran is already violating the terms of the nuclear agreement. For instance, Germany's domestic intelligence agency issued a report this past June, noting that Iran's "illegal proliferation-sensitive procurement activities" in Germany reached a "quantitatively

voudraient percer sur le marché iranien. L'Iran ne s'est pas encore attaqué aux enjeux importants en matière de blanchiment d'argent dans tous les secteurs d'activité économique, en plus d'un problème de corruption systémique à la grandeur des organismes gouvernementaux. Le gouvernement iranien a montré une propension à prendre des étrangers en otage, ce qui met les intérêts internationaux à risque. Un système judiciaire opaque et arbitraire représente une menace pour les entreprises engagées dans un litige.

De plus, faire des affaires en Iran signifie invariablement faire des affaires avec le régime lui-même, particulièrement le chef suprême de ce régime et le Corps des gardiens de la révolution islamique, le CGRI, qui pourrait bien contrevenir aux sanctions américaines. Les entreprises américaines sont aux prises avec cet enjeu. Le Comité des services financiers de la Chambre des représentants des États-Unis a récemment tenu une audience pour discuter des préoccupations entourant une entente de plusieurs milliards de dollars entre le géant américain de l'aérospatiale, Boeing, et Iran Air, une compagnie aérienne appartenant au gouvernement qui a été complice de la prolifération des armes en Iran, de l'appui au terrorisme et de l'incitation à la haine en Syrie.

Les victimes du terrorisme peuvent également compliquer les choses pour les entreprises occidentales à la recherche de profits en Iran. Les avocats qui représentent les centaines de familles des victimes du terrorisme parrainé par l'Iran ont dit à Boeing qu'ils allaient enregistrer des privilèges sur tous les appareils vendus à l'Iran pour s'assurer de dédommager les victimes. Les entreprises canadiennes peuvent s'attendre à un traitement juridique semblable.

Il faut donc partir du principe que les avantages de faire des affaires en Iran sont assez limités. Toutefois, même s'ils ne l'étaient pas, bien que les intérêts financiers du Canada soient importants, on ne peut pas les dissocier de ses intérêts en matière de sécurité nationale et de son engagement à l'égard des droits de la personne.

Éliminer nos sanctions alors que les violations commises par l'Iran se multiplient ne fera qu'encourager l'Iran à poursuivre dans cette voie. Par conséquent, le Canada devrait se servir des sanctions qu'il lui reste pour contenir les élans de ce régime, appuyer les forces démocratiques libérales de ce pays et, au bout du compte, établir la ligne de conduite de Téhéran en vue de renforcer et d'améliorer la relation entre le Canada et l'Iran.

Pour ce qui est des sanctions qu'il reste, le Canada dispose de plusieurs autres options.

Certains soutiennent qu'Ottawa devrait simplement maintenir les sanctions, en réaction aux données qui nous indiquent que l'Iran enfreint déjà les conditions de l'accord nucléaire. Par exemple, le service du renseignement intérieur allemand a publié un rapport en juin dernier, selon lequel « les activités illégales d'approvisionnement et de prolifération » menées par l'Iran en

high level, particularly with regard to items which can be used in the field of nuclear technology and Iran's ambitious missile technology program.”

A third possibility would entail maintaining or dismantling SEMA sanctions related to Iran's nuclear program as the government deems appropriate while imposing new and tough sanctions for non-nuclear misbehaviour, such as Iran's human rights violations.

The fourth option is encapsulated in this bill, namely, for Canada to tie the elimination of existing sanctions to demands that the regime cease its terrorist activities, end its calls for the destruction of Israel, and put a halt to its vast system of domestic repression. This would be similar to the approach taken by the United States in reaching an arms-control agreement with the Soviet Union in 1975, which linked security, economic and human rights issues.

According to the provisions of Bill S-219, the existing sanctions under SEMA cannot be eased or lessened unless two consecutive years pass in which there is no credible evidence of terrorist activity or support of terrorism emanating from Iran, there's no credible evidence of incidents of incitement to hatred emanating from Iran, and Iran has made significant progress in respect of human rights. Let me briefly address these three criteria.

First, terrorism. Iran is widely acknowledged as the globe's pre-eminent sponsor of terror and is listed as such by Canada and the United States. The Islamic Republic has been implicated in terrorist attacks in Beirut; Berlin; Buenos Aires; Burgas, Bulgaria; as well as the failed plots to bomb JFK airport in 2007 and a restaurant in Washington, D.C. in 2011.

Moreover, the Revolutionary Guards' Quds Force, Hamas and Hezbollah, all listed terrorist entities in Canada, continue to receive critical support and direction from Iran. Even President Obama, who doggedly pursued the nuclear agreement with Iran, has been emphatic that the regime continues to sponsor terrorism. Thus, in the United States, while many nuclear sanctions have been waived, Iran's designation as a state sponsor of terror remains intact.

The second arena is Iran's incitement to hatred, which the bill defines as any public comment that incites hatred or contempt against an identifiable group or a member state of the United Nations. It is meant to counter the dehumanizing language the regime employs against minority groups in Iran, such as the Bahá'í, as well as the calls to eliminate the Jewish state of Israel and its Jewish inhabitants. The latter actually constitutes a crime under the genocide convention, and as former Attorney General Irwin Cotler has written, combatting Iranian incitement is a legal responsibility which Canada, as a state party to the genocide

Allemagne « atteignent un niveau assez élevé, particulièrement en ce qui a trait au matériel qui pourrait servir dans le domaine de la technologie nucléaire et du programme ambitieux de missiles de l'Iran. »

Une troisième possibilité serait de maintenir ou d'abolir les sanctions en vertu de la LMES liées au programme nucléaire de l'Iran, selon ce que le gouvernement juge approprié, tout en imposant de nouvelles sanctions plus sévères à l'égard de ses violations des droits de la personne.

La quatrième option figure déjà dans ce projet de loi. Le Canada devrait notamment lever les sanctions actuelles, dans la mesure où le régime met fin à ses activités terroristes, cesse de demander la destruction d'Israël et met un terme à son système de répression nationale. Cela cadrerait bien avec l'approche adoptée par les États-Unis; lorsqu'ils ont négocié un accord sur le contrôle des armes avec l'Union soviétique, un lien a été établi entre la sécurité, l'économie et les droits de la personne.

Conformément aux dispositions du projet de loi S-219, les sanctions actuelles imposées en vertu de la LMES doivent être maintenues jusqu'à ce que deux rapports annuels consécutifs concluent qu'il n'y a aucune preuve crédible établissant que des actes constituant des activités terroristes ou de l'incitation à la haine imputables à l'Iran ont été commis et que celui-ci a réalisé des progrès considérables dans le respect des droits de la personne. J'aimerais aborder brièvement ces trois critères.

Premièrement, le terrorisme. L'Iran est largement reconnu comme l'un des principaux États qui soutiennent le terrorisme, et il est sur la liste du Canada et des États-Unis. La République islamique d'Iran est impliquée dans des attaques terroristes à Beyrouth, à Berlin, à Buenos Aires et en Bulgarie, ainsi que dans les complots avortés pour faire sauter des bombes à l'aéroport JFK en 2007 et dans un restaurant de Washington (D.C.) en 2011.

En outre les forces Al-Qods, bras armé des Gardes de la révolution islamique, le Hamas et le Hezbollah — toutes des entités terroristes inscrites comme telles au Canada — continuent de bénéficier d'un soutien essentiel de l'Iran et d'en recevoir des directives. Même le président Obama, qui s'est débattu avec acharnement pour conclure une entente sur le nucléaire avec l'Iran, affirme que cet État continue de soutenir le terrorisme. Ainsi, aux États-Unis, malgré la levée de nombreuses sanctions relatives au nucléaire, la désignation de l'Iran comme étant un État qui soutient le terrorisme demeure intacte.

Le deuxième aspect est l'incitation à la haine de la part de l'Iran, que le projet de loi définit comme étant tout commentaire public, écrit ou non, qui incite à la haine ou au mépris envers un groupe identifiable ou un État membre des Nations Unies. Le but de cela est de contrer le langage déshumanisant que le régime emploie contre des groupes minoritaires en Iran comme les baha'is, ainsi que les appels à l'élimination de l'État juif d'Israël et ses habitants juifs. Dans ce dernier cas, c'est en fait un crime en vertu de la Convention sur le génocide, et comme l'ancien procureur général Irwin Cotler l'a écrit, lutter contre l'incitation à

convention, has an obligation to enforce. It is noteworthy that the convention prohibits the crime of incitement itself, whether or not genocide actually follows.

The third condition for the lessening of sanctions under Bill S-219 is an improvement in Iran's respect for human rights. Honourable senators, Iran's domestic repression is shocking. The regime crushes pro-democracy uprisings; tortures inmates as they enter the prison system with methods including the surgical removal of eyes, hand amputations and flogging. It boasts the world's highest per capita rate of executions generally and of children in particular. It sentences girls as young as nine to death for minor criminal acts, and it persecutes members of the LGBT community and religious and ethnic minorities. We know all too well the regime's propensity to arrest Canadians for crimes like insulting the sanctity of Islam and insulting Iran's Supreme Leader or, in Homa Hoodfar's case, for dabbling in feminism.

I would be remiss not to mention that while the public discourse in the West frequently discusses the Kremlin's support of Bashar al-Assad in Syria, both media and government officials have tended to overlook Tehran's role as Assad's top foreign sponsor. Supreme Leader Ali Khamenei, who has the final say on all matters of foreign policy, and the IRGC, which executes the Syrian file, have both gone to great lengths to preserve Assad.

In the past five years, the Islamic Republic's support has greased the cogs of Assad's death machine, enabling him to commit war crimes and atrocities that have claimed the lives of nearly half a million people and displaced half of the country, creating the worse humanitarian crisis of the 21st century.

To reiterate, Iran continues to invest massive amounts of money in terrorist organizations across the globe to torture and execute members of Iran's gay community and to imprison dual nationals of countries like Canada that have sought a new beginning with the regime.

Bill S-219 offers a concrete balance and well-calibrated program for balancing Canada's concerns with Iranian behaviour and its objective of re-engagement. It keeps intact the few remaining sanctions that we have against Iran until the regime meets some basic standards of appropriate conduct. It enables Canada to re-engage with Iran, while excluding some of their worst human rights abusers from capitalizing on our openness and goodwill.

la haine de l'Iran est une responsabilité juridique que le Canada a l'obligation d'appliquer comme État signataire de la Convention sur le génocide. Il est important de souligner que la convention interdit le crime d'incitation en soi, qu'il y ait génocide ou pas par la suite.

La troisième condition au relâchement des sanctions en vertu du projet de loi S-219 est l'amélioration en Iran du respect des droits de la personne. Honorables sénateurs, la répression intérieure en Iran est choquante. Le régime écrase les soulèvements pour la démocratie; torture les détenus qui entrent dans le système carcéral au moyen de méthodes comme l'ablation chirurgicale des yeux, l'amputation des mains et la flagellation. Il affiche le taux par personne le plus élevé au monde d'executions en général, et d'executions d'enfants en particulier. Il impose la peine de mort à des filles d'à peine neuf ans pour des délits mineurs et persécute les membres de la communauté LGBT et des minorités religieuses et ethniques. Nous connaissons très bien la propension du régime à arrêter des Canadiens pour avoir insulté le caractère sacré de l'islam, pour avoir insulté le guide suprême de l'Iran ou, comme dans le cas d'Homa Hoodfar, pour avoir manifesté de l'intérêt pour le féminisme.

Je m'en voudrais de ne pas avoir mentionné que même s'il est souvent question, dans l'Ouest, du soutien du Kremlin à Bashar al-Assad en Syrie, les médias et les représentants des gouvernements ont eu tendance à oublier le rôle de Téhéran en tant que principal commanditaire étranger d'al-Assad. Le guide suprême Ali Khamenei, qui a le dernier mot sur toutes les questions de politique étrangère, et le Corps des gardiens de la révolution islamique, ou l'IRGC, qui se charge de l'exécution de la filière syrienne, se sont tous les deux donné beaucoup de mal pour protéger al-Assad.

Depuis cinq ans, le soutien de la République islamique d'Iran a pour effet de bien faire tourner la machine de mort de Bashar al-Assad, ce qui lui permet de commettre des crimes de guerre et des atrocités qui ont causé la mort de près d'un demi-million de personnes et le déplacement de la moitié de la population du pays, ce qui a donné lieu à la pire crise humanitaire du XXI^e siècle.

Je le répète : l'Iran continue d'investir des sommes astronomiques dans les organisations terroristes à l'échelle planétaire, de torturer et d'exécuter des membres de la communauté gaie d'Iran et d'emprisonner des personnes ayant la double nationalité, notamment des Canadiens qui ont cherché un nouveau début avec le régime.

Le projet de loi S-219 propose un programme concret et bien calibré qui établit un juste équilibre entre les préoccupations du Canada concernant le comportement de l'Iran et ses objectifs de rétablissement. Il maintient les quelques sanctions restantes que nous avons contre l'Iran, jusqu'à ce que le régime fasse preuve d'une conduite appropriée correspondant à des normes de base. Il permet au Canada de rétablir les relations avec l'Iran tout en empêchant des personnes qui commettent les pires violations des

Canada's commitment to human rights and to combatting terrorism needs to be part of the fabric of our formal relationship with Iran, not just part of our rhetoric. I believe that Bill S-219 helps to advance the government's own interests and stated positions on rebuilding its relationship with Iran, and I strongly urge you to support this bill.

Thank you.

Senator Percy E. Downe (*Deputy Chair*) in the chair.

The Deputy Chair: Thank you for your presentations. We will now go to questions from senators.

Senator Ataullahjan: Thank you for your presentation. The present government would like to engage in dialogue with Iran. What can parliamentarians do when they start having the conversations with the Iranian regime to make sure they bring up the issue of human rights, whether it's the Baha'is or Sunni Muslims or women and students?

I have Iranians constantly Tweeting at me because I do a lot of work with the Baha'i community in Toronto, and the last Tweet was that they had arrested four people who were supporting prisoners who were on hunger strikes. The list of the abuses is endless; such minor things they arrest people for, and Erin Prison is famous. Once you get in there, you're lucky to get out.

How can we pressure our government?

Senator Tkachuk: We're not privy to discussions that the Government of Canada is having with Iran, but there are methods to get some transparency — obviously Question Period in the House of Commons. And the United Nations does keep track of human rights violations.

To get back to the bill, though, what we're trying to achieve is transparency. In other words, the government will have its dialogue with Iran. There is nothing to stop it from doing so, and I don't think we should do anything to prevent it. They have an agenda and I believe their agenda is to promote human rights. Foreign Minister Dion has said that and I have no reason to doubt him, but what the bill does is give some transparency to the process.

In other words, when the government does act, there will be a reason for acting. It will file a report at the end of March and say they have done this or they have done that that has improved human rights and they have taken certain actions that have made life better for Iranian people, and therefore we're going to perhaps do this and do this to open up further trade or further discussion with Iran.

droits de la personne de tirer parti de notre ouverture et de notre bonne volonté.

L'engagement du Canada en matière de droits de la personne et de lutte contre le terrorisme doit faire partie intégrante de nos relations officielles avec l'Iran et ne doit pas être que beaux discours. Je crois que le projet de loi S-219 contribue à faire avancer les intérêts du gouvernement et les positions qu'il a énoncées concernant le rétablissement de ses relations avec l'Iran. Je vous invite fortement à appuyer ce projet de loi.

Merci.

Le sénateur Percy E. Downe (*vice-président*) occupe le fauteuil.

Le vice-président : Je vous remercie de vos exposés. Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs.

La sénatrice Ataullahjan : Je vous remercie de votre exposé. Le gouvernement actuel aimerait entreprendre un dialogue avec l'Iran. Qu'est-ce que les parlementaires peuvent faire, quand ils amorcent ces discussions avec le régime iranien, pour veiller à soulever la question des droits de la personne, que ce soit concernant les baha'is, les musulmans sunnites ou les femmes et les étudiants?

Des Iraniens interagissent constamment avec moi par Twitter parce que je fais beaucoup de travail avec la communauté baha'ie de Toronto, et la dernière fois, c'était à propos de l'arrestation de quatre personnes qui offraient leur soutien à des prisonniers en grève de la faim. La liste des sévices n'a pas de fin; ils arrêtent des gens pour presque rien, et la prison d'Evin est célèbre. Quand vous y entrez, vous êtes chanceux d'en sortir.

Comment pouvons-nous faire des pressions sur le gouvernement?

Le sénateur Tkachuk : Nous ne sommes pas informés des discussions du gouvernement du Canada avec l'Iran, mais il y a des moyens d'obtenir la transparence — il y a manifestement la période des questions à la Chambre des communes. Et les Nations Unies font un suivi des violations des droits de la personne.

Pour revenir au projet de loi, cependant, ce que nous cherchons à obtenir, c'est la transparence. Autrement dit, le gouvernement aura son dialogue avec l'Iran. Rien ne peut l'en empêcher, et je ne pense pas que nous devrions faire quoi que ce soit pour l'en empêcher. Ils ont un programme, et je crois que leur programme est de faire la promotion des droits de la personne. Le ministre des Affaires étrangères, M. Dion, l'a dit et je n'ai aucune raison d'en douter, mais ce que le projet de loi fait, c'est rendre le processus plus transparent.

En d'autres mots, quand le gouvernement agit, c'est qu'il y a une raison. Il va déposer un rapport à la fin de mars, disant qu'il a fait ceci ou cela, et que cela a amélioré le respect des droits de la personne, et qu'il a pris certaines mesures qui ont amélioré la vie des Iraniens, et qu'il va donc peut-être faire ceci ou cela pour étendre encore le commerce ou les discussions avec l'Iran.

That's about all I can say on that question. I don't know if anybody else has anything to add.

Ms. Saperia: I think the question is such a good one, and the bill speaks to this exactly, which is going beyond our government just speaking to Iran, because we're getting assurances that human rights matter and terrorism matters, but I think the explicit interest that has been conveyed by our government in re-establishing ties has made us vulnerable to Iranian demands. "Oh, Canada, you're so interested in doing business here; well, then let's tell you what the conditions are for being able to enter our market." And this bill flips that dynamic around and says, "Yes, Canada absolutely continues speaking with Iran, but here are the benchmarks that you, Tehran, need to meet before our relationship can go forward."

In fact, it can actually make the relationship in some ways go more smoothly because the criteria are set out. The government says these are the criteria we are bound by. We can't give you any more on this unless you can give us more on human rights, on terrorism, on incitement to hatred. Instead of just relying on government officials to be saying the right things, we've taken it out of rhetoric and into actual formal conditions that need to happen before any further sanctions can be removed.

Senator Ataullahjan: With the election of the new president in the United States, I might be mistaken but my sense is that there is a will there to engage with Iran too. Iran's ambitions are well known. You just need to look at Yemen. It's a war being fought between Saudi Arabia and Iran in Yemen. You need to look at its record where its neighbours are concerned, whether it's Afghanistan or Pakistan, the interference that goes on with the borders and how they encourage some of the Shia population to cause civil unrest.

Are you concerned at all that it's changing the perception we all have of Iran and how we are all willing to talk? Mind you, I do believe in dialogue at a certain level, but there are certain conditions that have to come with that dialogue.

Senator Tkachuk: I think right now there is so much speculation going on about what the new president-elect will do. It's very difficult for us to go in that direction whatsoever because we have no idea what he's going to do, frankly.

Senator Ataullahjan: I'm just going by reports that have come out of there, and I was concerned when I heard about it because I'm sure if you follow, there have been conversations that they are engaging.

Ms. Saperia: It's interesting because President-elect Trump's remarks about Russia and Syria have been of concern on the one hand, but on the other he has been extremely critical of the JCPOA, the nuclear agreement, and has been talking about ripping it up, which I don't actually think is going to happen and certainly not on day one. But there are a few things that could change under his presidency without necessarily ripping up the nuclear deal, which some of the nuclear deal critics would be

C'est à peu près tout ce que je peux dire sur cette question. Je ne sais pas si quelqu'un d'autre a quelque chose à dire.

Mme Saperia : Je pense que c'est une excellente question, et le projet de loi traite exactement de cela, ce qui dépasse le simple fait que le gouvernement discute avec l'Iran, car nous obtenons ainsi l'assurance que le respect des droits de la personne et le terrorisme sont des enjeux qui comptent. Cependant, je crois que l'intérêt explicite que notre gouvernement a exprimé nous rend vulnérables aux exigences de l'Iran. « Oh, Canada, vous souhaitez tellement faire des affaires ici; nous allons vous dire les conditions à respecter pour faire votre entrée sur notre marché. » Mais ce projet de loi change la dynamique et dit : « Oui, le Canada va en effet continuer de discuter avec l'Iran, mais voici les jalons que vous, Téhéran, devez franchir pour que nous poussions plus loin notre relation. »

En fait, les relations pourraient se dérouler mieux en raison des critères qui sont énoncés. Le gouvernement précise les critères auxquels il est lié. Nous ne pouvons vous donner rien de plus, à moins que vous en fassiez davantage sur les questions du respect des droits de la personne, du terrorisme ou de l'incitation à la haine. Plutôt que de compter uniquement sur les représentants du gouvernement pour dire les bonnes choses, nous laissons de côté les beaux discours pour plutôt imposer des conditions officielles qu'il faut respecter avant le retrait d'autres sanctions.

La sénatrice Ataullahjan : Avec l'élection du nouveau président aux États-Unis, je me trompe peut-être, mais j'ai l'impression qu'on souhaite établir aussi des relations avec l'Iran. Les ambitions de l'Iran sont bien connues. Vous n'avez qu'à regarder du côté du Yémen. L'Arabie saoudite et l'Iran s'y font la guerre. Il faut que vous regardiez ce que l'Iran fait concernant ses voisins, que ce soit l'Afghanistan ou le Pakistan — l'interférence aux frontières et la façon dont il encourage les chiites à causer des troubles civils.

Craignez-vous que cela change notre perception à tous de l'Iran et la façon dont nous sommes prêts à discuter? Il faut dire que je crois dans une certaine mesure au dialogue, mais il faut certaines conditions pour ce dialogue.

Le sénateur Tkachuk : Je pense qu'il y a en ce moment beaucoup de spéculation sur ce que le nouveau président élu fera. Il nous est très difficile d'emprunter cette direction, car nous n'avons aucune idée de ce qu'il va faire, honnêtement.

La sénatrice Ataullahjan : Je me fie à des rapports qui nous sont venus de là, et j'étais préoccupée, car je suis sûre que si vous suivez la situation, vous savez qu'une conversation s'amorce.

Mme Saperia : C'est intéressant, car les remarques du président élu, M. Trump, au sujet de la Russie et de la Syrie sont source de préoccupations, d'un côté, mais il s'est montré extrêmement critique, de l'autre côté, concernant le plan d'action global commun, l'entente sur le nucléaire, et il parle de le déchirer, ce qui ne se produira pas d'après moi — en tout cas, pas le premier jour. Cependant, certaines choses pourraient changer sous sa présidence, sans que l'entente sur le nucléaire soit

happy with. For one thing, it will cause some fear and uncertainty for Western businesses looking to do business in Iran because now you've got a new president and everything now is on the table. I think that will make them much more worried about what new sanctions will come down to make their lives more difficult.

One of the things President Obama has not done that many are hoping President Trump will do is actually crack down on the violations of the nuclear deal that Iran has already been doing quite incrementally. Because President Obama seems to want this deal so badly that he has turned a blind eye to some of their violations, and I think a President Trump wouldn't necessarily do that.

There is room within the nuclear deal for Western countries to do more to push back against Iranian misbehaviour than has actually been occurring. You might see that under the new president.

Senator Ataullahjan: Thank you.

The Deputy Chair: But would it not also be true that what has happened with Iranians announcing the airplane purchase, that they have really trumped anything President-elect Trump will do on this issue because if he does anything, will they not cancel the plane deal?

Ms. Saperia: Can you repeat your question?

The Deputy Chair: In your presentation, you talked about the deal Iranians announced to buy American airplanes. It seems to me it's more than coincidence they did that after President-elect Trump has been elected and before he's sworn in, so if he's taking any action on the first day of office, will they not cancel their plane deal?

Ms. Saperia: I'm not sure that the deal actually was going through before he was elected; I think it was before the election. And I don't know what's going to be with that deal, and I think that's the point. I think Western businesses ought to be extremely wary of going forward with business relationships with Iran at this point. Whatever pressures Canadian companies may be putting on our government, I think everyone should sit back a little bit and wait.

The Deputy Chair: Agreed.

Senator Eaton: Educate me, it's been very interesting: What sanctions do we have at present against Iran that are non-nuclear?

Ms. Saperia: Under SEMA, we have nothing. All the SEMA sanctions against Iran are nuclear. Under a looser definition of sanctions, we could say that Iran is also designated as a state supporter of terrorism under Canadian law, but that is not an economic sanction under SEMA.

Senator Eaton: We have no economic sanctions whatsoever against them.

déchirée, et certains critiques de l'entente sur le nucléaire seraient satisfaits. Entre autres, cela causera des craintes et de l'incertitude pour les entreprises de l'Ouest qui souhaitent faire des affaires en Iran, car il y a maintenant un nouveau président, et tout est sur la table. Je pense que ces entreprises vont s'inquiéter encore plus des nouvelles sanctions qui vont venir rendre leurs vies encore plus difficiles.

L'une des choses que le président Obama a faites et que bien des gens souhaitent voir le président Trump faire, c'est mettre un frein aux violations de l'entente sur le nucléaire qui se produisent très progressivement. Étant donné que le président Obama semble vraiment vouloir cette entente, il a fermé les yeux sur certaines de leurs violations; je pense que le président Trump ne ferait pas nécessairement cela.

L'entente sur le nucléaire donne aux pays de l'Ouest la latitude de rejeter les mauvais comportements de l'Iran. Vous verrez peut-être cela avec le nouveau président.

La sénatrice Ataullahjan : Merci.

Le vice-président : Mais n'est-il pas aussi vrai que ce qui s'est produit avec l'annonce par les Iraniens de l'achat d'avions, c'est qu'ils ont réellement freiné tout ce que le président élu Trump ferait à ce sujet, car s'il fait quelque chose, ils vont annuler ce marché?

Mme Saperia : Pouvez-vous répéter la question?

Le vice-président : Dans votre exposé, vous avez parlé du marché que les Iraniens ont annoncé, concernant l'achat d'avions américains. Il me semble que c'est plus qu'une coïncidence, qu'ils aient fait cela après l'élection de M. Trump, mais avant son assermentation. S'il fait quelque chose dès le premier jour, ne vont-ils pas annuler ce marché?

Mme Saperia : Je ne suis pas sûre que ce marché allait être conclu avant son élection; je pense que c'était avant l'élection. Et je ne sais pas ce qui va advenir de ce marché; voilà toute la question. Je pense que les entreprises de l'Ouest doivent être extrêmement méfiantes dans leurs relations d'affaires avec l'Iran. Quelles que soient les pressions exercées par les entreprises canadiennes sur le gouvernement, je pense que tout le monde devrait prendre du recul et attendre un peu.

Le vice-président : D'accord.

La sénatrice Eaton : Renseignez-moi. C'est très intéressant. Quelles sanctions non liées au nucléaire avons-nous en ce moment contre l'Iran?

Mme Saperia : Nous n'avons rien en vertu de la Loi sur les mesures économiques spéciales. Toutes les sanctions contre l'Iran en vertu de la LMES sont liées au nucléaire. Avec une définition plus large des sanctions, nous pourrions dire que l'Iran est un État qui soutient le terrorisme en vertu des lois canadiennes, mais ce n'est pas une sanction économique en vertu de la LMES.

La sénatrice Eaton : Nous n'avons absolument aucune sanction économique contre eux.

Ms. Saperia: Only for nuclear.

Senator Eaton: Not for gross human rights violations?

Ms. Saperia: Correct.

Senator Eaton: Terrorist acts or anything?

Ms. Saperia: Correct.

Senator Woo: Thank you for your presentation. What is the position of the Foundation for Defense of Democracies on the JCPOA?

Ms. Saperia: Sure. The Foundation for Defense of Democracies, where I work, is an American-based think tank. I'm Canadian, working in Canada on Canadian policies, so I have no special insights into the United States. This is really where I focus, but I'd be happy to give you some information on that.

By and large, our position has been that the agreement is extremely flawed and that essentially it provides what we have called a "patient pathway" for Iran to get everything it wants. It just needs to wait a little bit of extra time. In eight years, almost all the sanctions are gone. In 15 years, it has more access to nuclear materials. It will be that much closer to being able to create a nuclear weapon quickly. I can get into specifics if you would like.

For the next decade, Iran only needs to be patient to become a threshold nuclear power with an industrial-sized uranium enrichment and plutonium program, near zero nuclear breakup capacity, advanced ballistic missile and intercontinental ballistic missile programs, and a more powerful economy that could be then immune to Western sanctions 15 years from now.

Another major flaw, and this is where our bill actually is an improvement, is that the nuclear deal failed to link any of these security or economic or human rights issues, and it did nothing to address the full range of Iran's illicit activities. Even as Iran may have temporarily scaled back some of its nuclear activities under the deal, its non-nuclear malign activities like terrorism and human rights violations are actually expanding and accelerating.

So with the dismantlement of some of these sanctions by the U.S., Tehran has been given this badly needed hard currency to settle its outstanding debts, begin to repair its economy and spend freed-up funds for the financing of terrorism. About a year ago, January 2016, Secretary of State John Kerry admitted that Iran would use some of the funds from sanctions relief to support terrorism.

Mme Saperia : Seulement pour le nucléaire.

La sénatrice Eaton : Rien pour les violations flagrantes des droits de la personne?

Mme Saperia : C'est cela.

La sénatrice Eaton : Les actes terroristes? Rien?

Mme Saperia : C'est cela.

Le sénateur Woo : Je vous remercie de votre exposé. Quelle est la position de la Foundation for Defense of Democracies concernant le Plan d'action global conjoint?

Mme Saperia : Oui. La Foundation for Defense of Democracies, où je travaille, est un groupe de réflexion basé aux États-Unis. Je suis une Canadienne qui travaille dans le domaine des politiques canadiennes, alors je ne connais pas particulièrement bien le volet américain. C'est là-dessus que je me concentre et je serais ravie de vous donner de l'information à ce sujet.

Globalement, nous sommes d'avis que l'entente est très viciée et qu'elle donne à l'Iran une occasion de développer patiemment sa capacité et d'obtenir tout ce qu'il veut. Il n'a qu'à attendre encore un peu. Dans huit ans, presque toutes les sanctions auront disparu. Dans 15 ans, il aura un meilleur accès aux matières nucléaires. Il sera beaucoup mieux à même de créer une arme nucléaire rapidement. Je peux entrer dans les détails, si vous le voulez.

Pour la prochaine décennie, l'Iran n'a qu'à faire preuve de patience pour devenir une puissance nucléaire seuil dotée d'un programme d'enrichissement de l'uranium et de plutonium de taille industrielle, mais d'une capacité presque nulle en cas de scission nucléaire, et ayant des programmes de missiles balistiques et de missiles balistiques intercontinentaux avancés ainsi qu'une économie plus puissante qui pourrait alors être immunisée aux sanctions de l'Ouest, dans 15 ans.

L'entente sur le nucléaire comporte une autre faiblesse majeure — c'est là que votre projet de loi représente une amélioration —, et c'est qu'elle ne fait aucun lien avec ces enjeux liés à la sécurité, à l'économie ou aux droits de la personne et qu'elle ne fait rien pour résoudre la gamme complète des activités illicites de l'Iran. Même si l'Iran a temporairement réduit une partie de ses activités nucléaires en vertu de l'entente, ses autres activités pernicieuses, comme le terrorisme et les violations des droits de la personne, s'accroissent et s'accroissent, en réalité.

Donc, avec le retrait de certaines des sanctions américaines, Téhéran a maintenant la devise forte qu'il lui fallait absolument pour régler ses dettes impayées, commencer à réparer son économie et consacrer les fonds libérés au financement du terrorisme. Il y a un an environ, en janvier 2016, le secrétaire d'État John Kerry admettait que l'Iran utiliserait une partie des fonds dégagés dans le sillage de la levée des sanctions pour soutenir le terrorisme.

Senator Woo: This is your position as well? You mentioned you don't represent the American parent organization, but do you also take this view, and do you take the view that Canada should not have been supportive of JCPOA?

Ms. Saperia: I think that even those who have been critical of the details of the Iran deal have fully understood why there was so much desire on the part of the United States and its European allies to reach a deal with Iran. I do feel that our failure was that the West was so desperate to reach a deal that it reached a poor deal. I think we should have been prepared to walk away to make sure that the deal was actually a good one. So, yes, I would agree that the deal is extremely flawed.

Senator Woo: Thank you.

Senator Ngo: Thank you for your presentations.

We know that Canada never sanctions alone, so this bill would implement some changes against Iran that could create some differences, sanctions imposed by the state. Do you think that the unilateral sanctions against Iran would be effective with this bill?

Ms. Saperia: Will our unilateral sanctions be effective?

Senator Ngo: Yes.

Ms. Saperia: Certainly Canadian sanctions alone are not going to bankrupt Iran. That is clear. But first of all, we're taking a stand. We're taking a symbolic stand. Second of all, even if Canada is not the most significant player on the world stage, we matter to us and this bill speaks to what our bilateral relationship with Iran should look like. So to the extent that it puts some pressure on the Iranian regime from the Canadian government, for whatever it's worth, that is what I believe we should be doing.

Senator Tkachuk: It also reflects our values.

Senator Ngo: Thank you.

Senator Moore: Thank you, witnesses, for being here.

Have we had any reaction or response from Iranian authorities in Canada with regard to this bill? Has anybody come forward? Do we know if they are even aware at their embassy? Has anybody said anything to us, to the Senate or anybody else?

Senator Tkachuk: No one has said anything to our office, that I'm aware of. I'm not sure if they said anything to any government office, but certainly not anything to our office.

Senator Moore: Do we know if they said anything to the minister of foreign affairs within the federal government?

Senator Tkachuk: I have not heard anything, period. And it's been a while.

Le sénateur Woo : Est-ce aussi votre position? Vous avez dit ne pas représenter l'organisation mère américaine, mais vous adoptez ce même point de vue, et vous êtes d'avis que le Canada ne devrait pas appuyer le Plan d'action global conjoint?

Mme Saperia : Je pense que même ceux qui critiquent les détails de l'entente avec l'Iran ont très bien compris pourquoi les États-Unis et leurs alliés européens souhaitaient tant conclure une entente avec l'Iran. J'estime que là où nous avons échoué, c'est que l'Ouest voulait tellement conclure une entente qu'il en est venu à conclure une mauvaise entente. Je pense que nous aurions dû être prêts à reculer pour veiller à conclure une entente valable. Alors oui, je dirais que cette entente est très viciée.

Le sénateur Woo : Merci.

Le sénateur Ngo : Je vous remercie de vos exposés.

Nous savons que le Canada n'impose jamais de sanctions seul, alors ce projet de loi mettrait en place des changements qui pourraient changer les choses, par rapport à l'Iran — des sanctions imposées par l'État. Pensez-vous que les sanctions unilatérales contre l'Iran seraient efficaces, avec ce projet de loi?

Mme Saperia : Vous voulez savoir si vos sanctions unilatérales seront efficaces?

Le sénateur Ngo : Oui.

Mme Saperia : Les sanctions canadiennes à elles seules ne vont pas causer la faillite de l'Iran. Mais nous commençons par prendre position. C'est symbolique. Deuxièmement, même si le Canada n'est pas le joueur le plus important sur la scène mondiale, nous sommes importants pour nous-mêmes, et ce projet de loi décrit ce que nos relations bilatérales avec l'Iran devraient être. Donc, dans la mesure où cela exerce de la pression sur le régime iranien de la part du gouvernement canadien, peu importe la mesure de cette pression, c'est quand même ce que j'estime que nous devons faire.

Le sénateur Tkachuk : C'est aussi le reflet de nos valeurs.

Le sénateur Ngo : Merci.

Le sénateur Moore : Merci à nos témoins de leur présence.

Avons-nous eu une réaction ou une réponse des autorités iraniennes au Canada concernant ce projet de loi? Est-ce que quelqu'un a dit quelque chose? Savons-nous s'ils sont même au courant de cela, à l'ambassade? Est-ce que quelqu'un nous a dit quelque chose, à nous, au Sénat ou à n'importe qui d'autre?

Le sénateur Tkachuk : Personne n'a rien dit à notre bureau, que je sache. Je ne sais pas si quelqu'un a dit quelque chose à un bureau du gouvernement, mais il n'y a rien eu à notre bureau.

Le sénateur Moore : Savons-nous s'ils ont dit quelque chose au ministre des Affaires étrangères, au gouvernement fédéral?

Le sénateur Tkachuk : Je n'ai rien entendu. Et ça fait un bon moment.

Senator Moore: It's a very significant piece of legislation, and it has been a while, so I would have thought if someone were concerned about it, they would have connected with one of you.

Senator Tkachuk: Maybe they are waiting. It's a long, slow process. You know exactly what I'm talking about.

Senator Moore: I know, but this is of international import and it's very significant. Okay. Thank you.

Senator Tkachuk: Thanks, Senator Moore.

Senator Raynell Andreychuk (*Chair*) in the chair.

The Chair: No further questions? I apologize to Senator Tkachuk and the witnesses. I assure you I will read all of the testimony. I had to deal with two issues that pertain to this committee in the chamber, and as you know, they are wrapping up many things, so I apologize that I had to slip out. I was not on as quickly as I should have been because senators can stand up and intervene, so there was a good debate and I had to wait. I assure you it is no disrespect for your bill, and I thank you for coming before the committee and doing it so efficiently. You said one hour, and I think you were even less than that, Senator Tkachuk. Thank you very much.

Senator Tkachuk: Thank you, chair, and thank you for having us, and because we are senators and understand why you were away, and because we know you, we know darn well you are going to be reading all of the testimony.

The Chair: And I will be questioning you further.

Senator Tkachuk: No question about that.

The Chair: Honourable senators, we are going to suspend to go in camera for one item. We'll ask the senators to remain.

(The committee continued in camera.)

Le sénateur Moore : C'est un projet de loi très important, et cela fait un bon moment, alors je pense que si cela préoccupait quelqu'un, on aurait communiqué avec l'un de vous.

Le sénateur Tkachuk : Ils attendent peut-être. C'est un long processus. Vous savez exactement de quoi je parle.

Le sénateur Moore : Je sais, mais c'est une question de portée internationale et c'est très important. D'accord. Merci.

Le sénateur Tkachuk : Merci, sénateur Moore.

La sénatrice Raynell Andreychuk (*présidente*) occupe le fauteuil.

La présidente : Il n'y a pas d'autres questions? Je m'excuse auprès du sénateur Tkachuk et des témoins. Je vous promets de lire tous les témoignages. J'ai dû résoudre deux problèmes relatifs à ce comité à la chambre, et comme vous le savez, ils sont en train de régler bien des choses. Je suis désolée d'avoir dû m'éclipser. Je n'ai pas pu prendre la parole aussi rapidement que j'aurais dû, parce que les sénateurs peuvent se lever et intervenir, mais il y a eu un bon débat, et j'ai dû attendre. Je vous assure que ce n'est pas par manque de respect pour votre projet de loi, et je vous remercie d'avoir comparu devant le comité et de l'avoir fait aussi efficacement. Vous avez dit qu'il faudrait une heure, et je pense que vous vous en êtes tenu à moins que cela, sénateur Tkachuk. Merci beaucoup.

Le sénateur Tkachuk : Merci, madame la présidente, et merci de nous avoir reçus. Nous sommes des sénateurs et comprenons pourquoi vous avez dû vous absenter, et parce que nous vous connaissons, nous savons très bien que vous allez lire tous les témoignages.

La présidente : Et je vais vous poser d'autres questions.

Le sénateur Tkachuk : Je n'ai aucun doute à ce sujet.

La présidente : Honorables sénateurs, nous allons suspendre la séance afin de poursuivre à huis clos pour un point à l'ordre du jour. Nous allons demander aux sénateurs de rester.

(La séance se poursuit à huis clos.)

WITNESSES

Thursday, December 8, 2016

As an individual:

William Browder, Head of the International Justice Campaign for Sergei Magnitsky and Author of *Red Notice* (by video conference).

Human Rights Foundation:

Thor Halvorssen, President and Chief Executive Officer (by video conference).

Global Affairs Canada:

Kevin Rex, Acting Director General, Eastern Europe Relations;

Carolyn Knobel, Acting Director General, Legal Affairs;

Marc-Yves Bertin, Director General, International Economy Policy;

Richard Arbeiter, Director General, Office of Human Rights, Freedoms and Inclusion.

Wednesday, December 14, 2016

The Honourable Senator David Tkachuk, Sponsor of the Bill.

Raoul Wallenberg Centre for Human Rights:

The Honourable Irwin Cotler, Founder and Chair.

Foundation for Defense of Democracies:

Sheryl Saperia, Director of Policy (Canada).

Canadian Coalition Against Terror:

Danny Eisen, Co-Founder.

TÉMOINS

Le jeudi 8 décembre 2016

À titre personnel :

William Browder, directeur de la campagne internationale Justice pour Sergei Magnitsky et auteur de *Red Notice* (par vidéoconférence).

Human Rights Foundation :

Thor Halvorssen, président et chef de la direction (par vidéoconférence).

Affaires mondiales Canada :

Kevin Rex, directeur général par intérim, Relations Europe de l'Est;

Carolyn Knobel, directrice générale par intérim, Affaires juridiques;

Marc-Yves Bertin, directeur général, Politiques économiques internationales;

Richard Arbeiter, directeur général, Bureau des droits de la personne, des libertés et de l'inclusion.

Le mercredi 14 décembre 2016

L'honorable sénateur David Tkachuk, Parrain du projet de loi.

Raoul Wallenberg Centre pour les droits de la personne :

L'honorable Irwin Cotler, fondateur et président.

Foundation for Defense of Democracies :

Sheryl Saperia, directrice des politiques (Canada).

Canadian Coalition Against Terror :

Danny Eisen, cofondateur.